

ISSN 2420-5672

## Recueil des actes administratifs

8fVlg]cb`a cX]ZVWh]W`bš%  
Ffi b]cb`Xi `\$, `cVtcVfY`&\$&%`

7ca dh`fYbXi `XYg`XfVUhg`

**LOT-ET-GARONNE**  
Le Département





## COMPOSITION DES COMMISSIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LOT-ET-GARONNE (Renouvellement 2021)

	Développement social, démographie médicale, Insertion et habitat	Aménagement du territoire, infrastructures et mobilité	Développement économique, tourisme, numérique et politiques contractuelles	Développement durable et environnement	Politiques éducatives, collèges et enseignement supérieur	Culture, sport, jeunesse, citoyenneté et vie associative	Agriculture et forêt	Administration générale et ressources humaines	Finances, patrimoine et évaluation des politiques publiques
<b>PRESIDENT(E)</b>	GONZATO-ROQUES Christine	BORIE Daniel	MASSET Michel	GARGOWITSCH Sophie	LACOMBE Nicolas	BILIRIT Jacques	HOCQUELET Joël	LAVIT Béatrice	DEZALOS Christian
<b>VICE-PRESIDENT(S-ES)</b>	MESSINA-VENTADOUX Annie  PICARD Alain	CALMETTE Marcel	TONIN Valérie  BILIRIT Jacques	VO VAN Paul	TONIN Valérie  LAURENT Françoise	PAILLARES Marylène  LAMY Laurence	CALMETTE Marcel  DHELIAS Danielle	BOUYSSONNIE Thomas  LAMY Laurence	MIRANDE Jean-Jacques  CHOLLET Pierre
<b>MEMBRE</b>	BOUYSSONNIE Thomas (délégué à l'Habitat)  HAURE-TROCHON Caroline  HOCQUELET Joël  KHERKHACH Baya  CONSTANS Rémi  GRENIER Marie-Laure  DALLIES Vanessa	LACOMBE Nicolas  MASSET Michel  VO VAN Paul  BORDERIE Jacques  LEPERS Guillaume  DEVILLIERS Arnaud  DUFOURG Gilbert	LAVIT Béatrice  PICARD Alain  PAILLARES Marylène  GIRAUD Béatrice  LEPERS Guillaume  BORDERIE Jacques  CASTILLO Julie	LAMY Laurence  MIRANDE Jean-Jacques  MESSINA-VENTADOUX Annie  CAMANI Pierre  DUCOS Laurence  CHOLLET Pierre  BOUSQUIER Philippe  DEVILLIERS Arnaud  MAILLARD Clarisse	BORIE Daniel  DHELIAS Danielle  GRENIER Marie-Laure  SUPPI Patricia  GENOVESIO Cécile	BORIE Daniel  MAILLOU Emilie  DHELIAS Danielle  SUPPI Patricia  KHERKHACH Baya  DUPUY Aymeric  MAILLARD Clarisse  DALLIES Vanessa	GARGOWITSCH Sophie  PICARD Alain  BOUSQUIER Philippe  DUPUY Aymeric  GENOVESIO Cécile  DUFOURG Gilbert	MASSET Michel  MIRANDE Jean-Jacques  DUCOS Laurence  GIRAUD Béatrice  DEVILLIERS Arnaud  DELBREL Christian	CAMANI Pierre  LAURENT Françoise  BOUYSSONNIE Thomas  CASTILLO Julie  DEVILLIERS Arnaud  DELBREL Christian

## TABLE DES MATIERES

---

### Réunion du vendredi 08 octobre 2021

	Pages
- Ouverture de la séance du 08 octobre 2021 sous la présidence de Mme Sophie Borderie, Présidente du Conseil départemental de Lot-et-Garonne .....	1
- Désignation du secrétaire de séance (Mme Dhélias) .....	1
-Vote sur l'approbation des débats du budget primitif 2021 .....	2
- Discours d'ouverture de la Présidente .....	2
- Présentation des orientations budgétaires pour 2021 par M. Dézalos, président de la commission des finances .....	7
- Discours des Présidents de groupes et débats.....	9
- Intervention sur les ajustements budgétaires par M Dézalos et débats .....	22
- Présentation de la commission développement social, démographie médicale, insertion et habitat par Mme Messina-Ventadoux et débats.....	24
- Présentation de la commission aménagement du territoire, infrastructure et mobilité par M Borie et débats .....	40
- Présentation de la commission développement économique, tourisme, numérique et politiques contractuelles par M Masset et débats .....	42
- Présentation de la commission agriculture, forêt et environnement par M Hocquelet et débats.. ..	48
- Présentation de la commission culture, sport, jeunesse, citoyenneté et vie associative par Mme Paillarès et débats .....	51
- Présentation de la commission administration générale, ressources humaines et patrimoine par M Lacombe et débats.....	54
- Présentation de la commission finances, patrimoine et évaluation des politiques publiques par M Dezalos et débats.....	55
- Fin de la séance du 08 octobre 2021 .....	57
- Diaporama.....	60

# DM1 2021

---

## ORDRE DU JOUR

### Administration générale et ressources humaines

- 8030 Approbation des débats de la session consacrée au budget primitif 2021.....p 2

### Développement social, démographie médicale, insertion et habitat

- 1015 Revalorisation des services d'aide à domicile.....p 24
- 1016 Stratégie de lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi 2019-2022.....p 26
- 1017 Projet d'équipe mobile de médecins généralistes salariés, hors dispositif centre de santé, pour assurer l'accès aux soins et réduire la perte de chance dans les territoires « sinistrés » de Lot-et-Garonne en déprise médicale.....p 30

### Développement économique, tourisme, numérique et politiques contractuelles

- 3008 Point d'avancement sur la stratégie d'inclusion numérique.....p 47
- 3009 Déploiement des infrastructures numériques en Lot-et-Garonne.....p 47
- 3010 Groupements d'entreprises.....p 47  
Convention d'objectifs 2021-2023 entre le Département et les groupements d'entreprises lot-et-garonnais
- 3011 Délégation de Service Public (DSP).....p 47  
Agropole  
Rapport annuel du délégataire - exercice 2020

### Agriculture et forêt

- 7003 Soutien forfaitaire aux arboriculteurs et viticulteurs sinistrés par l'épisode de gel du 6 au 8 avril 2021.....p 50

### Culture, sport, jeunesse, citoyenneté et vie associative

- 6004 Adaptation des régimes d'aide départementaux : fonctionnement des clubs 2021/2022 et clubs sportifs de haut niveau 2021/2022.....p 53
- 6005 L'accompagnement départemental au développement du secteur patrimoine.... p 53
- 6006 Production cinématographique et audiovisuel.....p 53
- 6007 Modification des régimes d'aide aux partenaires culturels.....p 53

### Aménagement du territoire, infrastructures et mobilité

- 2002 Infrastructures et mobilité - Réseaux routier, navigable et cyclable.....p 41

## **Administration générale et ressources humaines**

<b>8031</b>	Modification du règlement intérieur (article 24).....	p 54
-------------	---	------

## **Finances, patrimoine et évaluation des politiques publiques**

<b>9018</b>	Modification de la composition de la Commission d'appel d'offres et de la Commission de délégation de service public.....	p 56
<b>9019</b>	Rapport sur les travaux réalisés par la Commission consultative des services publics locaux en 2020.....	p 56
<b>9020</b>	Pertes sur créances irrécouvrables et provisions.....	p 56
<b>9021</b>	DM1 2021 du budget principal et du budget annexe du Foyer départemental de l'Enfance Balade (FEB).....	p 56

TABLE DES INTERVENTIONS

Intervenants	Pages
<b>BORDERIE Sophie</b> , Présidente du Conseil Départementale	1 à 7 ; 14 à 15 ; 17 ; 22 ; 24 ; 25 ; 27 ; 28 ; 29 ; 33 ; 39 ;
<b>BILIRIT Jacques</b>	38 ;
<b>BORDERIE Jacques</b>	15 ;
<b>BORIE Daniel</b>	40 à 41 ;
<b>BOUSQUIER Philippe</b>	45 ; 49 ;
<b>CALMETTE Marcel</b>	41 ; 49 ; 50 ; 54 ;
<b>CAMANI Pierre</b>	22 ; 42 ; 45 ; 46 ; 50 ;
<b>CASTILLO Julie</b>	16 ; 17 ; 32 ; 33 ; 46 ;
<b>CHOLLET Pierre</b>	9 à 10 ; 17 ; 25 ; 28 ; 37 ; 46 ; 49 ; 54 ;
<b>DELBREL Christian</b>	10 à 12 ; 16 ; 32 ;
<b>DEZALOS Christian</b>	7 à 9 ; 13 à 14 ; 27 ; 55 ;
<b>DUCOS Laurence</b>	23 ; 25 ; 28 ; 38 ; 49 ; 54 ;
<b>DUFOURG Gilbert</b>	12 ; 22 ; 39 ; 49 ;
<b>HAURE-TROCHON Caroline</b>	38 ; 39 ;
<b>HOCQUELET Joël</b>	15 ; 30 à 32 ; 34 ; 38 ; 48 ; 49 ; 50 ;
<b>KHERKHACH Baya</b>	26 ; 28 ;
<b>LACOMBE Nicolas</b>	22 ; 23 ; 42 ; 46 ; 50 ; 52 ; 54 ; 56 ;
<b>LAVIT Béatrice</b>	30 ; 54 ;
<b>MASSET Michel</b>	42 ;
<b>MESSINA-VENTADOUX Annie</b>	16 ; 17 ; 24 ; 36 ;
<b>MIRANDE Jean-Jacques</b>	35 ; 38
<b>PAILLARES Marylène</b>	51 ; 52 ;
<b>PICARD Alain</b>	26 ;
<b>SUPPI Patricia</b>	15 ; 23 ;
<b>HUVE Philippe</b> (chef du service restauration collective)	17 à 22 ; 23 ;
<b>DELRUE Laurent</b> (directeur général des services)	30 ;
<b>BELBES David</b> (directeur des systèmes d'information et de l'aménagement numérique)	43 à 45 ;

**COMPTE RENDU**

**DES DEBATS**



**DÉCISION MODIFICATIVE N°1 2021**

-----

**SÉANCE DU VENDREDI 8 OCTOBRE 2021**

*Une session du Conseil départemental de Lot-et-Garonne s'est tenue le 08 octobre 2021 sous la présidence de Madame Sophie BORDERIE, présidente du Conseil départemental, assistée de Monsieur Laurent DELRUE, directeur général des services.*

*La séance a débuté à 09h45 et a été levée à 16h25, avec une interruption de 13h30 à 15h.*

*Étaient présents : MM BILIRIT Jacques, BORDERIE Jacques, BORIE Daniel, BOUSQUIER Philippe, BOUYSSONNIE Thomas, CALMETTE Marcel, CAMANI Pierre, Mme CASTILLO Julie, MM. CHOLLET Pierre, CONSTANS Rémi, Mme DALLIES Vanessa, MM DELBREL Christian, DEVILLIERS Arnaud, DEZALOS Christian, Mmes DHELIAS Danielle, DUCOS Laurence, MM DUFOURG Gilbert, DUPUY Aymeric, Mmes GARGOWITSCH Sophie, HAURE-TROCHON Caroline, M. HOCQUELET Joël, Mme KHERKHACH Baya, M. LACOMBE Nicolas, Mmes LAURENT Françoise, LAVIT Béatrice, MAILLOU Emilie, M. MASSET Michel, Mme MESSINA-VENTADOUX Annie, M. MIRANDE Jean-Jacques, Mme PAILLARES Marylène, M. PICARD Alain, Mmes SUPPI Patricia, TONIN Valérie, M. VO VAN Paul,*

*Étaient absents : Mme GENOVESIO Cécile (a donné pouvoir à M. Constans – Matin uniquement), Mme GIRAUD Béatrice (a donné pouvoir à M. Devilliers), Mme GONZATO-ROQUES Christine (a donné pouvoir à M. Calmette), Mme GRENIER Marie-Laure (a donné pouvoir à M. Bousquier), Mme LAMY Laurence (a donné pouvoir à M. Dezalos), M. LEPERS Guillaume (a donné pouvoir à M. Chollet), Mme MAILLARD Clarisse (a donné pouvoir à M. Delbrel le matin et à Mme Maillou l'après-midi).*

**Mme la Présidente.** – Mes chers collègues, bonjour à toutes et à tous. Je constate que le quorum est atteint.

Il nous faut désigner un secrétaire de séance. Je propose, si elle le veut bien, à Mme Dhelias, d'être la secrétaire de cette séance. Je vous remercie.

Un envoi complémentaire et rectificatif a été effectué le 6 octobre. Cet envoi concerne les rapports suivants :

- le rapport 1015, « Revalorisation des services d'aide à domicile ». Comme annoncé dans l'envoi initial, ce rapport a été complété et actualisé suite à ma rencontre avec l'Entente 47, qui regroupe les fédérations départementales d'aide à domicile, le 30 septembre 2021 ;

- le cartouche de délibérations du rapport 7003, « Soutien forfaitaire aux arboriculteurs et viticulteurs sinistrés par le gel », qui tient compte d'une proposition d'amendement formulée par la commission Agriculture et Forêt ;

- le rapport 9018, « Modification de la composition de la Commission de délégation du service public », suite à une demande de modification de suppléant du Groupe 100 % Lot-et-Garonne.

Je vous précise également que sur le rapport d'information 1017, « Projet d'équipe mobile de médecins », une erreur dans le tableau du budget prévisionnel indicatif de première année, en année pleine, en page 7 de ce rapport, est à signaler. En effet, au niveau des dépenses, la ligne « flotte automobile » est estimée à 52 300 € et non à 209 k€, portant ainsi le total estimatif des dépenses à 589 k€ et donc la subvention d'équilibre du Département à 297 k€. Nous reviendrons sur l'examen de ce rapport ultérieurement.

Je vous annonce également la prise de fonction, depuis le 1<sup>er</sup> octobre, de Mme Kristina Spanek, en qualité de directrice de l'immobilier à la direction générale adjointe de la Valorisation des moyens. Architecte libérale à Bordeaux jusqu'en 2003, Mme Spanek intègre ensuite la fonction publique de l'État, successivement comme chef d'arrondissement, études et programmation de voies navigables de France, puis chef du service du logement de la DDE de Haute-Garonne, puis chef du pôle Développement durable de la DDT de Haute-Garonne. De 2011 à 2016, Mme Spanek a exercé la fonction de chef de département Immobilier du ministère de la Justice pour la région Aquitaine, puis, à partir de mai 2016, a exercé auprès du préfet de la région Occitanie en tant que chargée de mission Immobilier, en charge du patrimoine immobilier de l'État dans ce périmètre géographique. Au nom de l'assemblée, je lui souhaite la bienvenue dans notre collectivité.

Des motions sont-elles déposées par les groupes ? Pas de motion.

Je vous propose d'adopter le rapport 8030, « Approbation des débats de la session consacrée au budget primitif 2021 ». Y a-t-il des observations ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

### **COMMISSION ADMINISTRATION GENERALE, RESSOURCES HUMAINES ET PATRIMOINE**

#### **RAPPORT N° 8030**

#### **APPROBATION DES DEBATS DE LA SESSION CONSACREE AU BUDGET PRIMITIF 2021**

***VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité***

#### **Absents lors du vote de ce rapport :**

- M Bouyssonnier (a donné pouvoir à Mme Messina- Ventadoux)
- Mme Genovesio (a donné pouvoir à M Constans)
- Mme Giraud (a donné pouvoir à M Devilliers)
- Mme Gonzato-Roques (a donné pouvoir à M Calmette)
- Mme Grenier (a donné pouvoir à M Bousquier)
- Mme Lamy (a donné pouvoir à M Dezalos)
- M Lepers (a donné pouvoir à M Chollet)
- Mme Maillard (a donné pouvoir à M Delbrel)

Mesdames et Messieurs les Conseillers départementaux,

Chers collègues, Chers internautes,

Même si elle ne comprend que peu de dossiers et des mouvements financiers restreints, cette session de DM1 comporte des dossiers importants qui ne peuvent attendre la DM2 fin novembre pour être examinés. Avant de les évoquer, brièvement je prendrai quelques minutes pour aborder plusieurs sujets d'actualité.

Tout d'abord, je vous confirme que le Conseil départemental délibérera sur la demande de participation financière au projet GPSO à l'occasion de la Commission permanente du 22 octobre prochain.

Nous avons déjà eu l'occasion d'évoquer le sujet ensemble et j'ai pu noter que les quatre présidents des groupes qui constituent notre assemblée avaient exprimé leur opposition à toute participation financière de notre collectivité.

La participation demandée, 120 millions d'euros à ce jour, paraît en effet tout bonnement inconcevable. Le Conseil départemental ne peut accompagner financièrement ce projet dont le montant représente, pour exemple, l'équivalent de la construction de 8 nouveaux collèges.

Même si des conditions spécifiques d'emprunt sont mises en place, le Département est déjà engagé sur de nombreux projets structurants prévus à son PPI (plan collège, échangeur routier, rocade de Marmande, pont du Mas d'Agenais, déploiement du THD, etc.).

La levée d'un nouvel emprunt de 120 M€, quelles que soient ses conditions, fragiliserait la situation financière du Département et dégraderait de manière inquiétante ses ratios de gestion, notamment d'endettement.

La mise en place par l'État d'une fiscalité additionnelle spécifique à ce projet, qui frapperait les ménages et les entreprises lot-et-garonnaises à hauteur de 35,5 M€, paraît en outre totalement inopportune en période de redressement encore fragile de l'économie et alors qu'une partie des Lot-et-Garonnais a vu sa situation sociale se dégrader en raison de la pandémie de covid-19.

Plus globalement, s'agissant de la réalisation d'une infrastructure d'envergure nationale et internationale, la participation de l'État et de l'Europe reste largement insuffisante, à peine 60 % d'une dépense globale de 14,6 milliards d'euros. Le plan de financement prévisionnel fait reposer 40 % de la dépense sur les collectivités locales, dont l'État n'a eu de cesse de limiter les capacités d'investissement et d'endettement, notamment les Départements avec le fameux « Pacte de Cahors ».

Vous vous en doutez, j'ai des échanges réguliers sur le sujet avec le Président Rousset. Nos échanges sont courtois et respectueux malgré nos divergences de points de vue. Le Conseil régional reste et doit rester un partenaire privilégié de notre collectivité, car au-delà de ce dossier, nous avons de nombreux chantiers à mener ensemble.

Pour autant oui, le Département, tout comme beaucoup d'autres, priorisera clairement ses actions en fonction de ses compétences.

À ce titre, Daniel Borie et moi-même vous proposerons en DM2 le lancement de l'élaboration concertée d'un plan d'amélioration des routes départementales du quotidien, intégrant un objectif ambitieux de développement des mobilités.

Cet engagement de campagne porté par la majorité prendra la forme d'un document prospectif, visant à programmer un calendrier de travaux du réseau départemental secondaire dans un calendrier financièrement supportable, et à encourager toutes les formes de mobilités douces par un travail partenarial avec l'ensemble des collectivités concernées.

Je souhaite que ce chantier, ambitieux et attendu par les Lot-et-Garonnais, soit travaillé par l'ensemble des commissions internes concernées, de manière transversale et coordonnée, sous la responsabilité de Daniel Borie.

Autre compétence qui fait partie du cœur de métier du Département : l'Aide sociale à l'enfance. Nous connaissons tous les fortes difficultés auxquelles sont confrontés tous les Départements de France pour faire face à ces missions :

- augmentation du nombre de signalements et des situations socialement complexes, traduisant un développement de la précarité, mais également des tensions au sein de notre société, renforcées par la pandémie de covid-19 et notamment les périodes de confinement ;

- fortes difficultés à recruter des personnels qualifiés, véritable pénurie de travailleurs sociaux même sans expérience, ces métiers étant extrêmement difficiles et peu reconnus ; nous

n'arrivons pas aujourd'hui, et c'est la même chose dans la plupart des Départements, à pourvoir des postes disponibles ;

- multiplicité des interlocuteurs institutionnels et notamment étatiques, avec un poids prépondérant du secteur judiciaire, 85 % des mesures éducatives étant le fruit de décisions de justice ;

- situation sinistrée, et je pèse mes mots, du secteur psychiatrique et particulièrement pédopsychiatrique en France, avec une absence de réponses adaptées de l'État pour le suivi de plus en plus de jeunes relevant de problématiques comportementales. Or selon l'ADF, plus d'un tiers des mineurs confiés à l'ASE requerrait un soutien clinique.

Comme vous avez pu le lire dans la presse, c'est dans ce contexte que la semaine dernière une douzaine de travailleurs sociaux chargés de l'aide sociale à l'enfance se sont réunis, accompagnés d'un responsable syndical, pour faire part de leur intention d'user de leur droit de retrait, à savoir le « droit de se retirer d'une situation de travail dont le salarié a des motifs raisonnables de penser qu'elle présente un danger grave et imminent pour sa vie ou sa santé ». Mme Lavit a rencontré ces agents le jour même en fin d'après-midi et j'ai pu également les recevoir en début de soirée pour les écouter.

Je l'ai dit, nous ne découvrons pas les difficultés du secteur et nous tentons, depuis des années, d'y apporter des réponses.

- Des mesures concrètes ont été prises, telle la création de six postes de coordonnateurs, début 2020, d'autres sont en cours, comme l'allègement des tâches administratives et du circuit décisionnel, la stabilisation des équipes en termes de ressources humaines, et la réflexion autour de l'organisation de la direction. De nouveaux leviers, notamment pour améliorer la disponibilité des solutions de placement, sont étudiés.

- L'Observatoire départemental de la protection de l'enfance, l'ODPE, a été installé en septembre 2020.

- Le nouveau Schéma départemental de la prévention et de la protection de l'enfance est en cours de finalisation. Il a été élaboré en concertation avec l'ensemble de nos partenaires institutionnels qui ont salué la qualité du travail fourni, le pragmatisme et l'ambition des actions préconisées.

- Deux réunions ont eu lieu entre les organisations syndicales, la vice-présidente Mme Lavit et moi-même et la direction générale les 31 août et 15 septembre derniers. Sur la base de ces échanges, un travail est aujourd'hui engagé pour poursuivre l'amélioration de l'organisation interne du service de l'aide sociale à l'enfance.

En ce qui concerne plus spécifiquement les revendications exprimées la semaine dernière, un CHSCT s'est tenu mardi 5 octobre.

Le directeur général des services a commencé à rencontrer l'ensemble des agents de l'ASE par territoire, en petit groupe afin de pouvoir échanger librement.

Ces échanges donneront lieu à une réunion début novembre à laquelle je participerai personnellement et au cours de laquelle je présenterai les mesures, les moyens et le calendrier d'actions que je proposerai de mettre en place afin de renforcer et améliorer le secteur de l'aide sociale à l'enfance dans notre département.

J'ai bon espoir que ces démarches fassent réellement avancer les choses même si, avec la meilleure volonté du monde, nous ne pourrions apporter de solutions pérennes du jour au lendemain sans notamment la mise en place d'actions et de mesures au niveau national. Le croire ou le faire croire ne serait que duperie.

Le projet de loi relatif à la protection des enfants, actuellement en cours de discussion devant le Parlement, devrait pouvoir apporter aux Départements de nouveaux outils utiles pour les aider à mieux assumer cette compétence.

L'Assemblée des Départements de France suit avec attention l'évolution de ce texte visant à moderniser la gouvernance nationale de l'ASE, améliorer le quotidien des enfants suivis ou placés et mieux reconnaître les métiers liés à ce secteur difficile.

Quelques mots sur l'expérimentation de renationalisation du RSA ont récemment fait l'objet d'un accord entre le gouvernement et le Département de Seine-Saint-Denis.

En résumé, après de longs mois de dures négociations, une année de référence des dépenses nettes de RSA financées par le Département de Seine-Saint-Denis, calculées sur la moyenne des dépenses de la période 2018-2019-2020 a été instaurée : 520 millions d'euros pour être précise.

L'État s'engage à prendre intégralement à sa charge durant trois ans les potentielles hausses du coût du RSA supérieur à ces 520 millions.

En contrepartie, le Département accepte de doubler les moyens qu'il consacre annuellement aux actions d'insertion, les faisant passer de 23 à 46 millions.

Grâce à cet accord, la Seine-Saint-Denis estime qu'elle économisera entre 30 à 40 millions d'euros par an.

Un quotidien national, évoquant cet accord, a publié une liste de Départements qui pourraient être concernés par cette expérimentation ; le Lot-et-Garonne en faisait partie.

Je tiens à vous préciser que l'État ne nous a jamais sollicités, et que nous n'avons à ce jour pas non plus candidaté pour faire partie des Départements expérimentateurs ; en effet, tout comme de nombreux Départements, nous attendions de connaître l'issue et surtout les modalités de l'accord.

Je n'ai pas à ce jour d'avis tranché sur la renationalisation du RSA. Je préférerais, plutôt qu'une renationalisation, que l'État paie ses dettes et, comme il s'y était engagé lors de la création du RSA, qu'il compense son coût intégralement aux Départements.

Pour autant, je suis pragmatique. Le président du groupe Dynamique citoyenne et membre de la commission des finances, Christian Delbrel, m'a récemment officiellement interpellée sur ce sujet. C'est pourquoi je souhaite que les commissions Action sociale et Finances s'emparent du dossier, analysent les termes de l'accord État/Seine-Saint-Denis puis, le cas échéant, l'opportunité d'une candidature du Lot-et-Garonne à une expérimentation de recentralisation du RSA, en examinant toutes les conséquences d'une telle décision et pas seulement l'impact financier.

En concertation avec le président de la commission des finances, Christian Dezalos, je propose à Christian Delbrel, qui nous a interpellés sur ce thème, de piloter ce travail auquel bien évidemment tous les groupes de l'assemblée seront associés.

Enfin, vous le savez, le congrès 2021 de l'ADF, mainte fois reporté, se tiendra en décembre prochain à Bourg-en-Bresse. À cette occasion, l'ADF réalisera un livre blanc de 102 propositions, qui sera notamment remis aux futurs candidats aux élections présidentielles.

Le président Sauvadet souhaite que les Conseils départementaux soient forces de propositions dans la réalisation de ce livre blanc et je proposerai ainsi aux quatre présidents de groupe de travailler à des contributions que je m'engage à relayer au sein de l'ADF.

Vous recevrez prochainement à cet effet un courrier détaillant les modalités de ce travail devant être réalisé dans un calendrier, je le rappelle, très contraint, puisque nous devons finaliser le livre blanc pour mi-novembre.

Bien évidemment et en cohérence avec notre souhait de développer les outils de démocratie participative, je proposerai également aux membres du Conseil consultatif citoyen qui sera installé demain de participer à l'élaboration de ce livre blanc.

Voilà les points d'actualité que je souhaitais évoquer en introduction.

Au cours de notre session, plusieurs dossiers d'importance seront examinés :

- La stratégie de lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi ; nous vous proposerons d'actualiser les actions à mettre en place en concertation avec l'État afin de lutter efficacement contre la précarité qui frappe tout particulièrement notre Département. Ce plan comprend un important volet de mesures pour l'insertion des bénéficiaires du RSA. J'aurai l'occasion d'évoquer ce dossier avec Brigitte Klinkert, ministre déléguée à l'Insertion auprès de la ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion en début d'après-midi, à l'occasion d'une réunion de travail bilatérale organisée dans le cadre de son déplacement en Lot-et-Garonne.

- La démographie médicale. Suite à la tenue d'une réunion avec l'ARS et la CPAM organisée à notre initiative, j'ai officiellement saisi le ministre de la Santé afin que le Département puisse expérimenter la mise en place d'une équipe mobile de médecins généralistes salariés pouvant s'inscrire à terme dans le cadre du projet de loi « 3DS » (différenciation, décentralisation, déconcentration et simplification). Le rapport qui vous sera présenté revient sur ce projet d'expérimentation. À noter que notre initiative intéresse fortement le Président de l'ADF et les membres du bureau qui m'ont demandé de les tenir informés de la suite qui y sera donnée.

- Le soutien aux services d'aide à domicile afin de les accompagner dans la mise en œuvre de l'avenant 43 à la convention collective nationale de la branche du secteur de l'aide à domicile. Je rappelle que l'aide à domicile en Lot-et-Garonne est un secteur de poids : 1 500 ETP d'intervenants à domicile et de personnels administratifs, dont 1 300 financés par le Département. Le Département a ainsi consacré au maintien à domicile, à travers l'allocation personnalisée autonomie (APA), près de 25 millions d'euros l'année dernière, finançant notamment plus d'1,2 million d'heures au total à près de 7 000 personnes.

Comme je vous l'ai dit lors de notre dernière commission permanente, le gouvernement, sans aucune concertation avec les financeurs, notamment les Départements, a décidé de procéder à la revalorisation des salaires des aides à domiciles, augmentation il est vrai légitime voire indispensable pour ce secteur qui peine à recruter.

Le surcoût net de cet avenant est estimé pour les Départements à plus de 300 millions par an.

Les annonces fin septembre du Premier ministre sur la prise en charge du vieillissement, apparaissent malheureusement aujourd'hui toujours floues et incomplètes. Si Mme Bourguignon, ministre déléguée auprès du ministre des Solidarités et de la Santé, chargée de l'Autonomie, a précisé hier, jeudi, devant la CNSA que l'État prendrait bien en compte intégralement le surcoût engendré par la création d'un tarif socle à 22 €. La participation de l'État au financement des augmentations décidée sous condition entre 22 € et 25 € n'est pas assurée.

En tout état de cause, nous prenons nos responsabilités. Alors que le Premier ministre a annoncé sa volonté de créer un tarif socle à 22 euros de l'heure, le Département mettra en place, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> octobre, une enveloppe supplémentaire correspondant à un tarif équivalent à

23 euros de l'heure. Si cette dotation est insuffisante, elle sera complétée autant que nécessaire afin de permettre aux associations locales de financer l'application légale de l'avenant 43.

Les fédérations d'aide à domicile, regroupée au sein de l'Entente 47, que j'ai reçues le 30 septembre, m'ont adressé un courrier pour remercier l'assemblée départementale de l'accord trouvé.

Je les cite : « Vous avez montré que vous avez parfaitement compris et pris en compte notre grande inquiétude quant au financement de l'avenant 43, du fait des informations souvent peu claires et parfois contradictoires qui nous parvenaient, en particulier au niveau de l'État. Vous avez réaffirmé votre soutien indéfectible à nos associations et annoncé que vous alliez soumettre aux élus du Département la prise en charge, via une dotation, de l'intégralité du surcoût jusqu'à la fin de l'année, et annoncé une augmentation du tarif au 1<sup>er</sup> janvier pour le porter à 23 €, tout en assurant un complément du financement via une dotation spécifique pour couvrir le coût réel de l'application de l'avenant 43 en 2022.

Nous tenons à vous exprimer notre profonde gratitude de nous avoir ainsi entendus et rassurés, et nous nous faisons par la présente écho du soulagement de toutes nos associations, qui n'ont pas manqué de nous appeler dès vendredi matin, pour savoir ce que vous aviez décidé.

Nous avons conscience de bénéficier d'une forme de privilège de pouvoir ainsi compter sur vous et le Conseil Départemental, pour permettre à nos salariés d'apporter aux usagers les plus vulnérables les services de qualité auxquels ils peuvent légitimement prétendre. Soyez en une nouvelle fois chaleureusement remerciée. »

Courrier signé des présidents d'ADEDOM 47, de la Fédération ADMR 47 et de la Fédération UNA 47.

Autres dossiers :

- Le soutien forfaitaire aux arboriculteurs et viticulteurs sinistrés par l'épisode de gel. Joël Hocquelet vous présentera ce rapport dont le cartouche a été modifié suite aux échanges en commission agricole. Je vous informe néanmoins que j'ai officiellement saisi le ministre de l'Agriculture afin qu'une enveloppe supplémentaire soit dégagée pour les agriculteurs de notre département victimes du gel. L'aide de l'État, de 650 000 euros, n'est tout simplement pas à la hauteur des dégâts subis et surtout inéquitable par rapport aux indemnités versées par l'État dans certains autres départements.

- Enfin l'adaptation des régimes d'aides départementaux. Marylène Paillares vous précisera les mesures particulières que nous souhaitons prendre afin d'accompagner les clubs et associations sportives victimes de la pandémie de covid-19.

Je donne maintenant la parole à Christian Dezalos pour une présentation synthétique, mais complète des aspects financiers de cette décision modificative, avant de donner la parole aux différents groupes.

### **Présentation d'un diaporama (cf. page 59)**

**M. DEZALOS.** – Merci, Madame la Présidente. Mes chers collègues, je vais vous présenter rapidement, parce qu'elle est peu dense, cette décision modificative dans ses aspects budgétaires. C'est la première décision modificative de l'exercice. Elle intervient plus tardivement que les années précédentes : habituellement, la première décision modificative intervient au mois de juin, mais il ne vous a pas échappé qu'au mois de juin le calendrier était un peu particulier et qu'il y avait quelques événements notamment électifs. La décision sera suivie, le 26 novembre, d'une deuxième décision modificative, qui sera plus complète en termes d'ajustement de nos prévisions budgétaires ; nous serons plus prêts de la date de clôture du budget, et donc nous pourrons ajuster au mieux les prévisions du budget que nous avons adopté au mois d'avril.

Le budget primitif comprend notamment deux composantes majeures : en recettes, les droits de mutation à titre onéreux, dont on parle beaucoup ; et en dépenses, le RSA. Elles révèlent chaque année de nouvelles surprises, à la hausse comme à la baisse. Par ailleurs, la reprise significative de l'inflation dans certains secteurs pourrait avoir des conséquences directes sur le coût des travaux ou des dépenses d'entretien. En plus des effets directs de la crise, plusieurs éléments rendent difficile la définition d'une trajectoire de nos finances départementales à moyen terme, voire à court terme.

Le manque de visibilité sur l'avenir nous impose donc la plus grande prudence. La décision modificative qui est présentée et la prochaine en novembre devront préserver un niveau satisfaisant d'autofinancement et confirmer notre volonté de désendettement, tout en poursuivant notre politique d'investissement. C'est la quadrature du cercle. Une vision pluriannuelle est nécessaire dans un contexte qui ne cesse d'évoluer et dont la crise sanitaire aura accéléré la transformation.

Nos résultats 2021 doivent permettre d'intégrer cette dimension pluriannuelle et contribuer ainsi, je l'espère, à aborder dans de bonnes conditions les budgets à venir.

La diapositive résume les aspects budgétaires de cette décision modificative, qui se traduit en mouvements réels par très peu de propositions d'ajustement. En fonctionnement, les recettes et les dépenses varient de 140 k€. Quant aux volumes de la section d'investissement, il augmente de 3,430 M€ : cela paraît plus important, mais c'est une variation qui est uniquement liée à des écritures d'ordre patrimonial, qui n'ont donc aucun effet sur l'équilibre budgétaire réel de nos finances. Ces chiffres mettent bien en évidence la faible portée de cette décision modificative.

De façon plus précise, en fonctionnement on notera la prise en compte de nouvelles propositions à hauteur de 466 k€, afin d'intégrer, dès la rentrée 2021, les premières mesures sur lesquelles nous nous sommes engagés en juillet dernier. Deux dispositifs en particulier sont ciblés, d'abord le chèque association : 200 k€ sont inscrits en faveur des collégiens boursiers du Département, afin qu'ils puissent plus aisément accéder à des activités culturelles, sportives et de loisirs. Cette mesure a par ailleurs pour objectif de soutenir et de redynamiser les inscriptions, qui sont à la baisse au sein des structures principalement associatives.

Le deuxième dispositif concerne la diminution pour tous les collégiens du prix du repas servi à la cantine. Au-delà du programme « Du 47 dans nos assiettes » et de la politique d'harmonisation des tarifs dans les établissements, qui est déjà mise en place depuis la fin de notre précédent mandat, nous avons souhaité fixer un tarif unique du repas, limité à 2 €. Cette mesure est déployée en deux temps. Il s'agit, avec la décision modificative n°1 d'aujourd'hui, de prendre en charge une première réduction de 50 % du prix du repas, appliquée dès la rentrée 2021, et dont la conséquence financière s'élève à 205 k€, versée sous forme de dotations complémentaires aux établissements. La deuxième étape, qui permettra d'atteindre le niveau de 2 €, sera mise en œuvre à la rentrée 2022 et sera comptabilisée dans le prochain budget.

Le financement de ces deux principales mesures est assuré par des recettes nouvelles à hauteur de 140 k€ et par prélèvement sur les crédits de dépenses imprévus, à hauteur de 326 k€, qui figuraient déjà au budget (par conséquent, vous ne les voyez pas apparaître ici).

En investissement, des mouvements permettent de prendre en compte les ajustements de la programmation. De faible importance, ces mouvements ne modifient pas le volume initial du budget. Ce sont des redéploiements à l'intérieur des crédits déjà votés, qui permettent d'ajuster à la hausse ou à la baisse les lignes budgétaires concernées.

À signaler, la création d'une autorisation de programme de 7,2 M€, en complément du crédit de 5 M€ déjà inscrit au budget primitif pour réparer les dégâts des crues du mois de février dernier. Cette inscription permettra d'engager des études et les travaux à réaliser en 2022, soit une dépense totale supplémentaire de 12,2 M€. C'est la conséquence budgétaire des intempéries du mois de février.



Beaucoup de réparations sont à opérer, d'abord des études sont à mener. Nous avons voté 5 M€ de crédits au budget primitif, nous y ajoutons une autorisation de programme, qui permet aux services de lancer les opérations qui auront les crédits de paiement correspondant au budget 2022 pour mener concrètement ces opérations. Retenez ce chiffre de 12 M€ de conséquences financières suite aux intempéries du mois de février.

S'agissant du budget annexe du Foyer départemental de l'enfance Balade, les mouvements de chapitre à chapitre à hauteur de 100 k€ n'impactent pas le volume global du budget.

Voilà les grandes lignes de cette décision modificative, qui se caractérise par un faible volume, mais qui présente l'intérêt d'intégrer dès à présent les premiers engagements de notre programme.

**M. CHOLLET.** – Madame la Présidente, mes chers collègues, une décision modificative permet de modifier les prévisions du budget primitif voté au mois d'avril. Celle d'aujourd'hui ne mobilise qu'à la marge, comme vient de le dire Christian Dezalos, cette possibilité à hauteur de 3,4 M€ sur un budget de 444 M€, soit à peine 0,7 %.

Mais cette séance s'inscrit dans un contexte particulier, de fin de pandémie, espérons-le, plutôt chargé d'espoir, mais aussi de beaucoup de craintes tant les défis à venir sont grands. Notre collectivité doit jouer son rôle en se consacrant à ses missions et à ses compétences. La première est de favoriser le maintien à domicile de nos aînés, en validant avec l'État la concrétisation de l'avenant 43 et donc la revalorisation des services d'aide à domicile.

La première délibération sur ce sujet, envoyée sur nos tablettes, était peu précise et peu rassurante pour les fédérations d'aide à domicile. À l'évidence, la nouvelle mouture, que vous avez reprécisée, Madame la Présidente, arrivée mercredi et discutée notamment en commission des Finances, a tenu compte des remarques et suggestions des professionnels de ce secteur. Nous vous avons, nous aussi, interpellée en commission permanente sur les risques de faillite à court terme des fédérations si le Conseil départemental ne venait pas compenser, avec l'État, le surcoût de la nécessaire revalorisation, notamment pour les intervenants à domicile, souvent peu diplômés, qui malheureusement, vu la négociation sur la convention collective, seront les moins gratifiés. Le groupe 100 % Lot-et-Garonne vous demande de ne pas perdre de vue cet objectif. Ce sont d'abord et surtout les intervenants à domicile qui doivent bénéficier de cette impulsion fondamentale pour préserver et même développer l'emploi sur nos territoires ruraux.

Cette négociation financière, qui va dans le bon sens, ne doit pas occulter une réflexion plus globale sur les services à domicile, notamment sur la mobilité. Nous vous proposons de prendre exemple sur le département de Saône-et-Loire et sur la Dordogne, qui ont bien avancé sur ce sujet.

Enfin, la participation de l'État risquant de ne pas dépasser l'année 2022, un travail de fond doit être dès maintenant entamé pour trouver les recettes nécessaires à compenser le surcoût de presque 5 M€ par an. Il faudra baisser des dotations de fonctionnement, puisque les Conseils départementaux n'ont plus de levier fiscal. Nous avons des idées sur ce sujet également. En effet, nous avons atteint, cet été, le pic d'un million d'emplois non pourvus en France, qui va jusqu'à fragiliser la pérennité même de la reprise économique. Sans écarter la question de la revalorisation salariale, qui fait d'ailleurs consensus, des syndicats jusqu'au MEDEF, il est difficile de ne pas faire le lien avec les 10 000 Lot-et-Garonnais qui sont sans emploi et bénéficiaires du RSA. Nous pensons que c'est ici et maintenant que nous devons agir sur ce levier, en début de mandature, pour mettre le paquet sur le retour à l'emploi et ainsi dégager des marges de manœuvre et sortir des bénéficiaires du RSA de la précarité.

Avant de toujours provisionner des dépenses nouvelles comme vous le faites, il faut d'abord s'assurer de pouvoir honorer celles qui nous sont obligatoires.

Sur l'équipe mobile de médecins généralistes, nous serons plus sévères. On n'y croit pas. L'absence de cadre juridique et l'hypothétique efficacité d'un tel système nous font évoquer la célèbre expression « cautère sur une jambe de bois ». Vous vous obstinez à faire quelque chose pour montrer que vous n'avez pas rien fait, quitte à embrasser une solution très aléatoire et mal fagotée sur le plan budgétaire ; vous venez de le dire et de le repréciser, passant l'enveloppe des voitures de 206 k€ à 50 k€, pour quatre médecins. Vous avez du mal à écouter les jeunes générations médicales, en restant attachée à la seule médecine libérale, alors qu'une nouvelle médecine territoriale de proximité peut être inventée. Relisez, à ce sujet, le programme de la liste 100 % Lot-et-Garonne, qui avait beaucoup d'autres solutions.

Nous vous suggérons de revenir vers les urgences de Marmande, qui méritent plus vos beaux soins que ce projet d'équipe mobile, pour l'équilibre sanitaire de notre département tout entier. Le service des urgences de Marmande est en grand danger, vous le savez bien. Le docteur Laurent Maillard, fort de sa remarquable expérience sur le site agenais, dans une solidarité territoriale intéressante, doit se battre contre des forces techno-administratives considérables. Ce projet doit être d'abord médical et collectif pour cet hôpital que vous connaissez bien, Madame, à une époque où les urgences sont considérées comme le pilier principal de l'organisation sanitaire.

Enfin, vous avez parlé d'autres dépenses nouvelles. Je ne parle pas de la facture covid, qui viendra bien sûr après les présidentielles, mais dès aujourd'hui avec la ligne à grande vitesse, le projet GPSO visant à relier le tronçon Bordeaux-Toulouse. Le plan de financement était le suivant : 40 % pour l'État, 20 % pour l'Union européenne (dans l'optique de relier l'Espagne), et les collectivités doivent régler les 40 %. Ce sont les Régions qui viennent nous chercher, collectivités locales, et veulent partager la charge qui leur incombe. Nous sommes tout à fait d'accord sur ce point : il n'est pas question que le Conseil départemental du Lot-et-Garonne finance ce projet. Il faut que la Région Nouvelle-Aquitaine prenne ses responsabilités quand elle affirme, sur d'autres dossiers, qu'elle se consacre au volet ferroviaire. Elle a ici l'occasion de le prouver par des actes. Nous avons déjà contribué au tronçon LGV Bordeaux-Paris. Vous avez parlé de 120 M€ : je pense que c'est plutôt l'ensemble du Lot-et-Garonne, y compris les Communautés d'agglomération ; vous nous préciserez cela, parce qu'il y a un petit flou. Madame la Présidente, pourrez-vous nous faire un point d'étape là-dessus ?

Quoi qu'il en soit, la responsabilité de l'opposition pour les années à venir sera de s'assurer que la multiplicité des dépenses, subies ou voulues, ne remette ni en cause l'exercice de nos compétences obligatoires, ni à terme l'existence même de notre collectivité, de notre institution. Je vous remercie.

**M. DELBREL.** – Madame la Présidente, mes chers collègues, tout d'abord, avant de rentrer dans le vif de cette DM1, sans gros impact financier, il faut bien l'avouer, permettez-moi une petite mise au point, concernant la session du 1<sup>er</sup> juillet dernier, celle de l'installation du nouveau Conseil départemental.

Déformation professionnelle sans doute, mais je lis la presse tous les matins. Et j'ai cru comprendre que cette première session de la nouvelle mandature avait laissé un goût amer dans certaines gorges, fussent-elles profondes. J'ai cru comprendre aussi que la Dynamique citoyenne était dans l'œil du cyclone. Sur le banc des accusés. Ma saillie verbale aurait, me dit-on, froissé quelques chastes oreilles. Défrisé quelques susceptibilités à fleur de peau. M'en voilà tout penaud. Presque confus. Effectivement, si j'ai choqué certaines et certains d'entre vous ce jour-là, je m'en excuse publiquement aujourd'hui. Platement même. J'espère, franchement, que vous vous en remettrez. Car ne comptez pas sur nous, pour vous servir de l'eau tiède durant sept ans – sept ans, c'est long ! Nous dirons ce que nous avons à dire. Sans filtre, ni tabou. La liberté d'expression fait partie de notre ADN. Et nous la revendiquons.

Mon cher Pierre, j'ai lu avec attention ton interview de rentrée dans les colonnes du Petit Bleu. Tu y fais une allusion, à peine voilée, à mon intervention. Tu parles de discours haineux. Non, il n'y avait pas de haine dans mes propos. Juste de la passion, quelques vérités aussi - qui ne sont pas

toujours faciles à entendre - et un peu de colère également, oui de la colère après une campagne nauséabonde menée par tes poulains sur notre canton. Avec Clarisse Maillard, nous ne retirons pas un mot, une virgule de ce qu'on a pu dire ce jour-là. Nous avons tourné la page. On avance.

Dans cette interview, tu disais aussi que l'opposition serait – je reprends tes mots – « constructive, vigilante et exigeante ». La Dynamique citoyenne ne peut qu'adhérer à ce « triptyque ». Le dire fait rire. Le faire, fait taire !

Et déjà un premier coup de canif dans le contrat, dans ce programme de mandat ! Je voudrais, ici, évoquer le lancement du budget participatif, dispositif, qui vous le savez tous, nous tient particulièrement à cœur. La deuxième édition est lancée. Elle a été revue et corrigée. Il le fallait. Les services et les élus, en charge de ce dossier, ont tiré les leçons de la première mouture. Au final, c'est toujours une enveloppe d'un million d'euros qui sera distribuée sur tout le territoire, de façon plus juste et plus équitable, avec au minimum deux lauréats par canton. Tout le monde va y gagner, surtout le monde associatif...

Pour nous élus de tout poil et de tout bord, ce dispositif est une bénédiction. Il faut aussi savoir le « vendre » sur le terrain, pour que notre territoire – celui qui nous a propulsés là, dans cet hémicycle – soit bien servi en retour. L'idée est louable. C'est d'accompagner, de guider, d'aider celles et ceux qu'on présente, avec raison, comme les forces vives de notre canton.

Et je m'étonne, non je constate plutôt, que sur les 21 cantons que compte notre si cher département, seulement dix (à ce jour) ont cru bon organiser des réunions d'information pour relayer les contours du budget participatif citoyen. Je regrette amèrement qu'aucun canton détenu par l'opposition n'ait joué le jeu. Comme s'il était bon ton de passer sous silence ce régime d'aides, impulsé par la majorité départementale. N'oubliez pas celles et ceux qui font que vous êtes là aujourd'hui. Ce dispositif n'a pas de couleur politique. Il sert le citoyen et renforce notre tissu associatif. C'est trop facile de venir faire les beaux le jour de la remise des récompenses, il faut aussi assumer le reste. Et mettre son ego dans un mouchoir et sa posture politicienne dans la boîte à gants.

C'était mon petit coup de gueule du vendredi. À bon entendeur...

Pour le reste, revenons à cette DM1 et réjouissons-nous plutôt que notre institution départementale ait trouvé un vrai terrain d'entente et un tarif commun avec toutes les associations d'aide à domicile, pour pérenniser dans le temps ce service si précieux et si vital. Merci d'avoir entendu le « SOS » des fédérations et des prestataires, au bord de l'implosion budgétaire. Un geste qui honore notre assemblée, mais dont le surcoût atteindra au final 4,8 millions d'euros nets par an, en 2023, dès que la compensation de l'État se sera évanouie dans la nature. Évaporée comme toutes les autres.

Réjouissons-nous également de l'avancement du déploiement de la fibre, sur l'ensemble de notre territoire, de tout notre territoire, et pas seulement dans les grandes et moyennes communes. Le numérique gagne du terrain. Et le 47 fait figure de fer de lance dans ce domaine. Cocorico !

Ne nous réjouissons pas, en revanche, de l'addition particulièrement salée, mise sur la table de la Région, concernant la LGV, dont le dossier est bizarrement ressorti du tunnel juste avant les régionales et à dix mois des présidentielles. On demande à notre Département la modique somme de 120 millions d'euros, qui, dit-on, pourrait être réduite à 82 millions d'euros en fonction de nouvelles taxes imposées par l'État. Un seul mot nous vient à la bouche. Non ! Non au financement qui nous est proposé.

Pour finir, je voudrais rebondir sur un article, paru il y a quelques jours dans le journal *Sud Ouest*. Il faisait référence à un accord historique entre l'État et le Département de Seine Saint-Denis concernant la renationalisation du financement du RSA. Vaste sujet et méga débat, maintes fois relancé, ici, dans cette même assemblée. Si c'est possible dans le 9-3, ça doit être dans 4-7 !

Ne pas se poser la question serait une grave erreur. Et c'est dans ce sens que la Dynamique citoyenne a officiellement saisi notre présidente pour que nous puissions tous ensemble réfléchir à la suite à donner à cette première expérimentation. Je vous remercie, Madame la Présidente, de me confier cette mission de coordination. C'est un peu l'arroseur arrosé, mais je l'accepte avec grand plaisir. Je mènerai ce rôle de coordinateur en étroite collaboration avec les commissions des Finances et du Social, respectivement présidées par Christian Dezalos et Christine Gonzato-Roques. Je serai très flatté de mener ce travail.

Juste pour vous donner un chiffre, le reste à charge du Lot-et-Garonne, pour le seul RSA, s'élève à 27 millions d'euros en 2020. Oui, 27 millions d'euros ! La moitié du pont et du barreau de Camélat ! Bien sûr qu'il y aura des contreparties, mais nous devons tout étudier à la loupe, examiner chaque détail, scruter chaque dépense, pour que notre Département puisse prendre la meilleure et la plus juste des décisions, dans l'intérêt général de notre collectivité et sa santé financière.

Alerte sur le RSA, pour le reste RAS.

Merci de votre attention.

**M. DUFOURG.** – Madame la Présidente, mes chers collègues, je vais être plus bref, je ne suis pas un orateur avec du passé, je reste terre-à-terre. Avec ma binôme, Vanessa Dallies, nous faisons nos premières armes. Nous vous remercions de votre accueil même si, parfois, de petits pièges se mettent en place, mais je pense que c'est la loi de l'assemblée et il n'y a pas de mal à cela, sauf qu'on apprend sur le terrain, comme j'ai l'habitude de le faire, et je pense qu'avec le temps on arrivera à régler certaines choses, tout en restant cordiaux les uns avec les autres, ce que je demande toujours en priorité, parce que les petites affaires ne font pas avancer les problèmes départementaux. Il y a un temps pour tout, mais le temps de la critique doit être plus affiné et moins long.

En ce qui concerne la profession de foi de la majorité, elle a déjà fait passer les questions importantes. On a adhéré à moitié ou pas du tout quelquefois, mais c'est la démocratie, que je respecte, sauf que ce n'est pas sur les moyens des financements qui ont été proposés : c'est toujours sur du social boursier. Nous comprenons qu'éventuellement cela ne fait pas une équité sur l'ensemble du département, par rapport aux personnes qui ont des enfants, qui travaillent et qui quelquefois ont des salaires minimum et qui peuvent être gênées pour payer les études de leurs enfants. Je le regrette. Je ne suis pas contre le vote des sommes, mais nous sommes parfois un peu contre la façon dont elles sont distribuées.

Il en est de même pour le problème du gel, que l'on va évoquer par la suite. Il est bien de dire que l'on aide, mais il faudrait aider sur une cible, parce que le problème est souvent pris par les « côtés », sans critères, parce que l'État avait démarré sans critères. On a des obligations presque à suivre le gouvernement sur cette question, alors que nous sommes une assemblée départementale capable de gérer ces problèmes à notre hauteur. Nous connaissons nos exploitations.

En ce qui concerne les dépenses supplémentaires, cela peut se comprendre, il y a eu des calamités, des problèmes sur le réseau routier, un mauvais état des routes parfois et un budget qui ne correspond pas. Quand il y a des catastrophes, cela pose des problèmes supplémentaires. Mais il y a des urgences et c'est une priorité que d'alimenter un peu plus les financements pour arranger au plus vite ces infrastructures qui gênent les contribuables.

Je ne ferai pas plus de remarques négatives. J'aurai juste un mot sur nos amis agriculteurs qui vont passer au tribunal le 28 octobre, ce mois-ci, par rapport au lac de Caussade. Je ferai un appel à tout le monde pour dire que l'on peut penser ce que l'on veut sur les agriculteurs, mais ensuite on a affaire à la justice et c'est elle qui décide, et je pense que notre devoir est aussi de les soutenir, parce qu'ils n'ont fait que des bonnes choses. L'eau, c'est la vie. Ce n'est pas le Gouvernement qui doit mettre des agriculteurs aux portes de la prison. Avec tout ce qui se passe, l'insécurité montante, ce n'est pas les agriculteurs qui sont les plus méchants. Je vous remercie.

**M. DEZALOS.** – Mes chers collègues, au-delà des ajustements budgétaires dont nous avons parlé, je vais partager quelques réflexions sur certains des dossiers proposés, qui démontrent la complexité de la mise en œuvre de certaines de nos politiques, soit parce qu'elles nous sont imposées, souvent sans concertation, par l'État, soit parce que le sujet n'est pas porté au niveau où il devrait l'être.

D'abord, pour l'aide à domicile, l'État a pris la fâcheuse manie de signer des chèques avec le chéquier des Départements. C'est vrai pour le RSA et ses différentes revalorisations, et on peut craindre aujourd'hui que ce soit vrai aussi pour la revalorisation salariale des services d'aide à domicile. La présidente en a parlé tout à l'heure, il se confirme, semble-t-il, selon les propos de la ministre, qui ont été rapportés par notre présidente, qu'au-delà de la mise à niveau du socle de 22 €, il n'y a pas d'assurance d'avoir des compensations intégrales, loin de là, de la part de l'État. Ce que je viens de dire sur le chéquier des Départements reste d'actualité. Il faut être clair, il ne s'agit pas de remettre en cause les revalorisations qui sont proposées : ce sont des revalorisations qui sont absolument justifiées et nécessaires, car les femmes et les hommes qui travaillent dans l'aide à domicile prennent soin de nos aînés, maintiennent un lien social indispensable et assurent chaque jour un travail de solidarité et de dignité.

Nous avons bien entendu Pierre Chollet et 100 % Lot-et-Garonne nous dire qu'il est urgent d'agir, et je crois que c'est le cas. On peut se rejoindre là-dessus. Il ne faut pas tomber, bien entendu, dans la surenchère démagogique : ces interventions du Département vont avoir un coût, qui se situe à près de 5 M€ annuellement. Il faut avoir cela à l'esprit. Nous y allons de façon déterminée, comme la présidente vous l'a expliqué. Le Département est en lien direct et quasiment permanent avec les associations d'aide à domicile, avec les fédérations ; et le courrier que les présidents d'association ont adressé à la présidente témoignent, de la façon la plus claire qu'il soit, que le Département de Lot-et-Garonne est bien présent pour lever le défi d'assurer à nos aînés l'aide à domicile qu'ils attendent, le maintien à domicile étant la solution qui est plébiscitée par nos anciens pour bien vivre. Nous sommes engagés là-dedans de façon tout à fait déterminée.

Un mot sur la proposition suggérée par Pierre Chollet et qui faisait d'ailleurs partie de votre programme électoral, sur la « mobilité », terme qu'il a employé : il veut parler de la mise à disposition de véhicules pour les intervenants à domicile. C'est une solution que des Départements ont mis en œuvre, la Dordogne par exemple. Nous nous sommes renseignés : cette mise à disposition, cette prise en charge des frais représente une somme de 5 millions d'euros quand même. Les remboursements de frais viendraient en déduction, ils sont actuellement assurés aux agents intervenant. Nous pensons que les solutions proposées par la présidente sont particulièrement volontaristes. La mise à niveau à pratiquement 23 euros du taux horaire, avec l'ambition d'aller au-delà en fonction de la situation, au cas par cas, des différentes associations d'aide à domicile, tout cela va assurer des revalorisations pour les personnels intervenant, mais aussi donner les marges de manœuvre nécessaires aux associations pour assurer un service de qualité auprès de nos concitoyens. Sous réserve de discussions que nous pourrions avoir ultérieurement, je ne pense pas que la mise à disposition d'une flotte de véhicules soit d'actualité. Mais c'est une proposition qui est faite, que certains expérimentent et il faut être attentif à tout cela.

Sur la démocratie médicale, j'ai trouvé le président Chollet particulièrement sévère. Il parle de « cautère sur une jambe de bois ». Joël Hocquelet s'exprimera là-dessus. Il faut être clair là-dessus et ne pas faire porter le chapeau d'une dégradation sans précédent de la couverture médicale aux collectivités locales, qu'il s'agisse des communes ou des Départements. Je crois qu'il faut rappeler que le débat où doit se situer cette affaire est au niveau national. Assurer aux Français qu'ils pourront être soignés partout, dans de bonnes conditions, c'est d'abord une responsabilité de l'État et nous pensons que ce n'est pas suffisamment dit. Le débat pour les élections présidentielles qui s'annoncent doit être l'occasion de poser de vrais sujets, et celui-ci en est. Il faut considérer que les soins assurés aux Français sont un sujet au cœur des préoccupations de nos concitoyens ; par conséquent, il doit être au centre des débats qui s'annoncent. Je pense que les questions de liberté d'installation, de conventionnement des médecins, etc., ne sont pas des sujets tabous : il faut les poser. Cela ne préjuge pas des décisions qu'il faut retenir ensuite, mais il faut commencer par se poser les bonnes questions.

Sur le sujet d'actualité qu'est la grève de certains personnels de la direction Enfance et Familles, il faut évidemment faire attention aux mouvements sociaux qui peuvent se dérouler dans les collectivités. Il y en a partout. Je me souviens d'un collègue qui n'est pas présent aujourd'hui et qui est maire et président d'une collectivité à Villeneuve, qui a été confronté lui-même à cela. Beaucoup de responsables de communes ou d'intercommunalités sont ou peuvent être confrontés à des problèmes. La présidente a dit qu'il y avait des difficultés, et il faut s'attacher à les comprendre et à les surmonter, dans le dialogue avec les personnels et les instances représentatives. C'est ce que font la présidente et notre vice-présidente, Béatrice Lavit, en charge des ressources humaines, et c'est ce que fait le DGS. Il faut laisser travailler chacun dans cet esprit pour trouver les moyens de remobiliser tout le monde au service des Lot-et-Garonnais.

Christian Delbrel a parlé de la revalorisation du RSA. Il est vrai que l'expérimentation menée en Seine-Saint-Denis nous donne aujourd'hui des éléments d'appréciation. On parlait de tout cela, mais sans savoir exactement selon quelles modalités cette renationalisation éventuelle pourrait intervenir. Aujourd'hui on y voit un peu plus clair, même s'il reste encore beaucoup de zones d'ombre. Le travail que conduira Christian Delbrel avec tous les élus des différentes commissions concernées, sur l'aspect social, sur l'aspect financier, etc., nous permettra, sous l'autorité de la présidente, de voir les décisions qui sont les plus appropriées. C'est un vrai choix politique qui nous sera proposé.

Concernant le GPSO, je constate l'unanimité : les quatre groupes politiques sont d'accord. Ce n'est pas la même situation partout. Nous considérons qu'il est exorbitant de pouvoir penser qu'un Département comme le Lot-et-Garonne pourrait y consacrer 120 millions d'euros. Il est vrai qu'il est possible d'activer l'impôt, sous forme de taxe spéciale sur les bureaux, également sur les ménages. Imaginez un peu si les contribuables sont disposés aujourd'hui à consacrer des moyens financiers pour la LGV ! Il y a dix jours, à la réunion de Bordeaux, il a été rappelé que notre Département a contribué au tronçon Tours-Bordeaux : nous avons mis plus de 30 millions d'euros, et nous avons découvert par la suite qu'un certain nombre de collectivités parmi celles qui étaient les plus directement concernées n'avaient pas « craché au bassinet ». Cela vous permet de réfléchir un peu et d'être réservés. Que l'État mette 40 % dans un financement qui relève de sa part, et demander 40 % aux collectivités locales, c'est quand même fort de café !

Pour terminer, sur la démocratie citoyenne, je crois que l'on ne peut pas déplorer le discrédit de nos instances et de nos institutions démocratiques représentatives et ne pas chercher et approuver toutes les solutions alternatives qui permettraient à nos concitoyens de ré-adhérer au sens du collectif. Je crois que la démocratie citoyenne et en particulier les initiatives prises ici avec la création d'un Conseil Consultatif Citoyen – et vous avez vu cette année la progression importante des candidats à ce Conseil –, ainsi que la formule du budget participatif citoyen, sont des choses à encourager, et je crois que toutes les occasions qui seront données à nos concitoyens de s'intéresser aux questions départementales sont à saisir et à ne pas négliger. Il ne faut pas sous-estimer, dévaluer ces initiatives de démocratie citoyenne.

**Mme la Présidente.** – Pour apporter quelques précisions concernant le dossier GPSO, effectivement le Département est appelé à hauteur de 120 M€, et cela descendrait à 84 si l'on prend en considération ce que pourrait amener la fiscalité. Concernant l'Agglomération d'Agen, j'ai eu un temps de travail avec Jean Dionis la semaine dernière : elle est appelée à 40 M€, et cela descendrait à 29 M€ en prenant en considération les recettes liées à la fiscalité. En Lot-et-Garonne, 120 + 40, cela fait quand même 160 M€ de contributions, avec un impact fiscal sur les Lot-et-Garonnais. Il est prévu que, le 22 octobre prochain, nous puissions signer une délibération pour acter définitivement la position du Conseil départemental.

Tout à l'heure, vous avez évoqué la situation des urgences de Marmande. Évidemment que cela me préoccupe en tant que salariée, mais aussi en tant que présidente du Département, puisque j'ai toujours dit qu'il ne pouvait pas y avoir de territoire de seconde zone. Aujourd'hui je reconnais le travail qui a été fait par M. Maillard, pour essayer de trouver une solution pour que les urgences puissent continuer de façon normale. Force est de constater que cela a été compliqué en juillet. Il a donc été

proposé une forme dégradée pendant sept semaines, à cheval sur juillet et août. Ma position est celle-ci : on ne peut pas souhaiter une forme dégradée à long terme. Le problème aujourd'hui est le recrutement de médecins urgentistes au service des urgences. Si l'hôpital devait rendre pérenne cette forme dégradée, je pense que les conséquences seraient désastreuses dans les mois à venir. Je n'ai pas la solution miracle, je ne suis pas une magicienne, je ne sais pas si l'ARS va arriver à imposer des urgentistes dans ce service, mais en tout cas il est nécessaire et indispensable que le service des urgences puisse fonctionner très rapidement, 24 heures sur 24, pour répondre à l'accès aux soins pour les Lot-et-Garonnais. Je reste persuadée que les chances sont diminuées quand on est en forme dégradée et quand un patient a priori fléchi sur le service de Marmande est transporté à Villeneuve, à Bergerac ou ailleurs. J'appelle que l'on puisse retrouver une forme normale dans l'organisation et le fonctionnement de ce service. Je reconnais que M. Maillard a donné beaucoup de son temps et de son énergie pour organiser les urgences sur un temps réduit, mais comme son nom l'indique, la forme dégradée ne peut pas être une solution pérenne. Monsieur Hocquelet.

**M. HOCQUELET.** – Sur ce sujet médical, j'entends ce que dit notre collègue Pierre Chollet. Il nous exhorte à intervenir à l'hôpital et il souligne la situation. Je comprends, dans votre discours, que vous validez le principe que vient d'énoncer la présidente d'urgences dégradées. Je remercie M. Maillard, qui a complètement rempli la mission dans le cadre du GHT et a permis de sauver la situation. Mais on ne peut pas rester comme ça ! En cela, vous suivez l'avis du Premier ministre, et je vous sais gré de rester fidèle à vos fidélités politiques. Sauf que le bassin de l'hôpital de Marmande représente 80 000 personnes, pas 30 000. Je peux vous dire que pendant les quelques semaines d'utilisation dégradée, il y a eu des pertes de chance. Certaines ont été remontées, l'ARS en connaît deux ou trois, et il y a toutes celles qui sont sous les radars. Tous les confrères en ont. Si l'on réduit un service, statistiquement cela ne peut pas être autrement. On ne peut pas se contenter d'une offre dégradée, ce n'est pas possible ! Demander à l'hôpital d'Agen, sous le couvert du GHT, de combler la totalité, on voit bien que ce n'est pas possible ! C'est demander au pauvre d'aider le plus pauvre. Je sais bien que le CHU ne croule pas sous la richesse d'urgentistes, il n'empêche que j'estime, à titre personnel, comme j'ai eu l'occasion de le dire à M. Elleboode (Directeur général de l'ARS Nouvelle-Aquitaine) quand j'ai rencontré le Premier ministre sur ce sujet, que l'ARS et le CHU ne peuvent pas se désintéresser d'une situation comme la nôtre. Sachant que nous ne sommes peut-être pas non plus les seuls en Aquitaine – je pense à la Dordogne. Ce que je trouve insupportable, c'est quand on voit que le SAMU33 décide de ne plus faire la jonction, c'est-à-dire la moitié du chemin par rapport à la ville d'où démarre le patient en cas de transfert, au prétexte que cela lui fait sortir ses gens trop longtemps et qu'il est moins réactif. Il demande à la périphérie d'aller jusqu'à Bordeaux. Bilan des courses : quand le SMUR de Langon n'a pas pu faire de jonction avec le 33 et aller jusqu'à Bordeaux et qu'il y a eu des urgences, qui a comblé ? Le SMUR de Marmande, une fois près de Langon et une fois près de Bazas. Vous voyez, on marche à l'envers. Encore une fois, je comprends très bien qu'il n'y a pas légion d'urgentistes au CHU, il n'empêche que les assistants partagés existent. Je ne comprends pas qu'on n'assure pas une plus grande solidarité au niveau régional. Ce n'est pas aux Agenais, qui font ce qu'ils peuvent et je les en remercie, de le faire. Le mode dégradé ne peut pas être un mode pérenne, et je soutiens complètement ce que vient de dire la présidente.

**Mme SUPPI.** – Je voudrais revenir sur l'intervention de Monsieur Delbrel si vous me le permettez. Ce qui s'est passé le 1<sup>er</sup> juillet n'aurait jamais dû se passer, parce que c'est inadmissible dans un hémicycle. Je suis désolée, pour moi vous avez été en posture de journaliste alors que vous êtes conseiller départemental. Je pense qu'il aurait fallu prendre de la hauteur et il aurait fallu aussi qu'on ait une suspension de séance, parce qu'on était totalement dans l'irrespect. Je vous demande que la prochaine fois que cela se passe, on ait une suspension de séance, parce qu'on ne peut pas se permettre devant les Lot-et-Garonnais de donner ce piètre spectacle. Avoir de la verve, Monsieur Delbrel, c'est très bien, je vous en remercie, mais il faut être dans le respect, c'est mieux.

**Mme la Présidente.** – Si vous l'aviez demandé, elle aurait peut-être été acceptée.

**M. BORDERIE.** – C'est aussi pour répondre à notre ami Delbrel sur le fond de son intervention, qui était de regretter l'absentéisme et l'inefficacité de notre groupe sur le budget participatif.

Je voudrais simplement te dire que tu as mentionné dans ton intervention le devoir de démocratie, et tu ne refuserais jamais de donner tes pensées sur tous les sujets : eh bien nous aussi ! Nous avons déjà exprimé nos réticences sur ce budget participatif et le million d'euros qui lui a été consacré.

Ensuite, en ce qui concerne les réunions qui sont proposées, tu as relevé que nos dix cantons ne sont pas présents, mais je n'ai pas oublié que la majorité en avait quatorze et qu'il en manque aussi quatre. Donc l'exemple n'est pas non plus de ton côté.

Le fond du problème, puisque gouverner c'est faire des choix, c'est que nous en aurions fait d'autres. On voit tous les jours, toutes les semaines, le besoin financier sur des sujets beaucoup plus importants que celui-là, notamment les aides à domicile.

Pour ce qui est du règlement qui a été adopté, à mon avis il a un besoin impérieux d'évoluer, parce que vous constaterez, comme nous le constatons dans nos cantons, que les associations sont démobilisées compte tenu de ce règlement qui ne favorise que les grosses associations au détriment des petites.

Nous avons le choix aussi d'exprimer nos pensées sur le sujet, et je te réponds sur celui-ci.

**M. DELBREL.** – On ne va pas y passer la matinée, je vais être très court. Je crois que mon intervention du 1<sup>er</sup> juillet n'est pas passée. Je l'assume entièrement. On est en démocratie. Tout le monde a mon numéro de portable, personne ne m'en a parlé. Aujourd'hui on règle ses comptes par voie de presse interposée. Je trouve que mon propos contenait des vérités, pas de propos diffamatoires. Si l'on ne peut pas se dire les choses en assemblée, autant retourner à l'école ! Jacques Borderie, tu parles de dix cantons et quatorze cantons : déjà le compte n'est pas bon. Il y a quatre groupes aujourd'hui : sept pour l'opposition, onze pour la majorité, un pour les 47, un pour la Dynamique citoyenne. Si tu veux me caser du côté de la majorité, ça t'appartient, tu peux penser ce que tu veux. Je rappellerai quand même à nos amis de l'assemblée que les urnes ont parlé : il y a une majorité absolue et, pendant sept ans, la majorité va passer toutes ses délibérations, comme c'était le cas lors du précédent mandat. Ce sont les règles du jeu, il faut les accepter. Aujourd'hui, dans une posture d'opposition, je vous dis que le temps va être long. Je préfère qu'on soit dans une posture, en tant qu'opposants, de force de proposition ; je peux vous dire qu'il y a des choses à faire à accompagner la majorité. Par rapport au budget participatif, de mémoire vous n'aviez pas voté contre, vous aviez émis des réserves. Aujourd'hui, je trouve qu'il est anormal, quand on est élu de la République, de sacrifier des pans de territoire dans la mesure où ce dispositif n'est pas porté par la minorité.

**Mme la Présidente.** – S'il vous plaît ! Ou je propose une interruption de séance : je vais boire le café et vous vous arrangez. Ou alors on continue. Je pense qu'il serait plus intéressant que l'on puisse continuer.

**Mme MESSINA-VENTADOUX.** – Je voudrais revenir sur le débat sur la démocratie participative, cela me semble indispensable et je ne conçois même pas qu'aujourd'hui on se pose la question. C'est un dispositif qui permet de faire vivre la démocratie entre deux élections. Vous vous plaignez de l'abstentionnisme : comment intéresser les citoyens si l'on ne les rapproche pas de la sphère publique ? Je pense que c'est vraiment le dispositif qui permet de les rapprocher des institutions et de la sphère publique et qui permet, de ce fait, de faire reculer l'extrémisme et les votes extrêmes. C'est pourquoi je crois qu'il faut vraiment aller dans ce sens. Toutes les associations ont pu participer au budget participatif. Le règlement intérieur a été décidé par le Conseil Consultatif Citoyen puis par la commission de la Culture. Ce n'est pas tombé du ciel pour favoriser certaines associations ; c'est très transparent. Je pense donc qu'il faut favoriser ce dispositif et je suis très heureuse de faire partie d'un Conseil départemental qui va dans ce sens.

**Mme CASTILLO.** – Madame la Présidente, un procès d'intention est fait aux élus d'opposition suite à des plaintes que j'estime prématurées. Nous avons jusqu'à aujourd'hui pour nous positionner sur ces fameuses réunions d'information. Nous l'avons fait auprès de notre référente



depuis hier. Je ne comprends pas le propos public et surtout ce procès d'intention qui nous est fait par votre équipe.

**Mme la Présidente.** – Ce n'est pas mon équipe, que les choses soient très claires !

**Mme CASTILLO.** – Mais il y a quand même un procès d'intention aujourd'hui ! À la base on part sur une histoire de réunions d'information auxquelles nous n'aurions pas répondu. Nous y avons répondu. Je pense que le sujet ne méritait pas un tel développement en ce jour.

**M. CHOLLET.** – Sur le budget participatif, excusez-moi, mais dans l'Agenais nous avons débuté les conseils de quartier, qui décident et qui ont décidé plus de 20 millions d'euros sur les dix dernières années, pour des travaux d'embellissement. Nous soutenons totalement cette idée, qui permet effectivement de lutter contre les extrémismes. Mais entendez aussi bien les questions que nous posons, et celle de Jacques Borderie est très importante, c'est-à-dire que des choix politiques sont à faire sur des difficultés financières qui arrivent. Le débat sur l'aide à domicile est vraiment intéressant. Il va falloir aller chercher de l'argent ailleurs. Ensuite, sur le budget participatif, je suis tout à fait d'accord avec Julie Castillo, moi je viens jeudi prochain, à 19 heures, ici au Département, pour le canton Agen 3.

**Mme la Présidente.** – Parfait. Je vous propose de poursuivre. Je me suis engagée à présenter en session aux élus, notamment les nouveaux, le dispositif « Du 47 dans nos assiettes ». Je vais donner la parole à Madame Messina-Ventadoux ainsi qu'à Monsieur Huvé, Chef du service Restauration collective.

**Mme MESSINA-VENTADOUX.** – Chers collègues, je vous rappelle que le Département déploie ce programme depuis 2011 dans les 24 collèges publics gérés par le Département. Cette politique de développement durable a permis de travailler sur la santé, en proposant des produits de qualité et des produits bio ; sur l'environnement, en développant des circuits courts ; sur le développement économique, en favorisant les produits locaux ; et sur le lien social, en développant des partenariats.

Parmi les résultats obtenus, les produits frais représentent aujourd'hui 80 % des achats, contre 45 % en 2014. Ces produits sont issus du Lot-et-Garonne ou de départements limitrophes de Nouvelle-Aquitaine. Ces résultats dépassent largement les objectifs fixés par loi EGALIM, à 50 %, et ils profitent à quelque 10 000 collégiens pour près de 1 500 000 repas servis par an.

Ce travail engagé a eu pour effet de changer les habitudes de consommation et d'harmoniser les services rendus dans chaque restaurant par les équipes de cuisine. Ceci a été possible grâce à l'accompagnement apporté par le service de restauration collective du Département auprès des équipes de nuit : passation des marchés, gestion de la relation des fournisseurs, formation sur les outils de gestion sur les pratiques culinaires, découverte des filières, et réalisation de tests sur le terrain.

Cette politique de développement durable doit, pour répondre aux nouveaux enjeux d'accompagnement des EHPAD, s'adapter aujourd'hui aux particularités de ces établissements et de leurs publics, car le bien-vivre doit être à la portée de tous et à tous les âges de la vie.

Nous vous proposons de vous présenter le dispositif général « Du 47 dans nos assiettes ».

#### **Présentation d'un diaporama (cf. page 60)**

**M. HUVÉ (Chef du service Restauration collective)** – Je vais vous présenter l'évolution de ce programme d'un point de vue historique. Cette action a débuté en 2011, avec une réflexion sur le fait que le Lot-et-Garonne est très riche en produits alimentaires et que les collèges, qui font partie de la compétence du Département, pouvaient être un bassin de consommation. Le passage entre les producteurs et les collégiens imposait une analyse du service, une réflexion sur l'ensemble des dispositifs, que ce soit l'infrastructure, les équipements de restauration, les équipes de cuisine, les

convives et la législation. Dans le cadre de la double compétence, ce sont les gestionnaires et les principaux qui assurent le fonctionnement financier des services de restauration.

Cette action, qui a été mobilisatrice depuis 2011 et surtout depuis 2014, est le résultat d'un travail avec les différents services, notamment le service juridique et de la commande publique, avec la rédaction des marchés. En 2016 a été mis en place le groupement de commandes, et ce service juridique a été une aide précieuse dans la rédaction. La direction de l'agriculture a été évidemment mobilisée pour le *sourcing* des producteurs et pour les rencontres avec les filières. Avec la direction de l'éducation, un gros travail d'analyse du comportement du convive a été effectué.

Cette réflexion a aussi conduit à travailler avec les chefs de cuisine et à développer des formations auprès d'eux, sur leur manière de pratiquer, sur l'organisation des services de restauration et sur les équipements. Une réflexion a aussi été engagée avec les gestionnaires, qui sont les responsables finaux des achats, sur la façon d'amener les produits locaux ou bio, qui sont plus chers, dans le strict budget de fonctionnement, pour essayer de faire évoluer les achats.

Plusieurs réunions d'information ont été faites avec les élus, les gestionnaires et les producteurs pour la mise en place de ce programme.

Un état des lieux de l'ensemble des sites de restauration a été réalisé en 2015. Nous avons constaté le besoin de stockage et le coût de la logistique. Nous avons analysé les cuisines bien équipées et performantes et qui le seront encore plus avec de nouveaux dispositifs qui limitent le gaspillage. Nous avons vu que des équipes de cuisine étaient bien formées. C'est grâce à elles que nous avons eu de tels résultats.

Un point de procédure important, qui a demandé deux ans de travail, concernait l'achat, qui était réalisé par les gestionnaires et les chefs d'établissement, pour les intégrer dans le dispositif. Je rappelle qu'en 2016 il existait deux groupements d'achats, associant les lycées et les collèges : un à Marmande et un à Agen. Dans le cadre de ces réflexions, le groupement départemental a été créé.

Parallèlement, nous avons commencé à faire des analyses de consommation sur une semaine dans plusieurs établissements. Nous avons compris que les convives ne prenaient pas tout le plateau et qu'il y avait un certain nombre de gaspillages, qui se sont avérés répétitifs dans le temps. Cela nous a permis de définir un comportement du convive. On s'est aperçu aussi que le personnel distribuait systématiquement aux enfants l'ensemble des produits, qui n'étaient pas forcément consommés. Enfin, nous avons été interpellés par le bilan des apports nutritionnels : nous avons constaté qu'un certain nombre d'enfants ne mangeaient pas du tout et que l'on n'atteignait pas les objectifs fixés par le GEMRCN.

Nous avons identifié un certain nombre de sources de déchets et donc des sources de financement. D'abord dans le choix des produits. Nous avons notamment relevé que le marché de la viande ne contenait aucun critère technique, et de ce fait nous avons essentiellement des produits industriels, voire des produits d'importation. En outre, nous nous sommes intéressés aux techniques culinaires ; par exemple, nous avons constaté une perte de plus de 40 % pour des poissons simplement du fait des techniques de cuisson, et de 15 à 20 % pour les viandes. Nous avons établi des formations pour les cuisiniers et nous avons mis en place une politique de renouvellement du matériel, pour que celui-ci soit de qualité et que la cuisson soit optimale.

Pour ce qui est du comportement du convive au passage du self, nous avons vu (hors période covid) que 60% seulement prenaient des entrées et que les déchets pour les entrées étaient assez conséquents. À partir de 2017, nous avons mis la possibilité d'avoir des buffets, et nous nous sommes aperçus que les enfants prenaient ce qu'ils souhaitaient et qu'ils mangeaient ce qu'ils prenaient. Nous avons mené cette analyse pour chaque produit, ce qui a donné un certain nombre de points de repère aux cuisiniers dans la mise à production.

Quant à la connaissance du nombre des effectifs, la difficulté reste d'actualité, puisque les CPE et les gestionnaires ont beaucoup de mal à remonter les effectifs, tout particulièrement quand il y a des stages de professeurs et que les absences d'élèves sont assez nombreuses, ou lorsque des sorties ne sont pas annoncées aux cuisines, ce qui conduit à des productions directement mises en déchet.

L'ensemble des déchets alimentaires représentait, selon l'analyse de 2016, un budget de 900 k€.

Des visites ont été effectuées dans les établissements, des tests de consommation ont été réalisés durant deux semaines, des analyses ont été faites avec des mises en place de correctifs. Systématiquement, pour tous les producteurs qui souhaitaient entrer dans ce marché de restauration collective, il y a eu des tests de produits pour que ces producteurs puissent comprendre le fonctionnement.

Le bilan de 2019 montre que les déchets ont été réduits à 10 %, ce qui nous a permis de faire une économie de 600 k€, qui ont été totalement réinjectés dans l'achat de produits frais et de produits locaux. Pour rappel, en 2014 nous étions à 60 % de produits surgelés et de conserves et 40 % de produits frais. Aujourd'hui, nous sommes à 20 % de produits surgelés, de conserves et de produits secs (comme les pâtes) et à 80 % de produits frais.

Aujourd'hui, 65 % des achats sont des produits locaux. Je vous cite des entreprises avec lesquelles nous travaillons : GAEC des Flots blancs, la Ferme du Ciron... Les évolutions d'achat correspondent aussi à une évolution de leurs capacités. Par exemple, pour le yaourt bio, la possibilité est passée d'une fois toutes les six semaines à une fois tous les quinze jours. La fréquence est aussi conçue pour le développement économique de chacune des entreprises. En outre, nous avons affaire à des opérateurs locaux qui distribuaient des produits d'importation et qui ont accepté le challenge de travailler avec des producteurs en direct, que ce soit pour le bœuf, le porc ou l'agneau, ce qui permis aussi une traçabilité. Il en est de même pour le veau dans les abattoirs et pour la volaille avec Blason d'or.

Enfin, un certain nombre de producteurs souhaitaient ne pas assurer la distribution dans les collèges. Nous avons pu intégrer ces produits malgré tout, grâce au travail des distributeurs. Je pense particulièrement à la laiterie de Baechler, à AllianceBio et aux établissements Georgelin.

Pour les fruits et légumes, nous avons signé en 2018 des conventions tripartites entre les producteurs, le distributeur et le Département sur la garantie de l'origine des produits et sur le respect du revenu du producteur.

Pour le poisson frais, nous nous appuyons sur les établissements Mericq.

Pour vous donner un ordre d'idée, l'ensemble des collèges achète de 2,3 à 2,5 M€ de produits alimentaires par an. Nous sommes passés de 800 k€ en 2017 d'achats locaux à 1,5 M€ en 2019. Nous devrions atteindre 1,6 M€. Ainsi, sur 10 M€ d'achats alimentaires effectués par les établissements, 6 M€ retournent directement dans l'économie locale. Vous voyez que Blason d'or est en convention avec 92 éleveurs, Sobeval avec 21 éleveurs, Marassé avec 33 éleveurs (avec une traçabilité de la viande bovine). Les entreprises qui ont répondu à notre dispositif nous donnent la liste des producteurs auxquels ils vont s'approvisionner. Sainfruit travaille avec 59 producteurs, AllianceBio avec 40 producteurs, Baechler avec 30 producteurs. Nous avons estimé que près de 300 producteurs bénéficient des achats du programme, sans comptabiliser les boulangeries qui approvisionnent les collègues sur chacun des territoires.

Globalement, les produits bio locaux représentent 10 % des achats. Certains établissements sont à 25 % tandis que d'autres sont à 1 ou 2 %. En 2019, un collège était encore à 0 %. Les causes de cette évolution sont d'abord l'intérêt du chef cuisinier pour les produits bio, mais

surtout le positionnement du gestionnaire, qui accepte ou pas l'achat de produits bio ou locaux pour des problèmes de sécurité budgétaire.

Depuis la mise en place du programme, il n'y a pas eu d'augmentation du coût des matières. Autre constat : tous les établissements ont un résultat positif quant à leurs achats alimentaires et aux recettes des élèves dans leurs coûts de fonctionnement.

Les denrées représentent en moyenne 24 % du prix de revient d'un repas, selon une étude réalisée en Vendée, mais nous sommes à peu près dans la même situation.

Le bilan du programme « Du 47 dans nos assiettes » met l'accent sur le comportement du convive, que l'on soit à Agen, à Castillonès ou à Casteljaloux : ce sont des comportements caractérisés d'adolescents. Les quantités achetées ont été diminuées grâce à des pertes moindres. Les volumes ont été réduits de 20 %. Les portions ont aussi été diminuées, parce que les enfants ne prennent pas tout, tout en veillant à ce qu'ils aient suffisamment d'apports nutritionnels. Les chefs cuisiniers ont été remis au cœur du métier, par le travail des produits frais, alors qu'ils avaient l'habitude, comme c'est encore le cas dans les lycées, de plaquer du surgelé et de ne pas travailler le produit brut. La mobilisation des cuisiniers est importante dans ce dispositif. Les actes d'achats sont aussi de plus en plus transformés pour améliorer la qualité du travail des cuisiniers, que ce soit pour les produits ou pour le matériel professionnel. Enfin, le constat est, plus encore depuis la crise du covid, que les enfants mangent de moins en moins, que de plus en plus d'enfants ne mangent pas de viande et ont une « petite faim ». D'après nos derniers tests, entre 5 et 7 % d'enfants ne mangent strictement rien et mettent le plateau à la poubelle. C'est l'un des points importants dans cette situation.

Nous proposons un menu végétarien une fois par semaine, comme nous le demande la loi. Il y a une évolution de la consommation, mais il y a un problème d'information des enfants, qui ne peut pas être assuré complètement par les chefs cuisiniers. Comme des enfants n'ont eu aucune phase éducative sur les raisons de mettre un menu végétarien, nous observons un certain nombre de refus. Lors de nos premiers tests, moins de 3 % des enfants savaient ce que voulait dire le mot « végétarien » et se disaient végétariens en tant que tels. Un effort relativement important est à mener sur ce plan, parce que cela conduit à des déchets substantiels : nous sommes à plus de 40 % de déchet pour les menus végétariens.

Nous n'avons malheureusement pas bougé dans la connaissance des effectifs. Les CPE et les gestionnaires n'appliquent pas de remontées suffisantes pour obtenir une diminution.

Pour les achats, nous avons appliqué trois grands principes, d'abord garantir aux parents une prestation de produits frais, de qualité, et l'annulation de tout plat industriel. Aujourd'hui, un certain nombre de produits comme les Cordon Bleu sont interdits à l'achat et ne font pas partie des produits inscrits dans les différents lots que nous avons mis en place au niveau du groupement. Nous continuons à tester de nouveaux produits avec les producteurs, toujours en service complet, pour voir la réaction des élèves et des cuisiniers. Enfin, nous avons un suivi qualité systématique par la mise en place d'un autre logiciel qui s'appelle Eezytrace, qui nous permet de remonter tout incident qualitatif sur le produit.

Notre engagement auprès du groupement d'achat est aussi de garantir aux producteurs une juste rémunération de leur production et de rédiger des appels d'offres qui tiennent compte de leurs problématiques de producteur et en anticipant avec exemple quelles sont véritablement leurs capacités de production, leurs fréquences, la notion de prix de revient. Auparavant, la durée des marchés était d'un an ; nous avons prolongé les marchés à trois ans pour avoir une lisibilité des producteurs dans le temps et une capacité d'investissement d'entre eux sur de nouveaux produits.

Nous avons travaillé au niveau des filières, notamment sur les viandes. Quand un animal est abattu, il faut utiliser le maximum de l'animal, ce qui n'était pas le cas auparavant. Parfois, lorsque des cuisiniers ne voulaient qu'un seul muscle, cela conduisait à abattre un nombre important d'animaux, et aucun producteur ne pouvait répondre.

Nous avons aussi voulu répondre à des problèmes de logistique. Nous avons travaillé avec les producteurs sur des circuits de livraison, je pense tout particulièrement à la pisciculture, et aussi pour favoriser des partenariats. Le producteur de kiwis, M. Martin, a travaillé en direct avec nous ; aujourd'hui, pour des raisons personnelles, il ne pouvait plus assurer en direct les livraisons, alors nous l'avons fait se rapprocher d'un grossiste, qui demain distribuera les kiwis. L'idée est de toujours trouver une solution aux producteurs pour pouvoir bénéficier de leurs produits.

Enfin, nous avons travaillé sur l'équilibre financier. Tous les ans, nous analysons les coûts financiers de l'ensemble de ces collèges. Nous continuons à travailler sur la lutte contre le gaspillage. Si nous sommes à 10 % aujourd'hui, nous souhaitons atteindre les 5 % prochainement, ce qui nous permettra d'augmenter la part des produits bio locaux. Depuis 2017, le coût de la demi-pension n'a pas changé, et le coût de revient des achats de matières n'a pas changé non plus.

Quels ont été les freins levés et qui sont bien atténués aujourd'hui ? Dans la gestion des collèges, il y avait une totale méconnaissance des volumes, même sur la nature des achats réalisés, qui n'étaient pas les mêmes entre établissements. Il y avait un non-respect du Code des marchés, notamment au niveau des entreprises référencées ; nous avons observé beaucoup de pratiques hors marché. Il y avait un non-respect des fréquences lors d'engagements avec des producteurs. Tout au début, une action avait eu lieu avec les producteurs bio du Lot-et-Garonne, et la filière nous avait répondu qu'il y avait un engagement de principe des établissements, mais que dans les faits les établissements ne s'étaient pas engagés dans la démarche complètement, ce qui n'a pas été le cas depuis la création du groupement. Chez les gestionnaires, il y avait aussi une totale méconnaissance des producteurs et des filières ; il est vrai qu'ils ne peuvent pas tout connaître dans ce cadre-là.

D'autre part, concernant la procédure de la commande publique pour les producteurs, il est vrai que les marchés publics font peur, pour des raisons administratives, avec les papiers à remplir, et parce qu'il faut développer des argumentaires qui permettent de les différencier en termes de qualité de produit. Nous les aidons dans un travail en amont, lorsque nous faisons des tests, si ceux-ci sont concluants et si le producteur souhaite se positionner sur un prochain lot. Nous les aidons à entamer cette réflexion pour qu'ils aient le maximum de chance d'être retenus.

Quant au suivi, il n'y avait dans les établissements aucun logiciel de traçabilité d'hygiène et pour l'origine des produits, et surtout aucun outil de gestion d'achat. Depuis cinq ans, nous avons mis en place deux logiciels : Eezytrace et Easilys. L'ensemble des cuisiniers sont accompagnés par la mission dans leur utilisation.

L'extension du programme dans les EHPAD a été entamée fin 2019 et a été bloquée par la période covid, ce qui ne nous a pas empêchés de faire une cartographie des achats dans ces établissements. La part des produits frais est relativement faible, la présence de produits surgelés est forte. Il existe une épicerie, mais cela correspond surtout aux achats pour les goûters des personnes âgées.

Dans le cadre du début de travail avec les EHPAD, la mission a réalisé, en 2020-2021, les premières rédactions de marchés, qui ne tiennent pas compte des objectifs du 47 dans nos assiettes, mais il s'agit déjà d'avoir un passage de commandes qui soit réglementaire et couvert par la régularité au niveau du Code des marchés publics, parce que les établissements achetaient un peu quand ils voulaient et où ils voulaient. Nous nous sommes aperçus que pour 20 EHPAD, il y avait plus de 3 000 références, donc une grande diversité de produits, que nous avons commencé à travailler avec les chefs pour mettre en place une deuxième phase transitoire qui se terminera au 30 juin 2022. Nous travaillons d'ores et déjà dessus, pour une rédaction au premier semestre 2022, afin de commencer à entrer dans le dispositif « Du 47 dans nos assiettes », d'abord en redéfinissant les lots et le potentiel des achats de chacun, en ayant aussi les engagements des EHPAD de respecter le marché et en commençant à faire des lots sur trois ans, car des lots remis en cause tous les trois ans ne favorisent pas les producteurs locaux ou les filières locales, qui ont besoin de lisibilité.

Nous continuons la même méthodologie pour les tests, d'abord pour l'observation de la production. Nous n'avons pu en faire qu'un seul et nous nous sommes aperçus que nous étions à 30 % de gaspillage alimentaire, voire plus. Nous nous sommes aperçus aussi que nous avons affaire à deux secteurs de services à l'intérieur des EHPAD : le service de la cuisine et le service de l'hôtellerie. Donc le travail sera beaucoup plus complexe puisque nous avons affaire à deux opérateurs pour l'ensemble des actions.

Dans le programme 2021-2022, nous allons auditer quatre structures, nous allons d'ailleurs commencer la semaine prochaine avec le Foyer Mont Clair, puis nous allons travailler sur deux analyses avec deux EHPAD : une première analyse de constat, un rendu, des correctifs ou orientations à proposer, et, en deuxième, une application des orientations pour voir s'il y a un résultat. Nous proposerons des animations avec des producteurs à l'intérieur des EHPAD dès que le marché sera passé, au deuxième semestre. Nous allons définir des possibilités d'approvisionnement en circuit court, là aussi avec des engagements. Un producteur était en test cette année pour le circuit court, depuis juin : jusqu'alors les EHPAD lui ont acheté 150 €. Il faut donc rappeler la notion d'engagement des acheteurs pour que l'évolution soit graduelle, pour ne pas déstabiliser le budget, mais avec un engagement ferme pour que les producteurs se retrouvent dans le cadre de cette action. Nous ferons participer d'autant plus les chefs cuisiniers dans les tests de consommation, parce que c'est eux qui travaillent le produit, et nous réaliserons des formations à leur demande. Ils ont déjà eu des formations dans la mise en place du logiciel Easylis et sont suivis par des personnels de la mission Restauration. Enfin, nous essaierons de mettre en place des actions de communication auprès des usagers.

L'action « Du 47 dans nos assiettes » a eu deux prix : en 2018, le prix Territoria, qui récompense des initiatives locales ; et le troisième prix des Trophées éco-actions en 2019. Le projet d'extension aux EHPAD a été retenu avec un financement de l'État.

**Mme la Présidente.** – Merci beaucoup pour la présentation très précise de ce dispositif dans les collèges et de son extension dans les EHPAD. Vous avez pu démontrer qu'il fallait, pour que cela réussisse, une collaboration de tous les partenaires, et que cette mise en œuvre n'était pas facile, qu'il fallait du temps, plusieurs années pour arriver à le mettre en place. Monsieur Lacombe.

**M. LACOMBE.** – Merci. Pour avoir suivi ce dossier pendant quelques années, je tiens à remercier particulièrement Philippe Huvé pour la réussite du dispositif, parce qu'elle lui doit beaucoup, peut-être même tout. Je remercie aussi la direction de l'Éducation parce qu'au moment où nous avons lancé le projet, il y a un peu plus de dix ans, il a fallu structurer un service. Nous avons commencé de façon très artisanale avant que Philippe Huvé arrive et structure le service, pour le résultat que l'on voit aujourd'hui et qui fait référence. Merci à vous pour ce travail réalisé.

Comme vous, j'assiste à plusieurs conseils d'administration dans les collèges au sein de la restauration scolaire et de la nouvelle tarification. Il est apparu deux inquiétudes dans un certain nombre de conseils d'administration, sur lesquelles je veux revenir pour rassurer tout le monde. La première est la crainte d'une baisse de la qualité des repas, liée à la nouvelle tarification : on ferait payer les repas moins cher, donc on baisserait la qualité. Non, il faut rassurer tout le monde. La politique « Du 47 dans nos assiettes » continue, et nous sommes toujours dans une stratégie d'amélioration permanente de nos repas. La seconde crainte qui est apparue et qui n'est pas liée au 47 dans nos assiettes, est liée aux finances des collèges. Certains collèges craignent que la nouvelle tarification impacte leurs ressources financières. L'engagement de la présidente et que j'ai renouvelé lors d'une réunion de tous les principaux et gestionnaires, est que la mise en place du nouveau tarif à 2 euros, en deux étapes, n'impacte pas les ressources financières des collèges, et que l'on procédera à tous les ajustements nécessaires pour que la mesure se mette en place de façon juste, sans baisse des ressources financières. Lors des conseils d'administration auxquels vous assistez, vous pouvez rassurer le gestionnaire et le principal du collège ou les parents si certains sont inquiets : la qualité des repas ne baisse pas, et il n'y a aucune atteinte aux ressources financières des collèges.

**M. CAMANI.** – Madame la Présidente, une intervention rapide pour me féliciter, comme

vous, de ce dossier, de sa réussite, que je qualifierai, sans aller très loin, d'exceptionnelle, parce que nous sommes le seul Département à avoir engagé cette politique il y a dix ans, à cette échelle, et elle a été réussie. Vous avez bien fait de saluer les services, parce que c'est aussi grâce à eux. Il y a une volonté politique forte, et nous avons mis du temps à mettre ce dispositif en place et à convaincre qu'il fallait aller dans cette direction. Mais une fois que les choses ont été prises en compte par les services, la qualité du travail a été exceptionnelle. Je rappelle que 1,5 million de repas sont servis dans les collèges, et que l'enjeu est de servir 3 millions de repas dans les EHPAD, pourquoi pas demain dans les hôpitaux publics, où la qualité de la nourriture n'est pas forcément exceptionnelle, et pourquoi pas tous les établissements sanitaires et sociaux. C'est calibré pour pouvoir se développer. Vous avez vu qu'une politique publique n'est pas simple, que c'est d'une complexité extrême. Mais à partir du moment où il y a une volonté politique, des techniciens de qualité et un travail de qualité, on aboutit à quelque chose qui fait référence au plan national, puisque des Départements viennent voir ce qui se passe ici dans ce domaine.

**M. DUFOURG.** – C'est une bonne idée. Par rapport à l'image du département, je dirai que c'est normal, avec l'agriculture que l'on a, avec 70 productions différentes même si tout ne va pas dans les assiettes. Le problème du gaspillage reste un problème important et c'est dommage, parce que ce sont des habitudes ou une éducation qui ne sont pas à l'ordre du jour. C'est dommage parce qu'il est compliqué de produire. Nous avons aussi des terrains en friche et des agriculteurs qui ne gagnent pas leur vie quelquefois, et tout cela fait que c'est dommage de gaspiller, encore plus quand c'est cuit. Je pense que c'est un problème de société, et il faut le rectifier. Des grammages sont mis en place et, pour éviter le gaspillage, il faut peut-être aller au minimum plutôt qu'au maximum. Par rapport au reste, on ne peut que se féliciter. Mais il y a encore du travail. Dans les EHPAD, il y aura peut-être moins de gaspillage.

**Mme la Présidente.** – On verra.

**Mme DUCOS.** – Juste une petite question concernant l'extension du 47 dans nos assiettes dans les EHPAD. Vous nous avez parlé des établissements qui entraient dans ces premiers essais. Quel calendrier avez-vous ? Avez-vous un objectif de faire entrer tous les EHPAD dans ce dispositif ? À quel rythme et comment ? Le premier site d'expérimentation est le Foyer Mont Clair : pourquoi avoir commencé par un établissement de cet ordre-là et pas par un EHPAD ?

**M. HUVÉ.** – L'ensemble des établissements, EHPAD et Foyer Mont Clair, sont adhérents du GCSMS, du groupement d'achat. Il y avait eu des contacts dès le départ avec des EHPAD ; nous avons commencé avec Castelmoron, où il y a eu ensuite des changements de directeur. Le Foyer Mont Clair s'est positionné très rapidement pour avoir une étude. Cela n'empêche pas que nous avons prévu pour les EHPAD de Verteuil et de Miramont d'engager ces mêmes réflexions. Ce sont de lourdes réflexions. Aujourd'hui nous faisons avec nos moyens. Un suivi est à faire dans les collèges. Quand on est un EHPAD, on commence le lundi matin à 6 heures en cuisine et on finit à 8 heures du soir, toute la semaine, jusqu'au dimanche. Il est indispensable de faire une étude complète sur la semaine parce qu'on découvre tous les produits et on s'imprègne de l'ambiance et du fonctionnement de l'EHPAD. En ayant vu tous les plats sur une semaine complète, on arrive à avoir une analyse assez complète du fonctionnement du service de restauration. On ne peut pas faire plus d'un test par trimestre.

**Mme SUPPI.** – Merci pour cette présentation. J'étais en conseil d'administration hier soir et on nous a demandé un calendrier du turbosef. Je sais que les branchements se trouvent déjà dans certains collèges, mais on ne sait pas exactement quand cela va être installé. C'était pour avoir des précisions. Merci d'avance.

**M. LACOMBE.** – Je ne vais pas être précis collège par collège, parce que je n'ai plus le calendrier en tête, mais les marchés sont passés, les turbosefs sont acquis, il reste à les installer. Je vais faire regarder exactement le calendrier par collège. Mais le principe est acquis et c'est en cours de déploiement.

**Mme la Présidente.** – D'autres interventions ? Non. Je vous propose que l'on passe à la commission Développement social, Démographie médicale, Insertion et Habitat, et je vais donner la parole à Mme Messina, à M. Picard et M. Hocquelet.

**COMMISSION DEVELOPPEMENT SOCIAL, DEMOGRAPHIE MEDICALE, INSERTION ET HABITAT**

**RAPPORT N°1015 (REVALORISATION DES SERVICES D'AIDE A DOMICILE)**

**Mme MESSINA-VENTADOUX.** – Chers collègues, chers élus, vieillir chez soi est un choix que nous devons accompagner, qui doit être accessible à tous. Près de 85 % des Français souhaitent rester à domicile. L'aide à domicile en Lot-et-Garonne est financée par l'APA à hauteur de 25 M€. Ce sont près de 7 000 personnes accompagnées et 1 500 professionnels équivalents temps plein intervenant à domicile, dont 1 300 financés par le Département.

Les salariés de ce secteur travaillent dans une réelle précarité : travail à temps partiel, horaires contraints, métier peu connu et peu reconnu malgré la richesse et le soutien qu'ils apportent aux aînés.

L'avenant 43 de la convention collective de branche de l'aide à domicile, qui a pour objectif une revalorisation salariale de tout le personnel des services d'aide et d'accompagnement à domicile, a été approuvé sans engagement financement à long terme de l'État et en l'absence d'une loi-cadre sur le grand âge, qui aurait pu pérenniser le financement de l'autonomie. Cela entraîne une charge financière supportée par le Département.

D'autre part, le Gouvernement n'a pas pris le temps de se concerter avec les Départements. Une incertitude existe toujours sur les modalités du financement de l'avenant 43 par l'État.

L'augmentation du tarif horaire des services permet certes de revaloriser les salaires, mais elle a un impact sur le montant du ticket modérateur, sur les plans d'aide et sur le nombre d'heures. Un savant équilibre doit donc être trouvé.

Le Département a pris ses responsabilités et a décidé d'accompagner financièrement les services associatifs afin de faire face au surcoût financier induit.

Nous vous proposons une méthode de travail en plusieurs étapes.

Premièrement, une dotation sera attribuée à chaque service au 1<sup>er</sup> octobre 2021 sur la base horaire de 23 €, sans contrôle préalable des SAAD, dotation qui permettra de régler la participation financière dont auraient eu à s'acquitter les usagers, donc qui sera neutre au niveau de l'impact pour eux : ils ne paieront pas plus cher et auront le même nombre d'heures.

Ensuite, dès réception et analyse des éléments des services sur l'application de l'avenant 43, si le tarif horaire se situe au-dessus de 23 €, le Département versera dans les meilleurs délais, sous forme de dotation, le différentiel, qui permettra à la fois une juste rétribution des SAAD et qui limitera la participation aux usagers. Cette dotation fera l'objet d'un rapport en DM2. Mais cette modalité ne pourra être validée qu'après l'adoption définitive du projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2022.

En tout état de cause, un tarif horaire socle sera fixé à 23 heures, au 1<sup>er</sup> janvier 2022 : soit un euro de plus que ce qu'avait prévu le gouvernement.

Par ces mesures, le Département poursuit sa politique en faveur de l'autonomie des personnes âgées et handicapées et de leur maintien à domicile. Ces mesures permettent, outre la



revalorisation salariale, une limitation du coût pour l'utilisateur et un soutien des services. Le Département offre ainsi à nos aînés les conditions du bien-vivre chez soi et du bien- vieillir, pour ceux qui en ont fait le choix.

**M. CHOLLET.** – Nous entendons bien ce discours. Nous insistons sur la difficulté que vont avoir les intervenants à domicile de se retrouver bien revalorisés par rapport notamment à l'administration des fédérations dans tout le secteur de l'aide à domicile. Je ne sais pas si vous pouvez trouver une marge de manœuvre. C'est un peu compliqué parce que vous êtes un peu coincés par la convention collective. Je ne sais pas si vous pouvez trouver des solutions pour que les intervenants à domicile, qui ont ce courage d'intervenir, soient bien gratifiés alors qu'ils ont les salaires les plus bas. Nous avons des exemples comme quoi ces personnes gagneraient 30 euros de plus alors que dans l'administration elles gagneraient 300 ou 400 euros de plus, voire beaucoup plus. Nous insistons beaucoup là-dessus. Faites jouer toutes les ficelles qui pourraient aider. Ce qui permettrait de passer au-dessus du SMIC, avec la revalorisation du SMIC au 1<sup>er</sup> octobre, fait que ces intervenantes à domicile repassent en dessous du SMIC.

**Mme la Présidente.** – J'avoue que c'est une équation un peu compliquée. En tout cas, ce que nous avons convenu avec les différentes fédérations quand je les ai rencontrées, c'est que nous allons, pour aller au-delà des 23 euros, leur demander des justificatifs. L'objectif premier est de valoriser les salaires des agents qui vont sur le terrain, avec l'obligation de nous fournir les diplômes. Concernant le personnel administratif, nous allons regarder de très près l'impact de l'avenant 43 avant et après, parce qu'il n'est pas question que cela génère des augmentations de salaire. C'est quelque chose qui a été entendu par les différentes fédérations. Il va y avoir un socle de 23 euros, qui pourra être complété par une dotation, mais cela veut dire aussi, comme cela a été entendu par les fédérations, qu'il pourrait y avoir des tarifs différenciés, en fonction des fédérations et de leur façon de fonctionner. Nous suivons de très près ce dossier et nous vous tiendrons informés au fur et à mesure. Madame Ducos.

**Mme DUCOS.** – Je voulais appuyer à nouveau sur ce facteur, qui est le regret profond de l'avenant 43, qui quelque part ne répond pas à son idée première. C'est-à-dire que nous sommes en pénurie de personnels qui s'engagent dans cette voie, qui est un métier difficile et pas toujours valorisé par une reconnaissance de salaire et par des diplômes. Des personnes s'engagent par défaut alors que ce n'est pas un métier que l'on peut faire par défaut, et elles renoncent très rapidement. Le *turn-over* est très important dans les associations, avec des absences à gérer qui sont extrêmement lourdes et difficiles. Les personnels administratifs s'épuisent à retoucher les plannings. Vous connaissez tous cette difficulté. Je pense que cet avenant ne répondra pas aux personnes qui veulent débiter dans cette carrière, c'est-à-dire les non-diplômés, et ne solutionnera pas cette pénurie-là. Bien entendu, on ne peut qu'être satisfaits de la revalorisation de ceux qui sont formés, quand on voit les efforts que font les fédérations pour former leurs personnels, les motiver et les garder. Mais cela ne répond pas du tout aux besoins du bas de l'échelle, qu'il faudrait activer. Au-delà des finances, nous redisons qu'il faudra sortir des grandes messes de schémas quand on fait des assises pour répéter toujours les mêmes choses. Il faut essayer d'aller vers des solutions autres. Nous n'avons pas beaucoup d'argent, mais nous pouvons avoir des moyens. Le partenariat public-privé peut amener parfois des contrats. Je connais des personnes qui ont arrêté ce métier parce que la compensation de 0,35 du kilomètre ne correspond à l'usage de leur véhicule, qui est souvent ancien. Des accompagnements sont à faire sur d'autres axes, en parallèle de cet avenant 43. Je m'inquiète un peu de la pérennité de l'après-2022 : comment va nous suivre l'État et comment va procéder le Département ? On le dit et on le répète, 23 euros de l'heure pour nos associations, s'il n'y a pas autre chose à côté, ce sont des associations et des fédérations qui ne pourront pas résister à ce surplus. La revalorisation du personnel administratif, comme vous en avez parlé, est une réalité à laquelle elles ne peuvent pas échapper.

**Mme la Présidente.** – Si au-delà de 2022 l'État ne compensait plus, comme les autres AIS nous serions tenus de compenser, et à ce moment-là nous ferons des choix et nous verrons comment nous pourrions l'intégrer dans notre budget. Nous avons aussi convenu avec les fédérations sur l'attractivité du métier par un plan de communication important, qui sera diffusé largement, mais je ne suis pas sûre que ce soit suffisant. En tout cas, nous allons y travailler avec eux.

Je vous propose de donner la parole à Monsieur Picard pour le rapport suivant.

**RAPPORT N°1016 (STRATEGIE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE ET D'ACCES A L'EMPLOI 2019-2022)**

**M. PICARD.** – Nous allons parler de la stratégie de lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi, et son avenant n° 4. Pour rappel, le Département a contractualisé avec l'État une convention de lutte contre la pauvreté en juin 2019, renouvelée l'an dernier. La contractualisation soumise ce jour à l'assemblée constitue certainement le dernier renouvellement, le gouvernement n'ayant donné aucune indication spécifique sur une prolongation de la stratégie de la lutte contre la pauvreté au-delà de juin 2022. Compte tenu de cela, l'État a souhaité ajuster au plus près les crédits versés afin d'éviter des reliquats en 2022. Aussi, chaque action a pu faire l'objet de crédits supplémentaires, mais qui ont fait l'objet d'un écrêtement du montant des reports de la contractualisation 2020-2021 pour cette même action. Les actions précédemment engagées sont maintenues, particulièrement celles relatives au volet « Insertion des allocataires du RSA, orientation et parcours des allocataires, et garantie d'activité ».

Outre le prolongement des actions visant à maintenir les allocataires du RSA dans une dynamique d'insertion en leur permettant d'être orientés et accompagnés rapidement, le Département souhaite pouvoir expérimenter de nouveaux dispositifs. Aussi, une enveloppe de 40 k€ a été réservée pour des actions innovantes, dont « Territoire zéro chômeur de longue durée », sur laquelle s'est engagée l'agglomération d'Agen. De même, le dispositif de cumul RSA et revenu d'activité est maintenu. Celui-ci sera d'autant plus opportun que la réforme de l'assurance chômage, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> octobre, va toucher plus particulièrement les personnes travaillant en discontinu, les saisonniers. Enfin, de nouvelles actions ont été ajoutées et concernent essentiellement la formation des travailleurs sociaux, mais également des diagnostics mobilité, favorisant les déplacements des allocataires du RSA.

Le montant total de cette contractualisation 2021-2022 s'élève à 2,2 M€, dont 1,7 M€ hors report, l'État participant à 40 %. Il existe des actions socles, des actions d'initiative locale, comme la prévention des sorties sèches de l'ASE. On a parlé tout à l'heure de l'ASE en disant que 85 % étaient indiqués par l'État. Dans le dispositif de préparation et d'accompagnement à l'autonomie des jeunes majeurs (le PAAJM), par exemple, une part de l'État est de 2 385 €, et la part du Département hors report est de 71 669 €. Pour le premier accueil social inconditionnel de proximité, les deux parts sont à peu près équivalentes : 20 k€ et 16 k€. De même pour le référent de parcours. Pour l'insertion et le parcours des allocataires du RSA, la part de l'État est de 53 k€, la part du Département est de 129 k€. Pour la garantie d'activité et l'accompagnement départemental pour les BRSA en dynamique d'emploi ou d'activité, avec un dossier unique et un partage des informations via les systèmes informatisés, on est à 377 k€ pour l'État et 294 k€ pour le CD. Pour la formation des travailleurs sociaux, l'État met 8 k€, le Département 15 k€. Pour le développement des mobilités des demandeurs d'emploi, c'est 39 k€ de la part de l'État. Pour l'optimisation de la plateforme Job47, nous avons 7,8 k€ de l'État et 59,8 k€ de la part du Département. Pour les mesures d'accompagnement social, le montant est de 122 355 €. Dans l'ensemble, pour retour à l'emploi, le Département a mis pratiquement 1 M€.

**Mme KHERKHACH.** – Merci, Alain, cher collègue, pour ta présentation. Concernant le plan de lutte contre la pauvreté, nous faisons partie de ceux qui portent la conviction forte que ce n'est que par le travail que l'on sort durablement de la pauvreté, et qu'en matière de retour à l'emploi nous n'avons pas tout essayé. Tout l'enjeu de ce plan est de proposer des actions qui vont permettre de réduire les inégalités de destin et les freins périphériques à l'accès et au retour à l'emploi. Aujourd'hui, Alain, tu as mis en exergue des actions, et tu as eu raison de le faire, mais ce rapport met aussi en lumière toutes les actions qui n'ont pas été réalisées, par faute du contexte sanitaire. Cela interroge de facto sur les reliquats de l'État, puisque, chaque année, depuis que vous présentez ce rapport, les crédits ne sont pas totalement consommés, donc on peut s'interroger sur ce qu'il adviendra de cette enveloppe, notamment de la part de l'État.

Mais ce qui nous semble le plus important aujourd'hui, c'est de mettre en évidence le besoin urgent de porter de nouvelles actions, de nouveaux dispositifs, et je vous remercie en ce sens d'avoir ainsi « Territoire zéro chômeur de longue durée », que porte la Ville et l'Agglomération d'Agen dans cet objectif, même si ce n'est pas le seul, et il nous faut ensemble inventer de nouveaux, en lien d'abord avec les partenaires de l'emploi et de la formation. Vous savez à quel point je suis attachée à la question de la difficulté de mobilisation des publics, qui nous concerne toutes et tous, sur chacun de nos territoires, mais aussi au regard des besoins territoriaux, car des territoires sont en grande fragilité. Permettez-moi de penser aux quartiers politiques de la ville. Cher Christian Delbrel, tu sais bien que ton canton, Montanou, est l'un des quartiers les plus en difficulté et les plus pauvres de Nouvelle-Aquitaine. Je pense aussi à des territoires plus ruraux, qui peuvent être confrontés à de nouvelles formes de fragilité.

Ces nouveaux dispositifs doivent aussi être regardés en fonction des nouveaux besoins et des besoins actuels des populations précaires et fragilisées, qui l'ont été d'autant plus suite aux différentes vagues de confinement, globalement par la crise sanitaire, dans laquelle nous sommes encore aujourd'hui. Les publics comprennent les familles monoparentales, et, à cet égard, l'enjeu au niveau des nouveaux modes de garde reste plus que jamais une question d'actualité, même si l'on sait que des expérimentations ont été menées ici et là pour tenter d'y remédier.

Nous avons parlé du frein à la mobilité. Cet après-midi, nous visiterons, avec madame la présidente et madame la ministre, l'association APREVA, qui propose des solutions intéressantes à ce sujet.

On pourrait aussi réfléchir à toutes les nouvelles formes de précarité dans lesquelles sont plongées aujourd'hui y compris des actifs, des salariés. Je veux aussi penser aux effets de cette crise notamment en termes d'isolement social, dans lequel sont plongées de plus en plus de personnes en inactivité.

Toutes ces questions sont l'enjeu du nouveau plan départemental de l'insertion, que nous attendons et dont on nous a dit en commission qu'il serait mis en œuvre d'ici décembre, en tout cas qu'une étape importante interviendrait d'ici là. C'est autour de ce plan que nous aurons des propositions sérieuses à poser sur la table, avec vous. À cet effet, nous profitons de la présentation de ce rapport pour vous demander un point de situation sur ce plan départemental d'insertion, dont on nous dit à chacune des commissions qu'il doit arriver. Aujourd'hui il est temps d'avoir un calendrier, parce que les enjeux sont majeurs.

**M. DEZALOS.** – Madame la Présidente, simplement pour apporter au début un élément qui montre que l'accompagnement global des bénéficiaires du RSA est dès à présent renforcé et va l'être à travers l'avenant à ce soutien à la lutte contre la pauvreté. Vous savez que nous tablions sur une augmentation, encore cette année, des bénéficiaires du RSA. Ce que nous constatons aujourd'hui, c'est une stabilisation. S'il y avait une baisse, ce serait mieux. J'y vois le résultat d'un certain nombre d'éléments, de reprise de l'activité, de baisse du nombre de chômeurs, etc. J'ai la faiblesse de penser que les actions qui sont mises en œuvre dans le département y contribuent, et si c'est le cas, tant mieux.

**Mme la Présidente.** – Pour rebondir sur l'intervention de Madame Kherkhach, je crois qu'aujourd'hui il existe une kyrielle de dispositifs, qu'il faut sans aucun doute rendre plus efficaces pour aller vers le retour à l'emploi. On constate souvent, quasiment tous les six mois, que l'on pourrait répondre à de nombreux appels à projets proposés par l'État, mais on voit bien que souvent on nous propose un financement qui n'est pas pérenne, sur un an ou deux. Je vais hésiter à m'engager sur de nouveaux dispositifs parce que je crois qu'il en existe de nombreux. Vous en portez un avec Monsieur Chollet, le « Territoire zéro chômeur ». Vous l'aviez évoqué la dernière fois sur la difficulté de mobilisation : c'est vraiment la difficulté quand on parle d'accompagnement global. Pour avoir rencontré le directeur de Pôle Emploi de Lot-et-Garonne et des Landes la semaine dernière, l'accompagnement global fonctionne bien. En tout cas, il y a une véritable volonté de Pôle Emploi et de notre collectivité à s'engager dans ce dispositif, mais force est de constater un absentéisme énorme, malgré les appels et

rappels et même du surbooking. On en est arrivé à proposer trois dates pour que l'utilisateur en choisisse une. Il semble que ce soit mieux pour mobiliser. Honnêtement, je ne suis pas sûre l'utilité d'ajouter des dispositifs, mais que l'on trouve des moyens pour que les dispositifs existants soient plus efficaces, sans aucun doute ! Toutes les collectivités, pas seulement le Conseil départemental, essaient, par le biais des centres sociaux, de mettre en place des moyens pour que les demandeurs d'emploi retrouvent plus facilement un emploi. Mais on est face à une difficulté de mobilisation. Je ne sais pas l'expliquer, mais c'est vrai que c'est une réalité.

Sur la mobilité, beaucoup de choses se font. Par exemple vous avez cité APREVA, qui s'est développée sur l'Agenais. Les auto-écoles Bougeons-nous ! sont aussi en train de se déployer sur plusieurs territoires pour donner l'accès au permis de conduire à des gens qui sont en difficulté. Effectivement, ce n'est pas suffisant. Mais je ne doute pas qu'on y arrive petit à petit. Honnêtement, je ne suis pas certaine que la multiplication de nouveaux dispositifs soit forcément attendue. Mais que l'on rende plus efficaces les dispositifs mis en place, ça c'est sûr !

**M. CHOLLET.** – Je suis tout à fait d'accord sur la nécessaire majoration de l'efficacité de tous les dispositifs. Je pense que le Département a un rôle de coordonnateur entre tout ce que se fait. Il ne faut pas oublier les autres collectivités locales. Dans le social, chacun fait sa sauce dans sa chapelle, mais je pense que beaucoup de choses sont à coordonner pour être beaucoup plus efficaces. Il faut aussi, Madame la Présidente, dépenser les crédits que vous avez. Quand je vois des reports en reports dans la lutte contre la pauvreté, avec un cumul de l'État et du Conseil départemental à 488 k€ qui n'ont pas été dépensés, c'est un peu dommage. Attention, avant les présidentielles d'avril 2022, je pense que si les 151 709 € de l'État ne sont pas dépensés maintenant, vous ne les reverrez pas. Efficacité, d'accord ; coordination, encore mieux ; et surtout dépenser les crédits.

**Mme la Présidente.** – Je pense que le Département est réellement assez présent pour la coordination, notamment au travers du dispositif que vous portez, « Territoire zéro chômeur ». Nous participons avec vous et essayons de coordonner les choses. Quant au fait que nous n'ayons pas dépensé tous les crédits, je vous rappelle que nous venons de traverser une période difficile. L'idéal serait effectivement de consommer les 100 %. Avec la période que nous venons de traverser, c'était un peu compliqué de mettre en place des actions nouvelles, du fait du confinement et des 18 mois passés. Mais il y a un effort à faire pour consommer davantage les crédits qui nous sont alloués. C'est aussi l'objectif de ces avenants, qui permettent de faire un ajustement au plus près pour éviter des reliquats.

**Mme KHERKHACH.** – Pour poursuivre sur ce que vous disiez, effectivement c'est bien la recherche de nouveaux dispositifs en lien avec les partenaires ; il ne s'agit pas d'en inventer de nouveaux, pour lesquels nous avons aujourd'hui du mal à mobiliser les publics. C'est aussi compte tenu des nouveaux besoins et des nouveaux enjeux pour les populations sur les territoires. Les choses sont en train d'évoluer, notamment dans le rapport de nos administrés à telle ou telle action. Il s'agit plus de rechercher une coordination partenariale pour garantir l'efficacité des dispositifs. Sur la question du plan départemental de l'insertion, qu'avez-vous à dire ?

**Mme la Présidente.** – Le cahier des charges est en train d'être finalisé. Les choses vont suivre leur cours normalement.

**Mme DUCOS.** – Une petite question qui va me permettre d'enchaîner sur un sujet qui est un peu hors sujet. Dans les mesures sociales qui sont décrites dans cette contractualisation, il est compris le chapitre sur la formation des travailleurs sociaux. Est-ce que l'enveloppe qui est dédiée peut être mise à disposition d'un accompagnement un peu plus ciblé ? Cela me permet d'enchaîner sur ces mouvements sociaux que nous avons vus ces derniers jours. Je ne pouvais pas ne pas en parler aujourd'hui. Cette semaine, nous avons eu des jours un peu difficiles. Vous en avez parlé un peu, Madame la Présidente, ce qui était normal. Je voulais en parler tout à l'heure, mais les discours sont partis dans des choses qui me semblaient tellement petites que je n'ai pas osé reprendre la parole sur ces échanges que j'ai trouvés un peu déplacés, avec Monsieur Delbrel, les petites batailles et nos reproches concernant le budget participatif. Nous n'allons pas revenir sur notre rôle, nous sommes

aussi des porte-parole de la citoyenneté, je pense que nous nous investissons sur nos territoires par d'autres moyens. Je me permets maintenant de dire quelques mots suite au droit de retrait qui a été exercé par 13 agents de la direction Enfance et Famille, ce jeudi 30 septembre, et sur l'enquête administrative qui a suivi, sur le CHSCT que s'est tenu mardi, sur l'intervention de l'agent chargé des fonctions d'inspection, et sur les suites qu'il y aura.

Pour tous ceux qui étaient présents, nous avons vécu un CHSCT très lourd, poignant, qui m'a personnellement hantée pendant ces derniers jours. Madame Lavit, présidente de cette commission, et Monsieur Delrue, directeur général des services, vous avez vu vous-mêmes que l'heure était difficile ; vous avez été au rendez-vous de ces moments très compliqués. La prise de conscience et les décisions qui s'enclenchent aujourd'hui nous semblent être dans la voie d'un dialogue approfondi et à réouvrir, ce qui n'est pas le plus simple, pour un travail d'accompagnement vers l'amélioration et les solutions à apporter dans nos services. L'émotion était très forte au cours de ce CHSCT ; cependant, un peu de colère a aussi rempli mon esprit. Je me suis demandé pourquoi avoir attendu ce stade de souffrance exprimée pour prendre la mesure de la situation et avoir donné la sensation, malgré vos leviers actionnés, de tirer sur la corde jusqu'à ce qu'elle casse. Nous ne pouvons pas minimiser tout ce que nous avons entendu, minimiser ce stade psychologique et physique dans lequel les agents nous ont décrit être : ne plus croire en l'amélioration possible, perdre la confiance en sa hiérarchie, se sentir au bout et ne pas avoir l'impression que son état est reconnu. Ce besoin exprimé de se sentir entendu et soutenu face à cet épuisement émotionnel était quelque chose de très fort et très prégnant dans ce CHSCT.

Trop de temps s'est découlé face aux difficultés générales des services du Développement social, des travailleurs sociaux, des centres médico-sociaux, de la direction Enfance et Famille, des services qui gèrent l'APA, de la CRIP, du Foyer d'enfance Balade. Beaucoup de choses sont mêlées dans tous ces services : surcharge de travail, manque de personnel et de cadres à certains moments, croissance des situations des publics en difficulté, des situations familiales aggravées par cette période de Covid, évolution des pratiques, lourdeurs administratives, manque de places d'hébergement, difficultés de recrutement de personnels qualifiés... Plusieurs éléments cumulés fragilisent ces services. Certaines de ces difficultés sont similaires dans tous les départements de notre pays. Mais nous ne pouvons pas nous retrancher derrière cet écran, nous avons à traiter nos problématiques. Nous regrettons, comme vous tous ici, cette situation, et nous comptons sur vous pour agir à la hauteur de ces difficultés. Je ne pouvais pas laisser passer cette session sans aborder ce sujet.

**Mme la Présidente.** – Bien entendu. Je crois qu'il faut aussi être pragmatique, réaliste. Il n'est pas question aujourd'hui de laisser croire qu'il y aurait une volonté politique et/ou administrative de ne pas tenir compte des difficultés, réelles, reconnues, des agents départementaux, notamment dans le cadre de la protection de l'enfance. Il n'est pas question non plus de se dédouaner en disant que d'autres départements connaissent la même situation. La réalité est que nous n'avons pas de candidatures sur des postes vacants depuis plusieurs mois, même depuis deux ans. Le turn-over est important aussi du fait de la difficulté des missions qui sont portées dans le cadre de l'aide sociale à l'enfance. Ce sont des métiers difficiles, auprès de jeunes qui relèvent souvent de la psychiatrie et du judiciaire. Nous essayons de mettre en place un certain nombre de dispositifs pour venir en soutien à ces agents. Nous avons commencé en 2019 en étoffant le service, avec la création des postes de coordonnateur. Aujourd'hui il faut absolument que l'on arrive à recruter. On peut faire le parallèle avec d'autres professions : les médecins, les infirmiers dans les hôpitaux... C'est aussi un problème de société aujourd'hui. Nous savons bien entendu aussi que les travailleurs sociaux trouvaient qu'ils étaient éloignés de leur cœur de métier à cause d'une surcharge du travail administratif. C'est aussi l'évolution de ces métiers. Si je fais le parallèle avec le mien, je passe plus de temps à remplir des choses administratives qu'à être au plus près des patients. Il faut intégrer cette réalité. L'idée est donc d'étoffer les équipes administratives pour venir en soutien aux travailleurs sociaux, qui pourraient davantage se recentrer sur leurs missions premières. Nous sommes en train de travailler sur un certain nombre de dispositifs avec Monsieur Delrue, qui va rencontrer les équipes prochainement pour qu'elles puissent échanger librement sur les difficultés qu'elles rencontrent au quotidien. Les rencontres se

déroulent régulièrement. À la fin de l'été, Madame Lavit et moi avons rencontré les organisations syndicales ; je les avais rencontrées avant la fin de l'été. Je suis consciente des difficultés, et évidemment nous souhaitons tous améliorer les conditions de travail ; il n'empêche que nous sommes devant une équation à plusieurs inconnues et que c'est un peu compliqué. Maintenant nous allons tout mettre en œuvre pour y arriver. Monsieur Delrue, vous voulez peut-être ajouter quelque chose. Puis je donnerai la parole à Madame Lavit.

**M. DELRUE (Directeur Général des services).** – Merci, Madame la Présidente. Bonjour à toutes et à tous. Madame la Présidente a évoqué les rencontres qui ont lieu avec les organisations syndicales à la fin de l'année. Elle a donné consigne à l'administration de travailler sur ce dossier. Comme nous l'avions partagé avec les membres du CHSCT en séance exceptionnelle, l'une des difficultés que nous avons aujourd'hui est que les agents sur le terrain ne perçoivent pas encore les fruits de ce travail, parce que c'est un travail de fond et qui a de multiples formes. Il faut rappeler une réalité qui est importante, et je crains qu'on ne la paie encore à de multiples étages : c'est que la sortie de la crise du Covid s'accompagne de très mauvaises surprises. Je ne vais pas parler des difficultés d'approvisionnement, qui sont aussi une réalité par rapport à nos compétences notamment en termes de construction, mais en matière de recrutement nous avons de très mauvaises surprises, car certes nos métiers sont difficiles, et certes nous pouvons discuter de leur attractivité, mais il se passe d'autres choses encore. Des postes sont vacants, sur lesquels nous n'avons pas de candidats ou bien nous avons des candidatures sans aucune compétence. C'est un phénomène que nous ne connaissions pas jusqu'à présent. Quand on discute avec les collègues de Nouvelle-Aquitaine, on se rend que c'est un phénomène qui apparaît partout. Malheureusement cela se traduit par une énorme pression sur nos collègues sur le terrain, parce que le droit à l'enfance et tous les dispositifs doivent être assurés. Nous en sommes conscients et nous essayons au maximum de leur alléger la tâche.

Je crois qu'il faut passer par un vrai plan d'action, protéiforme. Nous avons travaillé sur beaucoup de mesures, sur l'organisation, sur les moyens matériels (dont les véhicules, cela faisant partie des pistes très sérieuses que nous sommes en train d'étudier pour nos personnels)... Nous avons aussi une grande difficulté sur le placement. La réalité aujourd'hui dans le Lot-et-Garonne et dans les autres départements est une difficulté à trouver des places. Nos personnels s'épuisent à trouver des places pour des enfants dans des circonstances parfois dramatiques, parce que les situations sont extrêmement compliquées. Nous avons un problème de débouché. Nous sommes en train de faire un travail de fond avec les services. Nous allons devoir progressivement remettre en place des règles du jeu avec les établissements que le Conseil départemental finance, de façon à favoriser en priorité le placement des enfants qui viennent du Lot-et-Garonne dès lors que les établissements sont dans le Lot-et-Garonne. Ce travail de fond va porter ses fruits dans les mois qui viennent. Au début novembre, juste après les vacances de la Toussaint, nous allons présenter le plan d'action global à l'ensemble des agents, pour qu'ils aient bien une vision d'ensemble de ce que l'on fait et qu'ils aient connaissance de tous les efforts de la collectivité pour améliorer leurs conditions de travail.

**Mme LAVIT.** – Je vous remercie, Madame Ducos, de me permettre de dire quelques mots à ce sujet, parce que comme vous j'ai été bouleversée, et je crois que c'était le cas de l'ensemble des représentants de l'administration au CHSCT. Je ne vais pas rappeler ce qui a été fait ces derniers temps. Dès mon arrivée, les représentants du personnel m'ont alertée sur ce qui se passait, la souffrance exprimée au sein de cette direction. Avec Madame Borderie, nous avons reçu une délégation de ces agents avec la CGT, nous avons écouté leurs revendications, nous avons déjà mis certaines choses en place. Nous avons identifié de nouveaux leviers, comme vient de le dire Monsieur Delrue, et je peux vous assurer que nous ne laisserons pas tomber ce sujet et que nous allons le prendre très au sérieux, tout simplement parce que ces agents le méritent. Je suis très attachée au dialogue social, nous tous aussi. Nous vous en rendrons compte régulièrement.

#### **RAPPORT N°1017 (PROJET D'EQUIPE MOBILE DE MEDECINS GENERALISTES)**

**M. HOCQUELET.** – Merci, Madame la Présidente. Mes chers collègues, je vais essayer de ne pas être très long, car il est l'heure d'avoir du 47 dans nos assiettes. Ceci dit, le sujet est très sérieux

et je voudrais relire le titre exact du rapport, qui est un peu long, mais qui précise bien l'objet : « Projet d'équipe mobile de médecins généralistes salariés, hors dispositif centre de santé, pour assurer l'accès aux soins et réduire la perte de chance dans les territoires "sinistrés" de Lot-et-Garonne ». Je remercie les services, particulièrement Madame Pascale Trijaud, de la qualité du rapport qui est présenté, et je conseille à tous mes collègues élus, notamment ceux qui viennent d'intégrer l'hémicycle, de le garder parce qu'il contient une bonne synthèse de l'histoire de la CODDEM (Commission Départementale de Démographie Médicale), de ce problème de démographie médicale et des diverses actions qui ont été menées jusqu'à présent.

Pour ne pas être trop long, je viendrai directement à l'objet. Dans le projet départemental qui était porté par madame la présidente et son équipe lors des dernières élections, avait été posée la mise en place d'une équipe mobile. L'équipe mobile de médecins salariés n'est pas l'alpha et l'oméga de la réponse, on est bien d'accord, et nous n'avons d'ailleurs jamais dit cela. Mais l'objectif est bien de pallier des situations qui peuvent devenir dramatiques à la fois pour nos concitoyens en termes d'accès aux soins et aussi parce que lorsqu'une maison de santé se vide, il est très difficile ensuite de réamorcer la pompe si j'ose dire. Nous sommes pragmatiques, en regardant la situation actuelle ou qui va peut-être d'actualité, comme à Laroque-Timbaut ou à Mas d'Agenais, où il reste encore une présence médicale, mais où l'on sait très bien qu'il n'y aura plus personne bientôt dans la maison de santé (l'échéance est le 31 décembre au Mas d'Agenais). Si on délaisse la maison de santé, c'est un manque d'accès aux soins pour nos concitoyens, et ce sera difficile pour « remeubler » la maison. L'idée est que le Département puisse amener un médecin salarié, qui va travailler avec son collègue, de sorte que l'offre de soin sera maintenue. Nous allons travailler avec les EPCI à la relève. Si un médecin salarié de l'équipe mobile du Département se trouve bien dans un lieu et qu'il veut s'installer, il pourra le faire et quitter l'équipe mobile ; ce n'est pas un problème, ce serait même une bonne chose, et charge à nous d'en réembaucher.

Je ne sais pas si c'est un cautère sur une jambe de bois ; vous allez me dire que c'est plus du soin palliatif, mais il n'empêche que c'est une réalité de territoire. On est bien d'accord qu'il y a tout le reste : l'attractivité du département, que nous travaillons tous dans nos missions et qu'il faudra intensifier, et la recherche de projets de santé là où ils sont nécessaires, ainsi que les efforts pour redynamiser ceux qui parfois peuvent se fatiguer, pour assurer la relève dans la médecine générale, et pas seulement, parce qu'il faudra bien travailler aussi sur la médecine spécialisée et la médecine de second recours. Même la médecine hospitalière est touchée, même si ce n'est pas notre compétence.

Vous connaissez le dossier, je viens de vous redire quel est l'objectif. Ce n'est pas un centre de santé, c'est une équipe de soins mobile, portée par le Département. La première question que nous sommes posée, et nous avons d'ailleurs eu une réunion avec l'ARS et la Caisse primaire pour lever ce frein, est de savoir dans quel cadre juridique on évolue. À l'heure actuelle, pour distribuer des soins et percevoir une rémunération, il existe un cadre juridique : pour les médecins libéraux, pour les médecins salariés... Il faut voir comment le médecin peut exercer. Le Département lui-même ne peut pas produire des soins et avoir une rétribution. Cela existe dans le cadre de la PMI, mais c'est quelque chose de très particulier. Nous avons vu avec Monsieur Jonon et avec la personne de la Caisse primaire, qui est la cheville ouvrière du dispositif, quelles sont les possibilités d'expérimentation. C'est le sens de la lettre que la Présidente a annoncée dans son discours, et de la demande qu'elle a faite auprès du ministère. Nous avons travaillé sur une esquisse de ce que pourrait être cette équipe mobile, dimensionnée à quatre médecins ETP, plus des administratifs. Vous avez une projection financière, avec la correction apportée par la présidente sur la petite erreur. Je vous rassure, certes Sophie Gargowitsch tenait à ce que l'on achète une Tesla Y à chaque médecin, mais nous lui avons dit que cela ne rentrerait pas dans le budget.

Encore une fois, chers collègues, nous ne prétendons pas répondre à l'ensemble du problème là-dessus, mais nous pensons, avec ce dispositif qui se veut souple, pouvoir répondre déjà des problématiques qui arrivent. Je veux souligner deux autres situations qui posaient problème, mais pour lesquelles une solution a été trouvée par voie classique, à Castelmoron et à Castillonnès, qui ont été en capacité de recruter deux consœurs, qui se connaissent, l'une ayant amené l'autre, et tant

mieux ! C'est une dynamique. J'ai pu avoir des différends avec le maire de Castillonès, qui était assez critique sur le dispositif : il a fait un très gros travail d'approche avant de faire venir cette consœur, qu'il a rencontrée plusieurs fois sur le projet. Je pense que le travail a été très bien fait en amont, que le projet prend et que la consœur restera sur le territoire, car il faut éviter le phénomène d'installation-désinstallation.

**M. DELBREL.** – Merci, Madame la Présidente. Je vais essayer de mesurer mon langage pour vous éviter, mes chers collègues, une humiliante suspension de séance. Un peu d'humour !

Pour dire les choses de façon très claire, nous avons eu un début très vivant et enrichissant mercredi en commission des Finances. Nous avons parlé d'urgence territoriale par rapport à la démographie médicale. Je ressors deux chiffres de ce rapport, qui est très bien fait : 45 % des médecins généralistes ont plus de 60 ans, dont 10 % ont plus de 70 ans. Il y aura le déverrouillage du numerus clausus, avec des effets attendus pour 2028-2030. Que fait-on en attendant ? Il existe un problème aujourd'hui. Je ne suis pas forcément favorable au salariat. Mais y a-t-il aujourd'hui une autre solution ? Je pense que c'est une alternative, mais à mon sens ce n'est pas la solution. En tant que président du centre de gestion, je peux vous dire que depuis un an nous cherchons un médecin salarié. Nous nous sommes payé les services, très chers, d'un chasseur de têtes ; pour l'instant, nous n'avons trouvé personne. Les premiers retours nous font état d'une hypothétique candidature à 7 500 euros par mois, pour 35 heures. Le salariat me fait peur, j'ai l'impression que l'on met le petit doigt dans un engrenage et dans la boîte de Pandore. Aujourd'hui on est tombé dans un jeu de surenchère. Ce projet a le mérite d'exister, mais attention aux conséquences futures ! Nous n'avons aucune garantie aujourd'hui pour trouver des médecins. Nous avons mis 500 k€ pour les charges de personnel et nous sommes peut-être très loin du compte, car quand je parlais de 7 500 euros, c'était hors charges. Des contre-exemples français montrent que quand on choisit le salariat, on n'est jamais à l'équilibre. Je rappelle que les salariés font 35 heures, et donc on est dans une médecine productive, avec une chasse à l'ordonnance. Ce n'est pas celle que j'attends pour mes concitoyens. Attention de savoir si on va aller plus loin ! Je pense que le premier responsable, c'est l'État, qui n'a pas assumé ses responsabilités de pouvoir public. Y a-t-il trop de médecins à l'Assemblée ou au Sénat ? Aujourd'hui, cela se produit dans d'autres pays : quand les médecins sont diplômés, quand leurs études sont payées par l'État, ils doivent deux ou trois ans aux territoires qui subissent la désertification médicale. Je ne vois pas pourquoi cela marche ailleurs et pas en France. Il faudra du courage à nos décideurs. Pour finir sur une boutade, j'espère que nos amis Pierre Chollet, Joël Hocquelet et Carole Haure-Tronchon, qui sont médecins, n'auront pas de pulsion législative en avril prochain.

**Mme CASTILLO.** – Mes chers collègues, si Pierre Chollet a indiqué tout à l'heure que nous serions plus sévères sur ce dossier, c'est parce que foncièrement, me concernant et je pense nous concernant, nous n'y croyons pas, ni dans la forme ni dans le fond, et je vais m'en expliquer. Mais avant toute chose, aujourd'hui mon premier mot sera un mot de remerciement, sincèrement, parce que vous venez de confirmer publiquement toutes les critiques que nous avons pu exposer, mon binôme et moi-même, durant cette campagne, celles qui consistaient à dire qu'il ne s'agissait que d'une promesse électorale, qui n'était pas travaillée et surtout qui était plus qu'incertaine. C'est confirmé aujourd'hui, nous ne savons pas dans quel cadre juridique nous allons évoluer. On demande aujourd'hui une expérimentation, ce qui veut dire qu'à l'origine et pendant cette campagne, ce projet était des plus incertains. Et d'ailleurs, Christian Delbrel l'a rappelé, nous avons eu des débats très riches en commission des Finances, où nous avons pu noter quelques balbutiements par rapport au projet qui nous est présenté. On ne parle pas ici de défaillance financière ou autre, mais d'absence de cadre juridique ou en tout cas d'incertitude quant à ce cadre juridique.

Pour tout vous dire, j'irai un peu plus loin. Pendant la campagne, même vos candidats déçus ne savaient pas trop l'expliquer, parce que pendant très longtemps, tous les deux, et aussi les conseils municipaux visités et les administrés, nous avons cru que c'était un bus itinérant, avec des médecins dedans, qui allait se déplacer dans tout le département. C'est pour vous dire où c'est allé pendant cette campagne.



On nous présente aujourd'hui un projet « novateur », « ambitieux », qui serait salué par bon nombre de personnes. Je vous demande par qui. La réalité est qu'il n'y a pas de cadre à ce projet. Nous pensons que nous serions mieux inspirés de traiter les problèmes existants, de repartir des fondamentaux et surtout d'écouter les professionnels de santé. Pendant cette séance, deux exemples ont été cités : un dans notre canton, et l'autre qui se situe plus près de votre canton, Madame la Présidente. On a évoqué le problème des urgences de l'hôpital de Marmande, je ne vais pas développer outre mesure, mais je crois qu'il faut vraiment prendre conscience aujourd'hui du sentiment d'abandon que vivent à la fois les usagers de notre territoire sur ces trois cantons, mais également des urgentistes eux-mêmes, qui sont las d'entendre que des médecins vont arriver, parce que la réalité est tout autre : les médecins n'arrivent pas. Ils n'arrivent plus à entendre ce discours parce qu'ils ne voient rien arriver. Je sais, vous n'êtes pas magicienne, vous l'avez rappelé, mais il faut bien prendre la mesure de tout cela, parce que c'est un chaînon entier qui est concerné par cette problématique des urgences de l'hôpital de Marmande. Ma première pensée va vers le corps des sapeurs-pompiers. Les interventions et leurs délais sont démultipliés, du fait d'un service dégradé, qu'il faut absolument repenser. L'existant doit être traité aussi au Mas d'Agenais. Je ne partage pas du tout votre analyse, Monsieur Hocquet, nous avons une belle maison de santé pluridisciplinaire, il faudrait prendre acte qu'elle se vide, mais on ne fait plus rien ! Il y a une grosse problématique sur ce canton, c'est qu'une partie du canton est en ZRR, et l'autre ne l'est pas. C'est ça, la réalité, et c'est ça, la problématique, c'est ce qui a vidé la maison de santé du Mas d'Agenais. Vous allez me dire qu'à Casteljaloux nous avons une maison de santé qui est florissante et qui vit bien. Oui, c'est une réalité. Le médecin du Mas d'Agenais et qui devait y rester est parti sur Casteljaloux s'installer en qualité de libéral, non pas parce que j'ai « piqué » le médecin du Mas d'Agenais, mais parce qu'il a des facilités d'installation qu'il ne connaît pas au Mas d'Agenais. La réalité est là : on est sur un même canton avec un traitement différentiel, et c'est là une problématique sur laquelle il faut se pencher. Vous me direz : « Eh alors ? » Moi aussi je vous dis : « Eh alors ? Il faut s'y pencher. » Parce qu'il est complètement incohérent que sur un même territoire on en soit arrivé à cet extrême. Il existe des solutions aux problématiques actuelles, que nous avons déjà eu l'occasion d'exposer.

Nous ne savons pas ce qu'est concrètement cette équipe mobile, comment elle va s'organiser, quel est son rayon d'intervention. Fut un temps, pendant la campagne, on entendait parler de 30 km, mais depuis où ? Si vous partez au fin fond des bois à Allons, je peux vous dire qu'on est court au niveau de la distance. Quel est l'intérêt de surajouter un nouvel outil, qui est très hasardeux, à l'existant, en lieu et place de travailler sur les problématiques existantes ? On entend la rengaine qui consiste à se défausser sur l'État. Oui, l'État. Mais quand on donne cette réponse aux administrés, ils ne veulent plus en entendre parler. Qu'on rejette la responsabilité sur l'intercommunalité ou en Département, non. On nous a demandé tout à l'heure d'être dans un esprit de construction et de proposition. En toute humilité, je vous en fais une : c'est de bien réfléchir à la pertinence de ce projet dans notre département, et je serais même tentée de vous dire de l'abandonner, parce qu'à mon avis on court à la catastrophe en mettant en place une équipe telle qu'elle est pensée. Le croire ou le faire croire, aujourd'hui c'est inacceptable.

**Mme la Présidente.** – Je pense qu'il y a aujourd'hui un scandale, et il est que la compétence de la santé est une compétence régalienne et qu'aujourd'hui on demande à toutes les collectivités de toutes les strates de venir se substituer à une compétence qui est de l'État. Je pense qu'on est arrivé au plafond de verre et qu'il faudrait, au plus haut niveau, que des décisions soient prises pour que des médecins viennent s'installer dans les territoires les plus reculés. Je suis très attentive aux différents candidats aux prochaines élections présidentielles pour savoir ce qui va être proposé, et je suis prête à faire le pari qu'il n'y aura aucune proposition de faite par n'importe quel candidat pour travailler sur un nouveau modèle. La santé a évolué depuis plusieurs années, et les médecins généralistes ne souhaitent plus fonctionner de la même façon. Je vais vous donner un exemple bien précis. Je suis présidente de la commission Égalité à l'ADF, dont l'un des thèmes est l'accès aux soins. Nous avons travaillé la semaine dernière et un certain nombre de propositions ont été émises, et honnêtement, quel que soit le positionnement politique des uns et des autres, il a été proposé un conventionnement sélectif. Un sénateur, un député, plusieurs présidents de Conseil départemental étaient présents. Je fais le pari

qu'aucun candidat à la présidence ne fera cette proposition. Et pourtant je pense que le conventionnement sélectif peut être une solution. Cela voudrait dire qu'en fonction de la densité médicale, si elle est trop élevée, on décide de ne pas forcément conventionner le médecin qui viendrait s'y installer. Il n'est pas question de revenir sur la liberté d'installation, qui serait maintenue, mais il serait question de travailler sur le conventionnement. Cela existe pour les kinés, les infirmiers et les pharmaciens.

J'entends, Madame Castillo, que vous trouvez que le dispositif que nous présentons n'est pas satisfait. Je ne sais pas s'il sera satisfaisant, en tout cas je pense qu'il est intéressant d'y travailler. La commission Égalité tient à savoir comment les choses vont évoluer, si nous allons avoir l'autorisation de l'expérimentation, d'autant que cela devrait être possible dans le cadre de la loi 3DS. Je ne sais pas si l'on y arrivera à salarier des médecins. Je vous rappelle que pour les quatre médecins Buzyn, que nous attendons (nous nous rapprochons régulièrement de l'ARS pour savoir où elle en est dans le recrutement), il n'y a aucune candidature. Tant mieux si Casteljalous fonctionne très bien ! Je pense qu'il y a une confusion par rapport aux 30 km. Les quatre salariés pourraient intervenir sur l'ensemble du territoire, ce qui n'était pas le cas du centre de santé, qui ne peut intervenir que sur un territoire bien précis, sauf si vous déployez le nombre d'antennes.

**M. HOCQUELET.** – Madame Castillo, vous avez fait une belle plaidoirie. Je reviendrai sur certaines choses. Pourquoi fait-on cela ? Vous dites que le cadre juridique n'est pas porté, mais la loi va justement autoriser les expérimentations. Et tant mieux ! Parce que s'il y avait des choses toutes faites, cela se saurait, et je pense que d'autres départements auraient trouvé ce qu'il fallait faire. Il faut bien expérimenter des choses. Nous anticipons ce que la loi va permettre et nous demandons cette expérimentation. Vous avez parlé du Mas, je n'ai pas très bien compris, mais il y a un enregistrement, donc vous écouterez. Je comprends que vous estimez que le Mas se vide, point barre, et on reste ainsi. Ce n'est pas ce que j'ai dit. J'ai dit que lorsqu'on essaie d'anticiper, en regardant l'existant, par exemple au Mas et à Laroque-Timbaut, on sait ce qui va arriver. Mais le but de cette équipe est de répondre à des difficultés, à ces crises aiguës. Vous nous avez parlé du sentiment d'abandon des gens, nous en avons bien conscience, nous avons fait une campagne comme vous, c'est le premier item pour tous ceux qui sont allés à la rencontre des habitants. Je partage la crainte de madame la présidente qu'aucun des candidats à la présidence de la République ne mettra au débat des solutions qui peuvent interpeller, au moins qui méritent débat. Vous avez parlé des urgences, et je pense que nous essayons d'intervenir. Vous me donnerez le cadre juridique dans lequel nous allons intervenir.

Justement vous parlez de la ZRR et vous dites que c'est inadmissible, mais nous n'y sommes pour rien. Vous savez que ce n'est pas nous qui fixons la ZRR : c'est l'État et c'est l'Europe. Je trouverais normal que tout le département soit en ZRR ; nous pouvons le demander, mais cela ne changera pas. Peut-on demander que la ZRR ne concerne pas l'activité médicale ? J'y serais assez favorable, je l'ai proposé à la présidente, c'est en cours de réflexion. Je pense qu'il va y avoir des risques juridiques, au motif de la discrimination. L'esprit de la ZRR est bon, pour l'activité économique dans les zones rurales désaffectées, sauf que là un biais est mis avec l'activité médicale. Vous avez cité sur votre canton le cas d'une consœur qui est partie du Mas pour aller à Casteljalous, où elle bénéficiera du beurre, de l'argent du beurre et je serai poli pour le reste, c'est-à-dire les exonérations fiscales, moins de gardes parce que l'ARS a demandé une fusion avec le tour de garde de Marmande, ce qui au passage fait moins de gardes à Casteljalous, lui permet d'être attractif, et au secteur de Marmande d'être moins attractif. La réalité est cette concurrence inadmissible dans les territoires, et cela concerne Nérac, dont le maire est un ami, et pas seulement un ami politique. Le principe de la ZRR met une concurrence déloyale dans le département. À mon avis, on ne pourra continuer ainsi. Ce n'est pas possible de continuer avec une activité médicale qui bénéficie du dispositif ZRR. Quant aux 30 km, madame la présidente a très bien expliqué de quoi il s'agissait : cela concerne les centres de santé, et c'est bien pourquoi nous avons choisi ce dispositif, pour ne pas être limités dans le kilométrage et pour pouvoir intervenir dans tout le département.

Je voudrais revenir sur les propos qu'avait tenus Pierre Chollet. En la matière, je pense que nous essayons de faire preuve de pragmatisme, en tout cas d'adaptation. Nous avançons peut-être par

petites touches, mais nous essayons toujours d'avancer. Dans une maison de santé pluridisciplinaire, les salariés n'étaient pas autorisés. Cela le devient depuis peu. Je ne vais pas dire que c'est grâce au Lot-et-Garonne ; eh bien si, je vais le dire. En comité de sélection à Agen, quand nous avons échangé avec l'ARS, à propos de la présentation de la maison de Fumel, il a été intelligemment prévu un endroit salarié et un endroit libéral et aussi du paramédical. Cela ne pouvait pas être subventionné parce que la porte d'entrée était identique ; c'était la loi. Nous avons insisté, la vice-présidente de la Région, Madame Jeanson, nous a soutenus, et finalement l'ARS a dit qu'il fallait faire évoluer cela, qu'il pouvait y avoir des tolérances et que cela ne poserait plus de problèmes dorénavant. Petite chose, mais grands effets.

Une autre évolution est que les SISA (sociétés interprofessionnelles de soins ambulatoires), qui associent médecins et non-médecins, peuvent maintenant salarier des médecins. Je ne sais pas si c'est la panacée ; je partage l'avis de mon ami Christian Delbrel. Mais il n'empêche que c'est quelque chose qui est demandé. Je crois qu'il ne faut rien s'interdire en la matière. J'ai quand même quelques questionnements, car les centres de santé sont autorisés par l'ARS en dehors de toute discussion au sein de la CODEM. L'esprit d'organisation au niveau du territoire se perd. J'ai parlé du zonage, je n'y reviendrai pas. Pierre Chollet, vous disiez qu'il fallait s'attacher au projet territorial de santé : je vous rassure, il est sur ma table de nuit. Je le lis tous les soirs pour essayer de trouver une idée novatrice... Je ne sais pas si nous faisons un cautère sur une jambe de bois, mais là ça brasse sacrément du vent ! Je vois quand même une mesure, qui peut être discutée, même si à mon avis elle est dangereuse. Vous mettiez « création d'un régime d'aide spécifique au fonctionnement des centres de santé municipaux, MSP et cabinets libéraux ». Cela peut se discuter. Je serais prudent sur le fonctionnement, et je regarde un peu notre DGS, il commence à s'inquiéter. Vous aviez différentes propositions, mais excusez-moi, plusieurs choses sont déjà en cours. À la fin, vous indiquez que « le président du Département devra porter la voix du Lot-et-Garonne à Paris sur la démographie médicale pour les évolutions législatives indispensables ». Vous avez toujours complètement raison. En l'occurrence, la présidente a intégré un groupe à l'ADF. Mardi, il y avait une réunion au Conseil national de l'ordre, qui a envie que le sujet soit présent dans la campagne électorale. La présidente ne pouvant pas y aller, je l'ai représentée, et du coup j'ai représenté l'ADF, avec le technicien de l'ADF. Nous avons porté qu'il y avait des pertes de chance dans nos territoires et qu'il fallait en avoir conscience, et, deuxièmement, que l'on ne pouvait pas attendre plus longtemps des mesures immédiates ; et il faut aussi des mesures à long terme. Le conventionnement sélectif n'est pas la panacée ; ce dispositif présente plusieurs travers, mais il n'empêche qu'il faut le mettre sur la table. J'étais heureux de voir qu'il n'y avait pas que nous qui l'avions mis sur la table : il y a eu d'autres intervenants.

Vous voyez, nous essayons de prendre ce sujet pour tous les bouts, le problème étant in fine le recrutement, qui est effectivement un vrai problème.

**M. MIRANDE.** – Je trouve qu'il y a une urgence dans cette situation, qui n'est pas négligeable, qui est reconnue par tous. Quand il y a urgence, cela fait appel à certaines choses, en particulier de l'inventivité et du courage. On a imaginé un système avec des médecins salariés qui se déplaceraient dans le département. Je vais parler de l'expérience de notre commune et de notre centre de santé avec la commune d'Estillac. J'entends ici les mêmes propos que j'ai entendus quand nous avons présenté le projet au Conseil municipal et que nous en avons parlé autour de nous : « On n'y croit pas », « Vous n'y arriverez pas ». Nous y sommes. Nous avons six médecins sur la commune. À la fin de cette année, si nous n'avons rien fait, si nous n'avons pas été inventifs et si nous n'avons pas eu le courage, nous n'aurions plus que deux médecins. Vous imaginez ce que cela veut dire pour nos deux communes ? Nous avons donc eu le courage de le faire. Cela a mis deux ans, parce qu'il y a une culture libérale dans notre société, aussi bien au niveau de l'ARS qu'au niveau des médecins libéraux, qui ne voyaient pas très bien venir des médecins salariés. À force de travailler, d'échanger et de construire, nous y sommes arrivés, et au bout de deux ans nous avons pu le mettre en place, conjointement avec nos partenaires d'Estillac. Nous avons monté un service public. Si vous n'acceptez pas qu'un service public puisse ne pas être tout à fait rentable, je vous invite, chers collègues, maires de communes, à fermer la piscine, les terrains de sport, les musées et les écoles : ce n'est pas rentable !

C'est du service public. Là nous offrons un service public. On ose le faire, ou pas.

On ne trouve pas de médecins parce que la plupart des étudiants en médecine, à plus de 50 %, sont des étudiantes, et que le fait d'être salariée dans une structure les assure d'être à 35 heures, plus si nécessaire, et d'avoir une vie familiale beaucoup plus agréable que leurs aînés, qui passent des heures et des heures et des semaines à nous soigner. Devant cette urgence, il faut avoir le courage d'imaginer des chemins qui n'existent peut-être pas et pour lesquels, si l'on ne se bat pas, il n'y aura pas de solution de proposée.

Concernant le numerus clausus, je vous alerte sur une chose. Une annonce gouvernementale dit qu'il va augmenter, sauf que le gouvernement a jeté par la fenêtre la « patate chaude » aux recteurs d'université et sauf qu'il n'y a aucun moyen supplémentaire. Si vous téléphonez à l'académie de Bordeaux, demandez au recteur de combien il a augmenté le numerus clausus. Il y a deux étudiants de plus en 2021. Au-delà des annonces gouvernementales, il est nécessaire d'avoir du courage sur le terrain.

En ce qui concerne le cadre juridique, il faut le faire évoluer. Dans tous les cas, si l'État ne lâche pas du lest sur certaines choses et si les professionnels concernés ne réfléchissent pas avec nous, il est sûr et certain que nous ne répondrons pas à l'urgence sur nos territoires.

Pourquoi les médecins sont-ils attirés par ce choix d'être salariés ? Dans notre structure sur la commune, avec Estillac, nous avons dégagé les tâches administratives à charge du médecin. Nous avons embauché une secrétaire et une comptable. Les médecins ne font que de la médecine, ils ne s'occupent pas de la prise de rendez-vous et du suivi des dossiers. Cela leur laisse beaucoup plus de temps pour faire de la médecine. D'où le fait que plus de patients peuvent venir. Les urgences sont telles sur le territoire de l'Agenais que sur notre commune et celle d'Estillac, plus de 50 % des patients ne sont pas des deux communes. Si l'on ne s'y met pas tous ensemble, ce ne sera plus une urgence, ce sera un danger, et quand on met en danger les gens, je crois que l'inventivité et le courage méritent d'être connus et appréciés. Si vous n'y croyez pas, je vous invite à venir dans notre centre pour voir le fonctionnement, qui est un succès. Pour l'instant nous avons deux bureaux de médecins, et si tout se passe bien, nous ferons l'extension du centre pour aboutir à sept cabinets. Il faut de la témérité pour aller jusqu'au bout.

Avec Béatrice, nous avons fait un sondage sur nos cantons. Trois soucis majeurs sont apparus, sans que nous puissions les départager. Le premier souci est d'avoir des médecins à proximité. Le deuxième est l'aide à domicile. Le troisième est le pouvoir d'achat. Je crois que nous répondons à ces trois problématiques et que cela mérite d'être reconnu.

**Mme MESSINA-VENTADOUX.** – Je souscris totalement à ce que vient de dire Monsieur Mirande. Le problème qui se pose, l'unique question est de savoir comment attirer les médecins. Beaucoup de choses ont été tentées. Je veux bien qu'il y ait des idées nouvelles, mais je n'en ai pas trouvé. Il y a eu des stages, des week-ends d'intégration, et il y a des aides à l'installation. Cela n'a pas fonctionné à la hauteur de ce qu'on voudrait. Nous avons recruté très peu de médecins, et nous sommes dans une situation actuelle très grave. Cela correspond aussi à une perte de chances. Au désert médical va s'ajouter un désert économique et social, qui va aboutir à la mort du territoire. Pas de médecin, pas de pharmacie, plus personne ne vient s'installer en Lot-et-Garonne, et les personnes âgées vont partir, et c'est la mort du territoire. Nous sommes en état d'urgence et nous nous devons de trouver des solutions.

Pourquoi ce dispositif me séduit-il ? D'abord, il a été tenté dans des communes et ailleurs, il a fonctionné. Il faut du courage, c'est une volonté politique, c'est toujours une volonté politique. Les médecins que nous avons eus, Pierre Chollet, ne sont pas les mêmes que les médecins d'aujourd'hui, qui veulent une qualité de vie. Nous, nous nous donnions corps et âme à notre métier ; maintenant, ce n'est plus le cas. Le salariat leur permet d'avoir une certaine qualité de vie.

Ensuite, le dispositif va permettre de recruter plus facilement des médecins, parce que si l'on propose aux médecins qui viennent de terminer leurs études un mode d'exercice salarié avec moins de tâches administratives et de contraintes financières, je pense qu'ils vont tenter l'expérience. À la fin de mes études, cela aurait été attirant de faire un salariat dans le Lot-et-Garonne, un an peut-être, pour voir ce que cela donne.

Nous sommes tenus de trouver des solutions puisque l'État n'a pas été assez courageux. Je crois que Madame la présidente l'a été. Elle a écrit un courrier et a parlé des conventions, qui sont très intéressantes. L'expérimentation est possible dans le cadre juridique. Je vous rappelle que nous avons deux urgences dans ce département : l'urgence climatique et l'urgence médicale, et je crois que l'on doit s'y atteler.

**M. CHOLLET.** – On est d'accord sur deux points, d'abord sur la gravité. En Lot-et-Garonne, l'espérance de vie est de deux ans inférieure à celle du centre-ville de Bordeaux ou de Toulouse. À Layrac, chez notre ami Rémi Constans, il n'y a aucun médecin pour 3 800 habitants. On est d'accord aussi avec l'idée que la mission est régaliennne. Nous espérons qu'il y ait un débat là-dessus, même si je suis un peu inquiet quant à la teneur de ce débat pendant les élections présidentielles. Il faut que les situations locales remontent là-haut, car ce sont les territoires qui meurent.

**Mme la Présidente.** – Nous ferons les remontées dans le cadre des 102 propositions de l'ADF.

**M. CHOLLET.** – Quelles sont les solutions locales ? Ce qu'a dit Julie Castillo est intéressant : un médecin est parti du Mas d'Agenais et est allé à Casteljaloux, parce que c'était mieux pour lui. Je remercie Monsieur Mirande d'amener de l'eau à mon moulin. Nous avons dit que tout n'était pas forcément libéral. Les jeunes générations ne veulent pas vivre comme leurs parents ou grands-parents et veulent créer d'autres mécanismes. Ce qui se passe au Passage d'Agen avec Jean-Marc Gilly et Francis Garcia est un succès. C'est un succès aussi à Foulayronnes avec Bruno Dubos. Parce que ce sont des centres de santé municipaux. Joël Hocquelet, je sais que tu es un libéral, un excellent libéral, mais il faut que tu ailles vers un secteur public de santé de proximité. Je suis d'accord avec Monsieur Mirande. Et moi j'adore le secteur public ! Je viens du secteur public. À l'inverse de ce que disent Christian Delbrel et Joël Hocquelet, il y a tout un secteur de santé publique qu'il faut inventer. Le challenge est très intéressant. Je connais les internes dans mon service, ils me disent ce qui est plus adapté à leur génération. Comment le faire ? C'était dans notre programme. Cela peut se connecter avec le service public hospitalier. Si vous interrogez le président de l'ARS, c'est une idée qu'il a déjà un peu travaillée. Arrêtez de vous bloquer sur la médecine libérale, vous avez des centres de santé municipaux à mettre en place, vous n'allez gagner que si l'on fait cela. La droite et le centre portaient ce projet de secteur public de proximité.

**Mme la Présidente.** – Je crois que je le portais. Si l'on salarie des médecins au sein du Conseil départemental, ce ne sont plus des libéraux.

**M. CHOLLET.** – C'est ce qu'il faut faire !

**Mme la Présidente.** – Eh bien c'est ce que nous faisons !

**M. CHOLLET.** – Vous n'êtes pas allés sur le centre de santé départemental. Vous revenez sur un outil qui ne fonctionnera pas. Comment allez-vous dire aux médecins : « Tu vas aller 15 jours à Cancon, 3 semaines à Nérac » ? Comment voulez-vous que ça marche ? Ce n'est pas possible ! Par contre, maintenant que les élections sont terminées, venez voir les solutions : au Passage, à Foulayronnes... Des solutions sont trouvées dans ce partage de la misère, avec des conventions qui permettent au maire de salarier des médecins. Essayez d'ouvrir les solutions locales, avec des EPCI et non avec des aires de santé qui ont complètement vécu. Il faut se mettre avec les EPCI pour développer cela, en complémentarité avec le libéral, à partir des porteurs de projets, alors que vous partez du vertical, sans concertation avec ce qui se passe sur le terrain. Quand vous l'avez fait à Port-Sainte-

Marie, qui est un exemple formidable de maison de santé pluridisciplinaire avec le docteur Larrieu, avec six-sept médecins, en partant du projet local. La proximité est de partir des porteurs de projets et non pas, cher Joël Hocquelet, de ce que tu as décidé.

**M. HOCQUELET.** – Pierre Chollet, j'entends ce que tu dis, mais ce que tu viens de conclure, je le dis depuis 2009. J'ai dit qu'il faut un mixte, explorer toutes les pistes et n'avoir aucun tabou. Nous n'avons pas de problème avec les mairies qui portent un centre de santé.

**M. MIRANDE.** – Après les propos de Pierre Chollet, je vais courir tout à l'heure voir Francis Garcia. Chers collègues, si vous voulez vivre deux ans de plus dans l'état actuel des choses, installez-vous au Passage.

**M. BILIRIT.** – Concernant la ZZR et la disparité de chance de pouvoir accueillir des médecins, cette zone est fixée par l'Europe, qui met un certain nombre de critères cumulatifs. Le zonage est fait par intercommunalité. Il comprend la densité de l'habitat. On sait d'ores et déjà que des parties ne changeront pas. Ensuite, c'est un choix national de prendre des mesures fiscales ou d'accompagnement pour l'installation de médecins. C'est bien au niveau de l'État que les choses se passent.

Deuxièmement, Pierre Chollet disait qu'il faut travailler avec les porteurs de projets. Pour ce qui est de l'agglomération que je préside, nous avons trois maisons de santé et deux centres de santé. Nous sommes tout à fait intéressés pour avoir un médecin de cette cohorte qui va être créée, pour l'accueillir au Mas, et ainsi un travail est mené avec les porteurs de projets. Aujourd'hui on voit une concurrence entre les territoires, par exemple avec la maison de Casteljalous qui attire parce que des mesures nationales ont été prises, tandis que des mesures locales sur les gardes facilitent l'installation.

**Mme HAURE-TROCHON.** – Le fait d'être une femme ne change en rien l'intérêt pour son travail ni le temps qu'on y passe, même si l'on peut être amenée à faire d'autres tâches. Je ne voudrais pas laisser croire que le fait d'avoir des étudiants qui veulent travailler différemment signifie qu'ils sont moins impliqués dans leur travail et qu'ils n'ont pas le souci de leurs patients. Pour recevoir suffisamment d'étudiants tous les jours à mon cabinet, je vois bien qu'ils ne regardent pas leurs heures et qu'ils sont auprès des patients. Il est normal qu'ils aient une qualité de vie, ce que l'on organise en ayant un maillage territorial cohérent et un système de garde performant. À partir du moment où ce n'est plus le cas, effectivement on est dans la difficulté. Maintenant, il y a eu des expérimentations territoriales avec les médecins territoriaux, et, que je sache, cela n'a pas changé la face du monde. Je ne crois pas avoir vu un seul médecin territorial dans le Lot-et-Garonne, ni ailleurs. On ne peut pas espérer des mesures qui vont tomber du ciel pour faire venir des médecins. 70 % du territoire français est en déficit : mettez-vous-le dans la tête ! La population est aujourd'hui beaucoup plus urbaine que rurale, et les faire venir ici demande un maillage territorial autre que médical : le médical en fait partie, mais si vous n'avez plus de services publics, pas d'autres services pour vivre correctement, ils ne viendront pas. Enfin, il me semble que la CODDEM, au début, c'était des aires de santé qui s'appuyaient sur l'existant, ce qui permettait de connaître les problèmes localement. La réflexion est portée depuis plus de dix ans.

**Mme DUCOS.** – Je voulais juste intervenir pour dire que ce rapport portait sur la médecine d'itinérance, et c'est sur cela que nous divergeons. Je ne crois pas trop à cette équipe mobile dans le sens où nous avons bien identifié que les jeunes médecins aujourd'hui veulent travailler en groupe, et c'est pour cela que les choses ont fonctionné dans certaines maisons de santé. Ils sont nombreux et se relaient, ils travaillent en équipe, ils ont besoin d'une appartenance. Je ne crois pas à ce système d'équipe mobile, car à qui et où vont-ils être attachés ? Ils vont aller dans des endroits déserts, avec un sentiment de solitude et une surcharge de travail. Je pense que vous allez déjà avoir du mal à les trouver et vous aurez du mal à les garder. Nous ne croyons pas à cette expérimentation. Mais si vous avez raison, tant mieux ! Si c'est une solution à notre problématique de territoire, nous sommes preneurs.

**Mme HAURE-TROCHON.** – Si je peux me permettre un parallèle, c'est un peu le SAMU de la médecine générale. Nous allons donner ponctuellement et temporairement, en attendant un retour à meilleure fortune, une réponse de médecine générale à des gens qui sont éloignés d'un médecin généraliste.

**M. DUFOURG.** – Tout le monde se renvoie la balle, mais le problème est pour tout le monde. Sur mon canton, en accord avec Val de Garonne Agglomération, nous avons créé des maisons de santé. Celle de Clairac n'est pas encore inaugurée, il n'y a encore personne, ce que nous pouvons regretter fortement. Tonneins fait des efforts, et peut-être qu'une stabilité va être trouvée avec de jeunes médecins. Le maire de Tonneins travaille beaucoup sur sa maison de santé avec VGA, et je crois qu'il faut le soutenir. Je constate que ce n'est pas que de la faute des élus du département, c'est bien sûr un problème de l'État. Il faut tous se donner la main pour résoudre ce problème urgent. Je ferai dans le sens qui sera le mieux.

**Mme la Présidente.** – Je vous propose de passer au vote des trois rapports.

#### **RAPPORT N° 1015**

##### **REVALORISATION DES SERVICES D'AIDE A DOMICILE**

***VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.***

#### **RAPPORT N° 1016**

##### **STRATEGIE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE ET D'ACCES A L'EMPLOI 2019-2022**

***VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.***

#### **RAPPORT N° 1017**

##### **CREATION D'UN GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC (GIP) CAMPUS NUMERIQUE 47 PROJET D'EQUIPE MOBILE DE MEDECINS GENERALISTES SALARIES, HORS DISPOSITIF CENTRE DE SANTE, POUR ASSURER L'ACCES AUX SOINS ET REDUIRE LA PERTE DE CHANCE DANS LES TERRITOIRES « SINISTRES » DE LOT-ET-GARONNE EN DEPRISE MEDICALE**

***L'assemblée prend acte du rapport.***

##### **Absents lors du vote de ces rapports :**

- ***M Bouyssonnie (a donné pouvoir à Mme Messina- Ventadoux)***
- ***Mme Genovesio (a donné pouvoir à M Constans)***
- ***Mme Giraud (a donné pouvoir à M Devilliers)***
- ***Mme Gonzato-Roques (a donné pouvoir à M Calmette)***
- ***Mme Grenier (a donné pouvoir à M Bousquier)***
- ***Mme Lamy (a donné pouvoir à M Dezalos)***
- ***M Lepers (a donné pouvoir à M Chollet)***

- *Mme Maillard (a donné pouvoir à M Delbrel)*
- *M Masset (a donné pouvoir à Mme Tonin)*
- *M Camani (a donné pouvoir à Mme Haure-Trochon)*

### **COMMISSION AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, INFRASTRUCTURES ET MOBILITE**

**M. BORIE.** – Madame la Présidente, chers collègues, nous vous présentons un seul dossier. Il me paraît important de faire un point d'étape, les inondations s'étant déroulées avant les élections d'un certain nombre d'entre nous : il est normal de faire un petit retour en arrière pour que tout le monde comprenne les enjeux, pourquoi nous mobilisons 12 M€ pour remettre en état nos routes. Pour ce faire, je suis accompagnée par Bénédicte Laurens, notre directrice, qui vous projette le PowerPoint illustrant mes propos.

#### **Présentation d'un diaporama (cf. page 81)**

Le bilan a été lourd, avec un délitement de couches de roulement, des effondrements de chaussée, des affaissements de talus, des éboulements de falaises, ainsi que des coulées de boues et des embâcles. 29 routes départementales ont été impactées, dont trois ont dû être mises en alternat, et huit directement fermées à la circulation. Le coût des travaux a été estimé à 12 M€ et résume à lui seul l'ampleur des dégâts.

En mars 2021, nous vous présentions les modalités de mise en œuvre du programme spécifique « Inondations et intempéries ». Tout d'abord, il devait y avoir une mise en œuvre immédiate des travaux pour les secteurs ne nécessitant pas d'études techniques spécifiques ou poussées. Nous avons ensuite lancé des études géotechniques et techniques pour les secteurs les plus critiques, avec pour objectif d'avoir les résultats en juin 2021. Enfin, nous lançons les travaux entre l'été 2021 et l'été 2022, sous réserve des aléas climatiques qui, par définition, ne sont pas prévisibles.

Les modalités de financement de ce programme ont été votées le 16 avril. Une première dotation de 5 M€ a été inscrite au budget primitif 2021. Aujourd'hui, nous vous en proposons une deuxième, de 7,2 M€, pour les travaux à venir l'an prochain.

Le dépôt du 1<sup>er</sup> avril dernier a nécessité une demande d'aide auprès de l'État, au titre de la dotation de solidarité nationale aux collectivités touchées par les événements climatiques. Nous espérons avoir un retour assez rapidement. Après six mois nous sommes toujours dans l'attente, malgré des relances au préfet et au ministère de l'Environnement.

Ce programme va se décomposer entre 43 opérations : 27 dossiers de travaux réalisables sans études techniques, pour un montant de 3 M€ ; et 16 dossiers de travaux nécessitant des études géotechniques approfondies, pour un montant de 9,2 M€. Sur les 27 dossiers, 26 seront clôturés d'ici fin 2021. Vous voyez la liste. Il ne reste plus qu'à réaliser les travaux de reprise à la commune de Layrac et la RD666 à Aiguillon : les travaux sont prévus en octobre. Au total, 3,1 M€ seront exécutés avant la fin de l'année. La dernière opération sera réalisée en 2022 ; il s'agit d'une intervention sur la D147, à Cocumont, qui a souffert d'un affaissement de l'accotement et du talus.

Sur les 16 dossiers de travaux nécessitant des études poussées, 10 seront finalement clôturés d'ici le 31 décembre 2021, donc un peu en avance. Dans un premier temps, nous avons réalisé des travaux en urgence pour rouvrir provisoirement les huit départementales qui avaient dû être barrées. Notre objectif était simple : rouvrir le plus tôt pour que nos administrés, particuliers, entreprises, exploitants agricoles, puissent retrouver leur mobilité, et faciliter le déplacement même en mode dégradé, le temps de réaliser les travaux définitifs. Ces réouvertures se sont faites sous restriction, avec



des limitations de vitesse, de charge pour certaines, voire par la mise en place d'alternat. Ces travaux, d'un montant de 590 k€, ont ainsi permis à la D122, à Cauzac, de rouvrir dès le 26 mars, à la D289 à Sainte-Marthe dès le 29 mars, à la D228 à Monteton le 16 avril, à la D13 à Monclar et la D102 à Hauteffage le 12 mai.

Entre-temps, nous avons reçu l'ensemble des résultats géotechniques, qui ont d'une part confirmé le bien-fondé des travaux provisoires réalisés et, d'autre part, préconisé la nature des travaux complémentaires pour les reprises définitives. Ces travaux ont commencé à l'été 2021 avec la D414 à Tonneins, qui a rouvert le 10 septembre, la D228 à Monteton et à la D103 à Hauteffage, actuellement en cours de chantier.

Sur l'année 2021, ce seront ainsi +1,7 M€ de travaux qui auront été exécutés, et 200 k€ d'études techniques complexes lancés. Les 5 M€ de crédits prévus au budget primitif 2021 sont ainsi consommés en cette fin d'année.

Je souhaite en profiter pour mettre en avant l'action de l'ensemble des agents de la direction des Infrastructures et de la Mobilité, et les remercier en mon nom et également en notre nom à tous, car si l'engagement pris dans cet hémicycle a pu être tenu, c'est également parce qu'ils ont su à tout niveau, que ce soit à travers nos unités départementales ou centres d'exploitation ou par les bureaux d'études, intégrer cette priorité sans retarder leur plan de charge et activités quotidiennes.

Pour 2022, la programmation permettra de solder les 10 derniers dossiers, de réaliser les travaux définitifs sur la D122 à Cauzac, la D89 à Sainte-Marthe, la D13 à Monclar et la D19 à Saint-Jean-de-Duras, ainsi que des travaux de reprise des berges du Lot dont les affaissements ont été conséquents sur les chaussées de la D146 à Clairac, et la D243 à Penne-d'Agenais et la D242 à Villeneuve-sur-Lot. Sur ce dossier en particulier, nous sommes en coordination avec le SMAV Lot, présidé depuis peu par notre collègue Jacques Borderie. Enfin, la D225 à Casseneuil reste la seule départementale encore fermée à la circulation, du fait d'un risque d'éboulement de la falaise. Des travaux lourds de l'ordre de 2 M€ ont été arrêtés, en lien notamment avec le maire de Casseneuil. Les contraintes environnementales, les espaces boisés classés et les espèces protégées nous imposent aujourd'hui de faire des études et d'obtenir des autorisations réglementaires spécifiques. Ces étapes indispensables vont nous faire prendre du retard sur l'opération. Nous avons donc décidé de faire des travaux d'urgence, avec des purges partielles de la falaise d'ici la fin de l'année, pour remettre la circulation sous alternat de la départementale 225, le temps que les autorisations réglementaires au titre du Code de l'environnement nous soient délivrées et que les travaux définitifs soient réalisés. Par ailleurs, la D813, à Port-Sainte-Marie, dont la circulation est maintenue sous limitation de vitesse à 50 km/h, nécessite des travaux lourds pour déconstruire et bâtir des murs de soutènement. 2,5 M€ de ces travaux ne peuvent se réaliser qu'à partir de la période d'étiage, c'est-à-dire entre juillet et novembre 2022.

**M. CALMETTE.** – *Brave monde a tute.* Je vois que toutes et tous, ce matin, vous portez sur le bord de votre veste un petit ruban rose, pour Octobre rose. Madame la présidente a bien voulu accéder à ma demande : je lui ai proposé de vous offrir un pin's et un foulard. Si vous voulez bien rajouter le pin's à votre veste, vous le porterez, j'en suis sûr, très élégamment.

## RAPPORT N° 2002

### INFRASTRUCTURES ET MOBILITE - RESEAUX ROUTIER, NAVIGABLE ET CYCLABLE

***L'assemblée prend acte du rapport.***

**Absents lors du vote de ce rapport :**

- *M Bouyssonnier (a donné pouvoir à Mme Messina- Ventadoux)*
- *Mme Genovesio (a donné pouvoir à M Constans)*
- *Mme Giraud (a donné pouvoir à M Devilliers)*
- *Mme Gonzato-Roques (a donné pouvoir à M Calmette)*
- *Mme Grenier (a donné pouvoir à M Bousquier)*
- *Mme Lamy (a donné pouvoir à M Dezalos)*
- *M Lepers (a donné pouvoir à M Chollet)*
- *Mme Maillard (a donné pouvoir à M Delbrel)*
- *M Masset (a donné pouvoir à Mme Tonin)*
- *M Camani (a donné pouvoir à Mme Haure-Trochon)*

**La séance est levé de 13h30 à 15h.**

**M. LACOMBE (Président de séance).** – Je vous propose de reprendre là où nous nous sommes arrêtés pour le repas.

**COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, TOURISME, NUMERIQUE ET POLITIQUES CONTRACTUELLES**

**M. MASSET.** – Président, chers collègues, la commission présente quatre rapports pour cette session.

Un rapport porte sur le renouvellement de notre soutien au groupement d'entreprises (n°3010). Il s'agit bien de poursuivre l'accompagnement de ces associations, au nombre de cinq, au titre de nos actions en faveur de l'animation économique du territoire. Le montant est identique à celui voté pour la période 2018-2020.

Un rapport (n°3011) concerne l'Agropole, son rapport d'activité annuelle. La délégation de service public s'arrêtera en 2025. Ce rapport est présenté conformément au Code général des collectivités territoriales.

Deux autres rapports (n°3008 et 3009) portent sur l'avancement sur la stratégie numérique, et je laisserai la parole à Pierre Camani, délégué au numérique.

Un point important, qui est peut-être annonciateur d'une nouvelle ère, est que lorsque la commission s'est réunie, au Center Parcs, l'opposition n'a pas émis le même vœu que d'habitude : au lieu de réserver son vote, elle a voté à l'unanimité, très certainement un signe de solidarité pour notre département.

**M. CAMANI.** – Je vais faire un point d'avancement sur la stratégie d'inclusion numérique. Ce dossier est extrêmement important, tout aussi important que le dossier de déploiement des infrastructures. Il est bien de déployer des infrastructures numériques, d'avoir du bon débit, voire du très bon débit, mais encore faut-il savoir manier l'outil numérique. Vous savez qu'une grande partie de la population, 30 à 40 %, a des problèmes d'accès à la pratique numérique, internet en particulier. Le Département a lancé une belle politique d'inclusion numérique grâce aux services, notamment David Belbès, Frédéric Mandis et Farah Bireau, qui font du très bon travail.

La fracture numérique devient malheureusement de plus en plus prégnante, parce que le tout numérique et les décisions du Gouvernement de zéro papier en 2020 me paraissent un peu

prématurés dans la situation où nous sommes. Il nous faut former nos aidants : les assistants sociaux, les secrétaires de mairie, les agents de la CAF, les personnes qui sont confrontées à une demande d'un public qui ne sait pas utiliser l'outil informatique pour tout ce qui concerne les déclarations administratives et qui a besoin d'une aide.

Le Lot-et-Garonne est pilote d'abord parce qu'il a réussi tous les acteurs concernés par l'inclusion numérique : la Caisse d'allocations familiales, la MSA, l'opérateur Orange... Vous voyez les structures qui travaillent avec nous. Nous réalisons les Jeudis de l'inclusion numérique, toutes les semaines. Pour ceux qui souhaitent se former, jeunes ou beaucoup moins jeunes, nous poursuivons le déploiement du pass numérique, qui permet de bénéficier de cours, et nous élargissons le périmètre de prescription des pass numériques, comme cela va vous être expliqué dans le détail par David Belbès.

À compter de cet automne, nous déployons le dispositif des conseillers numériques. Cette mesure gouvernementale est importante et je la salue. 4 000 conseillers numériques sont créés dans le pays, financés par l'État pendant deux ans et mis à disposition des collectivités. Ils vont sur le terrain pour continuer à former et à combattre l'exclusion numérique.

Diffusion d'un diaporama (cf page.70)

**M. BELBÈS (Directeur des systèmes d'information et de l'aménagement numérique).** – Monsieur Camani vient de rappeler les enjeux de la stratégie numérique. Je vais vous citer quelques chiffres. Environ 40 % de la population nationale n'est pas totalement autonome dans l'usage du numérique, notamment dans les démarches administratives. Je souligne cette échéance de 2022 pour le 0 papier et le tout-numérique, alors que 20 % de la population n'a pas de matériel informatique à domicile.

La stratégie s'articule autour de quatre axes :

- Mobiliser les grands opérateurs, les grands « dématérialisateurs », en les impliquant dans le SAV de cette dématérialisation,
- Mobiliser les moyens financiers de l'État et de l'Union européenne,
- Déploiement du pass numérique,
- Mettre en place des actions complémentaires.

Je rappelle la signature de la convention de partenariat avec 14 opérateurs : Conférence des financeurs, CNSA, CPAM... L'objectif est de participer à cet effort commun pour rendre le numérique plus accessible. Cela se traduit par deux points tout particulièrement : la formation des aidants, notamment avec la mise en place des Jeudis de l'inclusion numérique ; et l'implication financière de certains opérateurs par le biais d'un fonds créé par le Département, le fonds départemental d'inclusion numérique.

Les Jeudis de l'inclusion numérique sont une chaîne créée sur internet, qui s'adresse aux aidants numériques, à prendre au sens large : travailleurs sociaux, bibliothécaires, médiateurs, secrétaires de maires, personnes qui accompagnent des usagers. Ils nous avaient fait remonter qu'ils n'étaient absolument pas formés pour cet accompagnement. D'où cette mobilisation autour de la formation des aidants de la part des grands opérateurs. Concrètement, des ateliers de formation ont lieu en ligne tous les jeudis après-midi. Depuis septembre 2020, date de la signature de l'accord, 34 séminaires de formation ont été organisés, avec à chaque fois l'intervention d'un spécialiste dans un domaine. Nous comptons plus de 2 000 participations de ces aidants, en moyenne 67 participants à chaque session. Ce chiffre est assez satisfaisant.

Forts de ce premier bilan, nous imaginons aujourd'hui une extension des Jeudis de l'inclusion numérique pour s'ouvrir non plus à la formation des aidants, mais à la formation des administrés qui ne sont pas autonomes dans l'usage numérique. L'idée est de réunir ces usagers dans des structures-relais, où sera présent un animateur local. Ici à Saint-Jacques, un formateur présentera le sujet du jour à l'ensemble des usagers qui seront réunis dans les structures-relais. Une fois que l'expert aura présenté le sujet du jour, l'animateur prendra le relais pour une mise en pratique. Cela démarre en novembre, par des séminaires tests, dont un réalisé avec la CPAM et un autre avec la MSA.

Concernant l'axe 2, la mobilisation des moyens financiers, je vous signale que le Département a candidaté sur deux appels à projets lancés par l'État. Cette candidature s'est faite grâce à la constitution du fonds départemental d'inclusion numérique, c'est-à-dire grâce à l'abondement financier des grands opérateurs. Vous avez ici le résultat de cette mobilisation : 300 k€ sont mobilisés dans le cadre de ces appels à projets pour déployer le pass numérique, avec une contribution de l'État qui va de 50 à 65 %, le solde étant financé par le fonds départemental d'inclusion numérique.

Autre dispositif national sur lequel nous nous sommes positionnés : les 4 000 conseillers numériques issus du plan France Relance, lancé par l'État. 38 seront déployés en Lot-et-Garonne. Ces postes sont financés par l'État, mais ce sont des collectivités ou des organismes privés qui recrutent ces conseillers. Le positionnement du Département a été double : d'une part, être recruteur de 4 conseillers numériques, qui sont actuellement en formation et qui commenceront à se déployer dans les semaines à venir sur les territoires, là où l'offre est insuffisante en termes d'accompagnement numérique ; d'autre part, il se positionne sur la coordination et l'animation de ce réseau de 38 réseaux, en raison d'un besoin de cohérence, pour faire le lien avec l'ensemble des dispositifs qui sont déployés localement.

Concernant le pass numérique, 300 k€ sont financés par l'Etat et le fond départemental d'inclusion numérique. Il fonctionne comme un chèque déjeuner, sauf qu'au lieu de payer son restaurant on va pouvoir acheter une formation numérique. Le bénéficiaire de ce chèque peut se rendre dans un lieu labellisé pour une formation. Il y a quatre parties prenantes : celui qui achète les places (le commanditaire, c'est-à-dire le Département) ; le prescripteur (comme les centres médico-sociaux, et nous sommes en termes d'élargir ce cercle des prescripteurs par une convention) ; le bénéficiaire (130 000 Lot-et-Garonnais ont potentiellement besoin d'une formation si l'on extrapole les chiffres nationaux) ; des organismes de formation (à cette heure 23 organismes sont labellisés sur le territoire).

Vous êtes tous potentiellement acteurs de l'élargissement de la prescription. Une convention est effectivement signée avec le Département, qui ouvre alors un service dématérialisé qui va vous permettre de saisir en ligne les coordonnées des usagers à former, et à partir de là les pass numériques sont transmis par le Département aux usagers qui ont été identifiés par les structures partenaires. Les prescripteurs historiques sont les centres médico-sociaux, les services sociaux de la CAF et de la MSA. Vous voyez qu'un certain nombre de CCAS et des associations en lien avec des usagers en difficulté ont signé une convention avec le Département. Les prescripteurs cibles sont très larges : par exemple, la convention permet à des collèges de le devenir, à des mairies, à toute association d'intérêt général au contact de publics en difficulté.

Les conseillers numériques auront un rôle de diagnostic, de sensibilisation, de conseil notamment pour les achats de matériel et les abonnements internet, et aussi d'accompagnement pour aider des usagers au moins ponctuellement dans certaines démarches. Ils pourront aussi prescrire des pass numériques pour orienter les usagers vers des formations au long cours. Il faut les considérer comme des médecins généralistes qui ont la capacité de prescrire une consultation vers un organisme qui va les accompagner dans une formation.

Enfin, je rappelle qu'il existe plusieurs actions pour construire un kit d'inclusion numérique, qui s'adresse à vos secrétaires de mairie, aux bénévoles d'associations... Je ne vais pas présenter tous les outils dans le détail aujourd'hui, mais je ferai un focus sur un projet, pour faire émerger une filière locale de reconditionnement de matériels informatiques sur notre territoire lot-et-garonnais qui en est

aujourd'hui dépourvu. Pour ce faire, lors du dernier budget primitif, une convention de partenariat a été mise en place avec l'association Transnuméric, qui a été lauréate de l'appel à projets sur l'économie sociale et solidaire. Les trois axes sont les suivants : rendre le numérique plus accessible aux usagers ; l'insertion sociale (Transnuméric étant une association-fille de l'association EPIS, spécialisée dans l'insertion professionnelle), l'idée étant que des personnes travaillant aujourd'hui dans les espaces verts puissent également participer au projet de reconditionnement informatique : troisièmement, l'éco-responsabilité, notamment par la seconde vie donnée à ce matériel, voire avec des pistes de réflexion pour le recyclage, des discussions prochaines avec Val Horizon.

En résumé, que pouvez-vous faire avec ces différents dispositifs sur vos territoires ? Avec le pass numérique, vous avez un outil qui doit vous permettre de démultiplier l'action des aidants numériques, soit vos conseillers numériques si vous en avez, si vos travailleurs sociaux. La prescription de pass numérique est gratuite et requiert simplement une convention. Un autre axe intéressant est de rapprocher l'offre de la demande, car souvent, lorsque les structures de proximité prescrivent le pass, elles le prennent en charge et réunissent de petits groupes d'usagers, fixent un calendrier de formation et font appel à un formateur. Une cinquantaine de personnes étaient par exemple inscrites à une formation au CCAS de Villeneuve hier.

Pour valoriser, stimuler et consolider l'écosystème local, vous avez sur vos territoires des associations qui assurent des formations au numérique. Si vous êtes en zone blanche, si ces structures n'existent, vous pouvez avoir un rôle d'incitation, pour que des structures soient labellisées organismes de formation au pass numérique. Vous avez aussi un rôle à jouer pour faire connaître l'offre existante.

Pour former et outiller vos agents, sachez que les Jeudis de l'inclusion numérique sont des formations gratuites. Au vu de nos retours, ils ont un réel attrait. Dès le mois de novembre, nous pourrions aussi proposer des ateliers de formation aux usagers.

Enfin, en tant que collectivité ou association, vous pouvez contribuer à l'émergence d'une offre d'accès à du matériel à un prix solidaire et à l'émergence d'une filière de reconditionnement informatique, grâce notamment à des dons de matériels avec Transnuméric. Pour moins d'une centaine d'euros, il sera possible de bénéficier de matériel en état de fonctionnement, ce qui peut répondre à des besoins de familles qui, lors du confinement, n'étaient pas suffisamment équipées pour permettre la scolarité de leurs enfants.

**M. CAMANI.** – Avez-vous des questions ?

**M. BOUSQUIER.** – Félicitations pour la stratégie et le déploiement du numérique. Sur Prayssas, nous avons fait le choix d'avoir un conseiller numérique qui va servir plusieurs communes environnantes. Je ne sais pas si Prayssas est un territoire à part, mais nous avons un gros problème de téléphonie mobile, et ce problème est croissant depuis quelques semaines. Il n'y a plus moyen d'avoir des communications de plus de 2 ou 3 minutes. C'est impressionnant ! Le numérique, oui, mais la téléphonie mobile est aussi importante. Imaginez un accident quand vous ne pouvez pas passer un coup de fil et que vous n'avez pas de réseau : c'est catastrophique.

**M. CAMANI.** – Nous allons en parler. C'est le sujet suivant. Nous vous montrons trois diapositives sur l'avancement du déploiement, avec des chantiers partout dans le département. Le déploiement de la fibre optique avance très bien. Vous voyez les communes où la fibre est commercialisée. Le déploiement se fait différemment dans les zones AMEL que dans les zones de réseau d'initiative publique, où nous déployons la fibre d'abord sur l'ensemble de la plaque, qui est couverte quasiment à 100 % avant la commercialisation, alors qu'Orange commercialise au fur et à mesure de ses déploiements. Une dizaine de communes sont en cours de commercialisation. Des travaux sont en cours dans 93 communes. Des études avant travaux concernent 253 communes. Les travaux démarrent dans les trois, six ou neuf mois en fonction de l'état d'avancement des études. Au début novembre, nous serons à 50 % de foyers raccordables à la fibre optique. Vous voyez les travaux en 2022 et au début 2023.

Le tableau suivant montre la progression de la capacité industrielle des entreprises à déployer la fibre. Je ne reviens pas sur la distinction avec les zones AMI (Marmande, Villeneuve, Agen et 11 communes de l'agglomération agenaise en 2012), pour lesquelles l'opérateur Orange intervient, suite à une convention lancée par l'État dans les années 2010, qui délègue la mission de déploiement à un opérateur gratuitement pour les collectivités, ce qui devait avoir lieu entre 2015 et 2020 (un peu de retard a été pris). 2 000 prises ont été construites en 2016, 8 000 en 2017, puis la progression a été de 10 000 prises en 2018, 23 000 en 2019, 25 000 en 2020. En 2021, dans le cours du premier semestre, nous avons déployé autant de prises que pour toute l'année 2020, et nous allons dépasser les 45 000 prises en 2021. Il en est prévu 50 000 en 2022, 50 000 en 2023, et il en restera 15 000 pour le début 2024. Aujourd'hui je peux vous dire que notre pari est toujours de fibrer l'ensemble du département à juin 2024. Au 1<sup>er</sup> novembre 2021, 50 % des foyers peuvent accéder à la fibre.

Je rappelle qu'en Lot-et-Garonne il existe une solution de haut débit partout, que ce soit par l'ADSL traditionnel pour 70 % des ménages et entreprises, par le WiFi haut débit pour 3 000 foyers, par la 4G fixe, qui se déploie certes avec des difficultés, avec des baisses de débit par endroits, avec des pannes de plus en plus récurrentes parce que la consommation augmente de manière exponentielle. La consommation de bande passante double tous les ans et demi. Imaginez si le besoin doublait tous les ans et demi pour la consommation d'eau ; imaginez dans quel état serait le réseau. Heureusement, une technologie particulière permet de suivre cette course en avant et de fournir malgré tout du débit. Pour 0,5 ou 1 % des foyers lot-et-garonnais qui ne pourraient avoir l'une de ces solutions, il reste la solution satellite, qui est aujourd'hui opérante. Le satellite fonctionne bien, avec beaucoup moins de latence qu'il y a quelques années, et vous avez des offres de débit à 100 mégas. La seule difficulté est que les tarifs d'abonnement sont plus élevés que les tarifs traditionnels. Il existe donc une solution partout.

Pour suivre ces avancées, Lot-et-Garonne Numérique a recruté trois conseillers numériques, actuellement en formation. En début d'année prochaine, nous allons ouvrir un numéro vert, si vous avez des problèmes de débit. Dans 99 % des cas, nous apportons une solution rapidement. Nous allons même former les professionnels de la vente de matériel, qui ne connaissent pas toutes ces solutions. En attendant que tous les foyers soient fibrés, il existe des offres de bon niveau. Aujourd'hui, avec 20 ou 30 mégas, vous arrivez à fonctionner à peu près correctement.

Je termine l'hertzien. Cette semaine, avec les services, nous avons assisté à une réunion à la préfecture, puisque l'État a lancé le programme New Deal Mobile, qui est la volonté de généraliser la 4D sur l'ensemble du territoire. Aujourd'hui, en Lot-et-Garonne, tous les opérateurs ont installé des équipements pour déployer de la 4G, sauf qu'il existe des zones blanches. Dans le cadre du New Deal Mobile, avec des financements de l'État, alors qu'auparavant le Département finançait la construction de pylônes dans ces zones en étant remboursé en partie, les opérateurs s'engagent à couvrir ces zones. Depuis 2018, nous avons engagé la construction de 31 pylônes, attribués au Département jusqu'en 2022, dont 17 sont en fonctionnement. Le plus long est de trouver le terrain adapté. Le taux régional de réalisation des pylônes est de 30 % ; en Lot-et-Garonne, nous sommes à plus de 30 %. Nos services sont très efficaces dans ce domaine-là aussi.

**Mme CASTILLO.** – Monsieur Camani me donne l'occasion de remercier sincèrement Monsieur Mandis, avec qui nous avons beaucoup travaillé, pour trouver une solution dans l'attente du déploiement de la fibre. À l'origine, nous n'avions pas maîtrisé les choix qui avaient été privilégiés sur la commune de Casteljaloux. Cela a permis à plusieurs entreprises d'avoir un meilleur taux de connexion.

**M. CHOLLET.** – Quand peut-on estimer que notre département sera couvert pour la téléphonie mobile ?

**M. CAMANI.** – L'engagement de l'État est fin 2022.

**M. LACOMBE.** – Si vous n'avez pas d'autres interventions, je soumetts au vote les rapports.

**RAPPORT N° 3008**

**POINT D'AVANCEMENT SUR LA STRATEGIE D'INCLUSION NUMERIQUE**

*L'assemblée prend acte du rapport.*

**RAPPORT N° 3009**

**DEPLOIEMENT DES INFRASTRUCTURES NUMERIQUES EN LOT-ET-GARONNE**

*L'assemblée prend acte du rapport.*

**RAPPORT N° 3010**

**GROUPEMENTS D'ENTREPRISES – CONVENTION D'OBJECTIFS 2021-2023 ENTRE LE DEPARTEMENT ET LES GROUPEMENTS D'ENTREPRISES LOT-ET-GARONNAIS**

*VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.*

**RAPPORT N° 3011**

**DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (DSP) – AGROPOLE**

**RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE – EXERCICE 2020**

*L'assemblée prend acte du rapport.*

**Absents lors du vote de ces rapports :**

- Mme Sophie Borderie (a donné pouvoir à M Lacombe)
- M Delbrel (a donné pouvoir à M Picard)
- M Bilirit (a donné pouvoir à M Hocquelet)
- M Borie (a donné pouvoir à M Bouyssonnier)
- M Contans (a donné pouvoir à Mme Ducos)
- Mme Genovesio (a donné pouvoir à Mme Suppi)
- Mme Giraud (a donné pouvoir à M Devilliers)
- Mme Gonzato-Roques (a donné pouvoir à M Calmette)
- Mme Grenier (a donné pouvoir à M Bousquier)
- Mme Lamy (a donné pouvoir à M Dezalos)
- M Lepers (a donné pouvoir à M Chollet)
- Mme Maillard (a donné pouvoir à Mme Maillou)
- Mme Messina-Ventadoux (a donné pouvoir à M Vo Van)

- *Mme Tonin (a donné pouvoir à M Masset)*
- *M Borderie (a donné pouvoir à M Dufourg)*

**Absente non représentée : Mme Kherkhach**

**COMMISSION AGRICULTURE, FORET ET ENVIRONNEMENT**

**M. HOCQUELET.** – Mes chers collègues, je vais faire un point sur la situation depuis la dernière fois. Vous connaissez le contexte climatique qui a marqué la campagne 2021, les épisodes intenses, les pluies et les inondations exceptionnelles, puis le gel en avril, puis les précipitations assez soutenues tout au long de l'été. Ceci a mis à mal les outils de production et créé des difficultés.

Pour la prune, récolte emblématique de notre territoire, la récolte est estimée à 12 000 tonnes de pruneaux et 43 000 tonnes de prunes vertes, soit une baisse de 65 % par rapport à la moyenne des cinq dernières années. Les écarts de rendement sont très grands au sein d'une même exploitation. Pour d'autres productions, l'humidité forte a entraîné le développement de maladies, dont le mildiou, entre autres la tomate et la vigne. Des vignobles qui n'avaient pas été gelés ont subi une forte attaque de mildiou durant l'été, ce qui s'est traduit par une diminution des rendements, bien que ce soit difficile à évaluer, car les vendanges sont en cours. Celles-ci ont été reculées à la deuxième quinzaine de septembre, mais c'était la date habituelle il y a longtemps.

La commission a rencontré différents protagonistes de l'agriculture dans le Lot-et-Garonne : la Chambre d'agriculture, partenaire incontournable, des viticulteurs, des syndicats agricoles... Nous continuons ce travail. Notre collectivité réaffirme son soutien indéfectible à l'agriculture, qui est une force essentielle de l'économie lot-et-garonnaise. Nous avons la volonté de poursuivre des axes de travail en matière de transition agro-écologique, de promouvoir des filières, d'apporter un soutien aux irrigants, d'encourager la mutualisation du matériel agricole, et de soutenir l'installation.

Enfin, nous avons renforcé notre aide aux exploitants en difficulté et avons abondé de 25 000 € l'enveloppe annuelle. Déjà 37 dossiers ont été aidés. D'autres sont malheureusement à venir compte tenu de ce que je viens de dire.

Pour cette session, la commission soumet un dossier à votre avis, qui est le soutien forfaitaire aux arboriculteurs et viticulteurs sinistrés par l'épisode de gel du 6 au 8 avril 2021. Environ 25 départements sont concernés, et le Lot-et-Garonne fait partie des plus touchés. Une aide urgente a été débloquée par le Gouvernement, qui a permis l'indemnisation de 98 agriculteurs suivant une somme forfaitaire de 5 000 € par l'État. Dès le mois de mai, nous avons proposé d'inscrire une enveloppe de 500 000 € afin d'accompagner, nous aussi, les agriculteurs en difficulté à cause du gel, une fois que l'État sera venu en aide aux 100 premiers ou plus. L'État apporte une rallonge de 155 k€ pour 31 agriculteurs. Nous avons décidé une aide de 5 000 €, suivant une liste produite par la Chambre d'agriculture et les critères que le préfet avait demandés. Nous avons réussi à introduire un critère, qui me permet le minimum minimorum, qui est que la surface de culture gélive doit faire au moins 50 % de la surface agricole utile. La Chambre d'agriculture nous a fait passer une liste de 100 noms (en annexe du rapport), que nous vous proposons d'indemniser à hauteur de 5 000 €. Pourquoi une aide forfaitaire ? Parce que c'est le seul moyen que nous avons de pouvoir déclencher une aide rapidement. Un dossier est à remplir. Les services l'ont anticipé, donc cela pourra être fait très rapidement, si votre décision est favorable.

J'ajoute deux choses. La collecte du recensement agricole en 2020 a été achevée, les données sont en cours de validation, et la première publication est attendue en décembre 2021. C'est important parce que nous aurons un profil actualisé de la ferme lot-et-garonnaise, et c'est d'autant plus



nécessaire pour conforter les aides départementales aux réalités du terrain. Deuxièmement, en 2022, nous relancerons une réflexion pour soutenir l'élevage, dans le droit fil d'une préconisation de la mission sur la transition écologique. Nous avons aussi la volonté de stabiliser la question de l'agri-photovoltaïsme, sujet qui revient assez fréquemment, et plus généralement la préservation du potentiel foncier agricole. Nous allons concerter bientôt la concertation avec l'État et les représentants agricoles.

**M. DUFOURG.** – Ce dossier est brûlant. On cible une calamité, et en fait la première enveloppe va sur la MSA, pour les agriculteurs déjà un peu endettés, ce qui peut se comprendre. Nous avons toujours ciblé le gel, et la majorité de la commission est déçue, parce que nous trouvons que c'est mal distribué. La définition des critères est mal faite. C'est un forfait à 5 000 €, qui ne fait pas la différence entre 10 hectares et 50 hectares. Il est vrai que les agriculteurs sont pressés de toucher l'argent. Mais il aurait été bien de donner contre enveloppe plus tard, avec de vrais critères qui correspondent au gel. Pour l'avenir, il va falloir prévoir une situation différente, une aide proportionnelle selon les surfaces sinistrées. La commission a décidé de prévoir une méthodologie pour être plus juste en cas d'épisode climatique. L'aide est une bonne chose, mais il manque quelque chose au dossier.

**M. CALMETTE.** – Monsieur le Président, mes chers collègues, nous avons à répondre à deux exigences qui n'étaient pas compatibles. Les organisations professionnelles nous demandaient d'aller vite et de cibler le gel. Or, pour pouvoir mesurer exactement l'impact du gel, il fallait attendre les récoltes. On aurait pu s'appuyer sur le régime des calamités, nous aurions aidé les agriculteurs plus justement, mais nous aurions versé l'aide l'an prochain. Vite et bien, cela ne va pas toujours ensemble. Nous avons fait vite et au mieux.

**M. BOUSQUIER.** – Les règlements ne se font pas sur l'année en cours pour des productions. On aurait donc pu attendre. Je suis d'accord avec ce qu'a dit Monsieur Dufourg, c'est que cette aide aurait dû être proportionnelle aux surfaces sinistrées. Que 10 ou 50 hectares aient été gelés, l'aide est la même : 5 000 €. Comme vient de le dire Monsieur Calmette, il faut une certaine méthodologie. Le Département doit définir le cahier des charges, les critères. Il faut se servir de cette expérience pour construire une méthode qui tienne la route.

**M. CALMETTE.** – Pour les prochaines fois, il faut associer les organisations professionnelles concernées. Aujourd'hui, les choses se sont faites sur les directives du préfet, avec la Chambre et la MSA, et les organisations de pruniculteurs et de viticulteurs n'étaient pas autour de la table, ce qu'ils nous reprochent, et ils ont raison.

**M. BOUSQUIER.** – Au niveau de la commission, que ce soit clair, tout le monde était clair : il faut revoir la méthodologie et associer les parties.

**Mme DUCOS.** – Suite à la première aide qui avait été bloquée par l'État, sur une liste établie en accord avec la Chambre d'agriculture et la MSA, on savait que le Département faisait le choix de donner une dotation avec un peu de recul. Il me semblait que les critères pour cette deuxième attribution pouvaient être plus libres que ceux décidés au départ par l'État. Pourquoi voit-on toujours cette clause selon laquelle l'exploitant doit être débiteur auprès de la MSA ?

**M. CHOLLET.** – J'avais été un peu impressionné par les chiffres estimés de la Chambre initialement, qui parlaient de 100 millions d'euros de pertes. L'évolution nous donne-t-elle plus de précisions ? L'aide se réduit-elle à 1 % du manque à gagner ?

**M. HOCQUELET.** – Il faut attendre les récoltes, qui sont en cours. Nous connaissons l'impact réel plus tard. Pourquoi l'indemnisation est-elle forfaitaire ? Je vous l'ai dit, nous avons utilisé la règle de minimis parce que c'est le seul moyen et que nous n'avons pas la possibilité de faire au prorata de façon rapide. Si nous attendons les résultats de la récolte, il faut attendre février, mais ce n'est pas le choix que nous avons fait en mai : nous avons dit que le Département interviendrait au plus vite, dès que l'État aurait apporté son indemnisation. Quant à la question de critères plus libres, nous avons cet espoir, mais cela n'a clairement pas été possible. L'ordonnance de mai du préfet donnait les

critères applicables, elle permettait aux collectivités d'aider le fonds d'urgence, mais dans le cadre de ces critères. Le seul ajout est la règle de 50 % de surface gélive. On se retrouve avec une aide qui est plus sociale qu'une aide contre le gel. Dans notre liste, 22 personnes relèvent de difficulté auprès de la MSA, ce qui ne veut pas dire qu'ils n'ont pas connu le gel. Faut-il avoir une meilleure méthodologie ? Peut-être, mais nous n'allons pas créer un régime pour des calamités dont on espère qu'elles n'arriveront pas. Cela ne nous empêche pas de voir si l'on aurait les moyens d'avoir des critères que nous pourrions plus maîtriser. Nous pourrions nous rapprocher de filières, dont la prune. Actuellement, nous avons 59 dossiers reçus complets. Les autres vont venir. Il y a environ 6 000 dossiers d'aide d'urgence pour l'aide de l'État dans 25 départements, soit environ 240 dossiers. Nous sommes à 130 indemnisés par l'État alors que le Lot-et-Garonne était l'un des quatre départements les plus impactés. Nous ne sommes pas tout à fait à la hauteur de la mobilisation du fonds d'urgence de l'État. Nous savons que 140 à 150 ont été déposés pour les calamités agricoles, et nous nous attendions à plus. Des gens ne sont pas à la liste alors que les dégâts sur leurs exploitations le justifieraient. Pour des raisons juridiques de statut, certains ne sont pas considérés par la MSA comme l'exploitant principal, ce qui les exclut. D'autres ont mobilisé le PGE et ne peuvent pas être sur la liste. Il est difficile d'apprécier si le dispositif est vraiment efficace. Pourtant, le Département fait un véritable effort, avec une enveloppe de 500 k€ alors que la moyenne des Départements est de 300 k€. Nous sommes franchement dans la fourchette haute.

**M. CALMETTE.** – Monsieur le Président, mes chers collègues, j'ai été chargé de représenter le Département à une assemblée générale de pruniculteurs indépendants. La question m'a été posée et j'ai bien senti que le sujet était brûlant. Il fallait marcher sur les œufs pour faire une réponse qui soit acceptable par la salle. Depuis lors, j'ai appelé le président pour lui suggérer de suspendre la décision d'aujourd'hui, afin de mieux étudier le dossier, puisqu'a priori des choses ne viennent pas à ces producteurs. Il m'a dit : « Non, votez, et que ça paie vite ! » Si par hasard un tel épisode ne revenait pas, cela nous arrangerait.

**M. HOCQUELET.** – Je voudrais préciser que la présidente a écrit au ministre de l'Agriculture en début de semaine, expliquant que l'indemnisation serait peut-être insuffisante et demandant s'il serait possible d'avoir une autre mobilisation du fonds d'urgence pour quelques noms supplémentaires. J'ai écrit au président de la Chambre d'agriculture suite à la commission agricole, pour me faire l'écho de retours du terrain qui semblaient montrer que des exploitants impactés par le gel n'émergeaient à aucune de ces deux listes, ce qui posait question.

**M. LACOMBE.** – Je propose que l'on passe au vote malgré les imperfections.

### **RAPPORT N° 7003**

#### **SOUTIEN FORFAITAIRE AUX ARBORICULTEURS ET VITICULTEURS SINISTRES PAR L'ÉPISODE DE GEL DU 6 AU 8 AVRIL 2021**

***VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.***

#### **Absents lors du vote de ces rapports :**

- ***Mme Sophie Borderie (a donné pouvoir à M Lacombe)***
- ***M Delbrel (a donné pouvoir à M Picard)***
- ***M Bilirit (a donné pouvoir à M Hocquelet)***
- ***M Borie (a donné pouvoir à M Bouyssonnier)***
- ***M Contans (a donné pouvoir à Mme Ducos)***

- **Mme Giraud (a donné pouvoir à M Devilliers)**
- **Mme Gonzato-Roques (a donné pouvoir à M Calmette)**
- **Mme Grenier (a donné pouvoir à M Bousquier)**
- **Mme Lamy (a donné pouvoir à M Dezalos)**
- **M Lepers (a donné pouvoir à M Chollet)**
- **Mme Maillard (a donné pouvoir à Mme Maillou)**
- **Mme Messina-Ventadoux (a donné pouvoir à M Vo Van)**
- **Mme Tonin (a donné pouvoir à M Masset)**
- **M Borderie (a donné pouvoir à M Dufourg)**
- **M Dupuy (a donné pouvoir à Mme Castillo)**
- **Mme Suppi (a donné pouvoir à Mme Dallies)**

**Absentes non représentées : Mmes Kherkhach et Genovesio**

### **COMMISSION CULTURE, SPORT, JEUNESSE, CITOYENNETE ET VIE ASSOCIATIVE**

**M. LACOMBE.** – Jacques Bilit assistant aux obsèques de son prédécesseur à la mairie de Fourques, c'est Marylène Paillarès qui présente les rapports de la commission.

**Mme PAILLARES.** – Mes chers collègues, nous sommes dans un contexte post-covid et avons pu mesurer l'impact de la pandémie sur le secteur culturel, deuxième secteur le plus affecté par la France par la crise, juste après l'industrie aéronautique. Après un été où les institutions culturelles ont pu rouvrir leurs portes, reprogrammer leurs spectacles, tout en mesurant leur jauge et en contrôlant les pass sanitaires de spectateurs parfois frileux, il faut s'interroger pour savoir comment réussir le post-covid et accompagner nos acteurs lot-et-garonnais. Malgré un moral mis à rude épreuve, les regards doivent porter sur l'avenir. Quatre rapports, vous sont proposés lors de cette DM1.

Le premier (n° 6004) concerne une modification de nos régimes d'aide en section de fonctionnement, afin de favoriser l'accès à la culture des publics les plus fragilisés et lutter contre l'exclusion, pour tisser ou retisser du lien social et pour revaloriser l'estime de soi. Il faut manifester une volonté résolue d'affirmer la question à cet accès à tous à la culture et de l'inscrire dans les orientations stratégiques des institutions, assortie de moyens humains et financiers identifiés, faute de quoi le risque est d'en rester au stade du discours et des intentions. Il conviendra d'établir une série de mesures concrètes et opérationnelles, qui porteront sans doute sur une combinaison d'actions portant sur l'offre, les services, la médiation, les tarifs et les actions de communication. Rendre accessible la culture partout sur nos territoires et à proximité immédiate de nos concitoyens, tout en prenant en considération la qualité partenariale avec le Département, ce sont les critères essentiels retenus dans l'accompagnement départemental.

Le deuxième rapport (n° 6005) porte sur un appel à projets au niveau du patrimoine, afin de mettre en exergue la valorisation des sites restaurés, en mettant en place des projets d'itinérance autour d'un thème sur le patrimoine naturel, le Lot et la Garonne, et d'un thème sur le patrimoine bâti, les vitraux. Cet appel à projets doit avoir pour objectif de soutenir les acteurs culturels, tout en faisant un focus sur nos sites patrimoniaux remarquables.

Le troisième rapport (n°6006) a trait au cinéma. Il vous est proposé d'approuver, comme tous les ans, la convention d'application financière entre le CNC, la Région Nouvelle-Aquitaine et cinq autres Départements : la Dordogne, la Gironde, les Landes, la Charente et Charente-Maritime, au titre de l'exercice budgétaire 2021. Comme vous l'avez remarqué, le nombre de courts et longs métrages et les documentaires accompagnés par le Département varie chaque année. Ce secteur étant en plein développement, c'est en prenant en compte cette évolution que l'idée de créer un véritable outil au

service de l'éducation à l'image a germé, et c'est très prochainement que nous présenterons la plateforme Comètes, à la CP du 22 octobre.

**M. LACOMBE.** – Nous continuons avec le rapport sur le sport (n°6004).

**Mme PAILLARES.** – La crise sanitaire a confronté les associations sportives à une crise sans précédent. Les confinements successifs et les mesures sanitaires ont considérablement perturbé l'organisation des activités sportives et éloigné les pratiquants des clubs. Ceci a été confirmé par une enquête menée par le comité régional olympique et sportif, dévoilant une perte moyenne de licenciés la saison passée de 22 % dans les clubs de Nouvelle-Aquitaine. Le constat alarmant est identique dans le département, où la perte moyenne s'établit à 25 %. Mais certaines disciplines (sport en salle ou de contact) ont subi jusqu'à 50 % de réduction du nombre de leurs adhérents.

Dès le début de ma vice-présidence au sport, j'ai pu rencontrer divers représentants du monde sportif, qui m'ont confirmé cette tendance et m'ont confié leurs inquiétudes pour les mois à venir. Les clubs sortent d'une saison difficile et abordent avec crainte et incertitude celle qui débute, notamment à cause de l'obligation depuis le 30 septembre dernier pour les jeunes de plus de 12 ans de présenter le pass sanitaire pour toute activité sportive. Cette mesure ne va pas favoriser le retour des pratiquants au sein des associations, bien entendu.

Soucieux de la mauvaise passe que traverse le monde sportif, les élus départementaux ont souhaité agir et instaurer des mesures de soutien spécifique. En juillet, notre assemblée a voté la création du chèque asso, aide de 50 euros en direction des familles de collégiens boursiers, qui leur permet d'alléger le coût d'inscription à une activité culturelle, sportive ou de loisir. Le dispositif, lancé à la rentrée de septembre, contribue à l'accès des jeunes à la pratique sportive et à leur inscription initiale ou à leur retour dans les clubs lot-et-garonnais.

Pour compléter notre accompagnement et afin de ne pas pénaliser les clubs pour la saison sportive à venir, je vous propose aujourd'hui d'entériner une adaptation conjoncturelle de nos dispositifs de soutien, au vu de la baisse significative des pratiquants ces derniers mois. En effet, nos aides départementales aux clubs sportifs sont calculées sur le nombre de licenciés et d'encadrants recensés dans l'association la saison précédente. Si nous appliquons ces critères pour les dossiers 2021-2022, la majorité des clubs subirait une sévère baisse de subventions, corrélée à la perte de licences. C'est pourquoi je vous propose de déroger, pour la saison sportive à venir, aux critères habituels de nos dispositifs de soutien de fonctionnement aux clubs et de reconduire en tout ou partie les montants précédents de subvention pour les associations qui afficheront une perte de licenciés.

Si le club déclare sur son dossier plus de licenciés sur la saison 2020-2021 que lors du dépôt de la dernière demande de subvention, le calcul de sa subvention se fera selon les critères classiques du régime départemental, détaillé sur le document joint.

Si le club déclare moins de licenciés sur la saison 2020-2021 que lors du dépôt de la dernière demande de subvention, la proposition d'attribution de la subvention interviendra comme précisé ci-après. Si la baisse du nombre de licenciés est inférieure à 40 %, il sera proposé d'attribuer le montant le plus favorable de subvention des deux saisons précédentes. Si la baisse est comprise entre 40 et 80 %, il sera proposé d'attribuer 75 % du montant le plus favorable des deux saisons précédentes. Si la baisse est supérieure à 80 %, il sera proposé de calculer la subvention sur la base du montant réel, déterminé selon les critères classiques du régime départemental.

**M. LACOMBE.** – Merci. Y a-t-il des questions ? Non. Je sou mets les rapports au vote.

**RAPPORT N° 6004**

**ADAPTATION DES REGIMES D'AIDE DEPARTEMENTAUX : FONCTIONNEMENT DES CLUBS 2021/2022 ET CLUBS SPORTIFS DE HAUT NIVEAU 2021/2022**

***VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.***

**RAPPORT N° 6005**

**L'ACCOMPAGNEMENT DEPARTEMENTAL AU DEVELOPPEMENT DU SECTEUR PATRIMOINE**

***VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.***

**RAPPORT N° 6006**

**PRODUCTION CINEMATOGRAPHIQUE ET AUDIOVISUELLE**

***VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.***

**RAPPORT N° 6007**

**MODIFICATION DES REGIMES D'AIDE AUX PARTENAIRES CULTURELS**

***VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.***

**Absents lors du vote de ces rapports :**

- ***Mme Sophie Borderie (a donné pouvoir à M Lacombe)***
- ***M Delbrel (a donné pouvoir à M Picard)***
- ***M Bilirit (a donné pouvoir à M Hocquelet)***
- ***M Borie (a donné pouvoir à M Bouyssonnie)***
- ***M Contans (a donné pouvoir à Mme Ducos)***
- ***Mme Giraud (a donné pouvoir à M Devilliers)***
- ***Mme Gonzato-Roques (a donné pouvoir à M Calmette)***
- ***Mme Grenier (a donné pouvoir à M Bousquier)***
- ***Mme Lamy (a donné pouvoir à M Dezalos)***
- ***M Lepers (a donné pouvoir à M Chollet)***
- ***Mme Maillard (a donné pouvoir à Mme Maillou)***
- ***Mme Messina-Ventadoux (a donné pouvoir à M Vo Van)***
- ***Mme Tonin (a donné pouvoir à M Masset)***

- *M Borderie (a donné pouvoir à M Dufourg)*
- *M Dupuy (a donné pouvoir à Mme Castillo)*
- *Mme Suppi (a donné pouvoir à Mme Dallies)*

**Absentes non représentées : Mmes Kherkhach et Genovesio**

**M. CALMETTE.** – Mes chers collègues, je veux bien constater l'unanimité et j'aurais regretté que mes propos puissent perturber cette unanimité. L'important était de sécuriser le vote. Mais ce que je vais dire est également important. Ce matin, je vous ai dit, en quelques mots, que nous étions dans la Quinzaine occitane et je vous ai invités... Oui, Nicolas Lacombe, c'est très bien, je vois que tu mets le pin's. Dans l'assemblée, j'ai vu que plusieurs ne l'avaient pas mis. Je sais que des dames font attention à leur vêtement et ne veulent pas faire de trou dans leur chemisier. Il n'empêche que la Quinzaine occitane se déroule en ce moment. Vous avez sur vos tables tout un programme. Mettez vos pin's et vos foulards et allez aux Rencontres occitanes. Cela vous fera gagner des voix à tous. Merci de votre attention.

**COMMISSION ADMINISTRATION GENERALE, RESSOURCES HUMAINES ET PATRIMOINE**

**M. LACOMBE.** – Je vous propose de passer directement au vote du rapport, qui est la modification du règlement intérieur, pour préciser les modalités de participation des membres associés et intégrer la visioconférence comme mode possible de réunion des commissions spécialisées.

**M. CHOLLET.** – Nous demandons que les commissions ne soient pas concomitantes, parce que de nombreux conseillers sont dans deux commissions. Deuxièmement, pourrions-nous développer la visioconférence en commission ? Certains habitent loin.

**Mme LAVIT.** – C'est l'objet de ce rapport, qui inclut aussi une clause de confidentialité des représentants.

**Mme DUCOS.** – Concernant nos remplaçants qui vont assister aux commissions, le but est qu'ils puissent être connectés sur les rapports qui vont être étudiés. Comment va-t-on leur faire passer les rapports, sachant que nous les recevons sur nos tablettes ? Nous n'allons pas leur donner nos tablettes.

**Mme LAVIT.** – Nous avons fait un essai en commission.

**Mme DUCOS.** – Cela fonctionne pour les uns, pas pour tous.

**M. LACOMBE.** – Nous trouverons une solution technique.

**RAPPORT N° 8031**

**MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR (ARTICLE 24)**

***VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.***

**Absents lors du vote de ces rapports :**

- **Mme Sophie Borderie (a donné pouvoir à M Lacombe)**
- **M Delbrel (a donné pouvoir à M Picard)**
- **M Bilirit (a donné pouvoir à M Hocquelet)**
- **M Borie (a donné pouvoir à M Bouyssonnier)**
- **M Contans (a donné pouvoir à Mme Ducos)**
- **Mme Giraud (a donné pouvoir à M Devilliers)**
- **Mme Gonzato-Roques (a donné pouvoir à M Calmette)**
- **Mme Grenier (a donné pouvoir à M Bousquier)**
- **Mme Lamy (a donné pouvoir à M Dezalos)**
- **M Lepers (a donné pouvoir à M Chollet)**
- **Mme Maillard (a donné pouvoir à Mme Maillou)**
- **Mme Messina-Ventadoux (a donné pouvoir à M Vo Van)**
- **Mme Tonin (a donné pouvoir à M Masset)**
- **M Borderie (a donné pouvoir à M Dufourg)**
- **M Dupuy (a donné pouvoir à Mme Castillo)**
- **Mme Suppi (a donné pouvoir à Mme Dallies)**

**Absentes non représentées : Mmes Kherkhach et Genovesio**

**COMMISSION FINANCES, PATRIMOINE ET ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES**

**M. DEZALOS.** – Chers collègues, nous avons consacré ce matin un peu de temps à la présentation de la décision modificative n° 1 dans ses aspects budgétaires. Notre commission présente quatre rapports. Le premier (n° 9018) concerne la modification de la composition de la commission d'appel d'offres et de la commission de délégation de service public. À la demande de 100 % Lot-et-Garonne, Pierre Chollet sera remplacé comme membre titulaire par Rémi Constans, et comme suppléant Jacques Borderie sera remplacé par Cécile Genovesio.

Le deuxième rapport (n°9019) porte sur les travaux de la commission consultative des services publics locaux. Il y a quelques mois, celle-ci a examiné les rapports remis par deux délégataires de service public concernant l'Agropole, dans le cadre du contrat d'affermage pour la gestion et le développement de ce site, et pour le laboratoire des Pyrénées dans le cadre du contrat relatif à la réalisation d'analyses en matière de santé animale et d'hygiène animale. Il faut prendre acte du rapport rédigé par la commission consultative des services publics locaux.

Le troisième rapport (n°9020) classique lui aussi, concerne les pertes sur créances irrécouvrables et provisions. Il vous est proposé d'admettre en non-valeur des créances qui ne sont plus recouvrables, pour un montant de 48 655 €, d'enregistrer des pertes sur des créances éteintes pour un montant total de 9 166 €, de reprendre des provisions, et de constituer une provision pour risques et charges de fonctionnement s'agissant d'un contentieux.

Pour terminer, le rapport sur l'adoption de la décision modificative n° 1 (n°9021) vous est soumis. Elle est de faible ampleur budgétaire. Le total en fonctionnement et investissement est de 3,570 M€. Par ailleurs, il vous est proposé d'ouvrir une autorisation de programme à hauteur de 7,2 M€, et de faire quelques modifications d'autorisations de programme existantes, ainsi que d'autorisations d'engagement portant sur la section de fonctionnement.

Je reste à votre disposition si vous voulez plus de lecture chiffrée.

**M. LACOMBE.** – Je sou mets les rapports au vote.

**RAPPORT N° 9018**

**MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC**

***VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.***

**RAPPORT N° 9019**

**RAPPORT SUR LES TRAVAUX REALISES PAR LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX EN 2020**

***L'assemblée prend acte du rapport.***

**RAPPORT N° 9020**

**PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES ET PROVISIONS**

***VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.***

**RAPPORT N° 9021**

**DM1 2021 DU BUDGET PRINCIPAL ET DU BUDGET ANNEXE DU FOYER DEPARTEMENTAL DE L'ENFANCE BALADE (FEB)**

***VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.***

**Absents lors du vote de ces rapports :**

- *Mme Sophie Borderie (a donné pouvoir à M Lacombe)*
- *M Delbrel (a donné pouvoir à M Picard)*
- *M Bilirit (a donné pouvoir à M Hocquelet)*
- *M Borie (a donné pouvoir à M Bouyssonnie)*
- *M Contans (a donné pouvoir à Mme Ducos)*
- *Mme Giraud (a donné pouvoir à M Devilliers)*
- *Mme Gonzato-Roques (a donné pouvoir à M Calmette)*
- *Mme Grenier (a donné pouvoir à M Bousquier)*



- Mme Lamy (a donné pouvoir à M Dezalos)
- M Lepers (a donné pouvoir à M chollet)
- Mme Maillard (a donné pouvoir à Mme Maillou)
- Mme Messina-Ventadoux (a donné pouvoir à M Vo Van)
- Mme Tonin (a donné pouvoir à M Masset)
- M Borderie (a donné pouvoir à M Dufourg)
- M Dupuy (a donné pouvoir à Mme Castillo)
- Mme Suppi (a donné pouvoir à Mme Dallies)
- Mme Dhélias (a donné pouvoir à Mme Paillarès)

**Absentes non représentées : Mmes Kherkhach et Genovesio**

**Levée de séance.**



# DIAPORAMA

LOT-ET-GARONNE  
Le Département Cœur du Sud-Ouest

## Décision modificative n° 1 2021

### *Session du 8 octobre 2021*

1 www.lotetgaronne.fr

LOT-ET-GARONNE  
Le Département Cœur du Sud-Ouest

### DM1 2021 – Une DM d’une portée limitée

Sections	Types de mouvements	Dépenses	Recettes
INVESTISSEMENT	Réal	0	0
	Ordre	3 430 000	3 430 000
	Total investissement	3 430 000	3 430 000
FONCTIONNEMENT	Réal	140 000	140 000
	Ordre	0	0
	Total fonctionnement	140 000	140 000
<b>TOTAL DES PROPOSITIONS</b>		<b>3 570 000</b>	<b>3 570 000</b>

- Pas d’impact sur les équilibres budgétaires
- Augmentation du volume du budget liée principalement aux écritures d’ordre
- Néanmoins, intégration des premières mesures engagées en juillet dernier
  - « Chèque Asso » : + 200 K€
  - Diminution du prix des repas des cantines – 1<sup>ère</sup> étape – réduction de 50 % : + 205 K€

2 www.lotetgaronne.fr

LOT-ET-GARONNE  
Le Département Cœur du Sud-Ouest

# Du 47 dans nos assiettes

*Programme restauration collective*

1 [www.lotetgaronne.fr](http://www.lotetgaronne.fr)

LOT-ET-GARONNE  
Le Département Cœur du Sud-Ouest

## Axe stratégique : une restauration scolaire *durable* dans les collèges

Une production existante

**Diversifiée:**

- Fruits/légumes
- Volaille
- Viande
- Produits laitiers

**Une Filière Biologique**  
en fort développement

**Un service de restauration public**

- Une infrastructure
- Une équipe de restauration
- Des convives
- Une législation
- Des règles budgétaires publiques

Une consommation régulière

**En 2013:**

- 8 973 demi-pensionnaires
- 105 internes
- 1 455 000 repas
- 3 millions d'euros d'achat de produits alimentaires

2 [www.lotetgaronne.fr](http://www.lotetgaronne.fr)

LOT-ET-GARONNE  
Le Département Cœur du Sud-Ouest

## Une action mobilisatrice, le résultat:





- D'un travail transversal avec les différents services
  - **Service des affaires juridiques et commande publique** : convention d'adhésion et rédaction du marché.
  - **Direction de l'agriculture, de la forêt et de l'environnement**: rencontres avec les producteurs et les responsables de filière agricole.
  - **Direction de l'éducation et Service restauration collective** : mise en place des tests, analyse et évolution de la définition des produits.
- De réflexion avec les chefs cuisiniers et les gestionnaires de l'ensemble des collèges
  - Participation à l'animation du groupement d'achat d'Agen, évolution des cahiers des charges, suivi et analyse du marché.
  - Présentation et organisation de tests produits dans les établissements.
  - Evolution des techniques culinaires et de l'organisation de la production.
- De réunions d'information collectives regroupant les élus, les principaux, les gestionnaires et les chefs cuisiniers
  - Rencontre avec les producteurs
  - Mise en place du groupement d'achat départemental
  - Intervention lors des conseils d'administrations

3 [www.lotetgaronne.fr](http://www.lotetgaronne.fr)

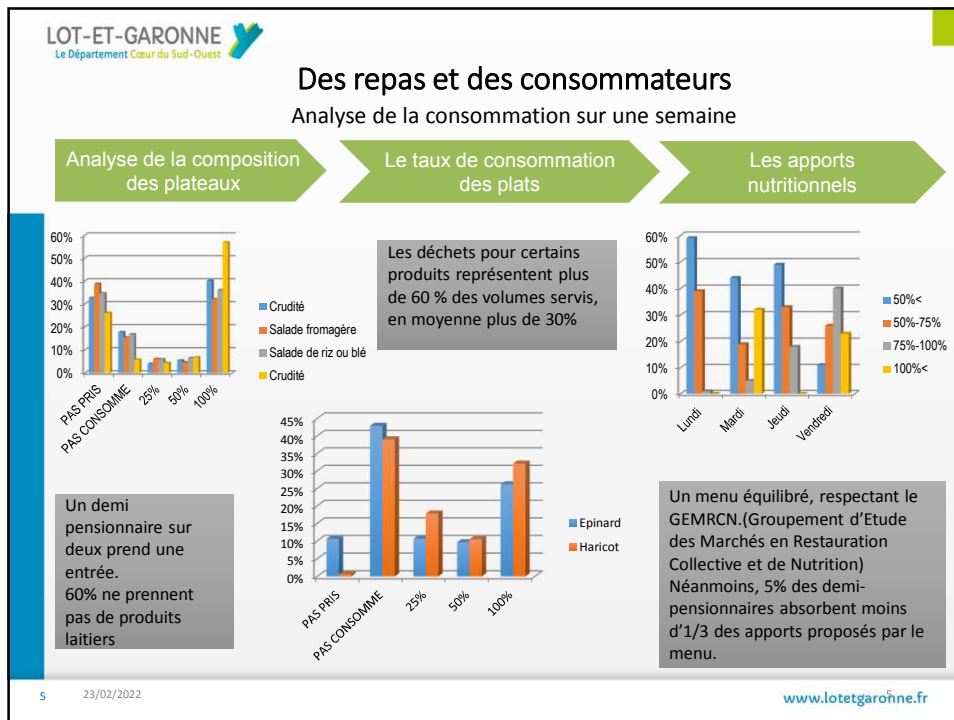
LOT-ET-GARONNE  
Le Département Cœur du Sud-Ouest

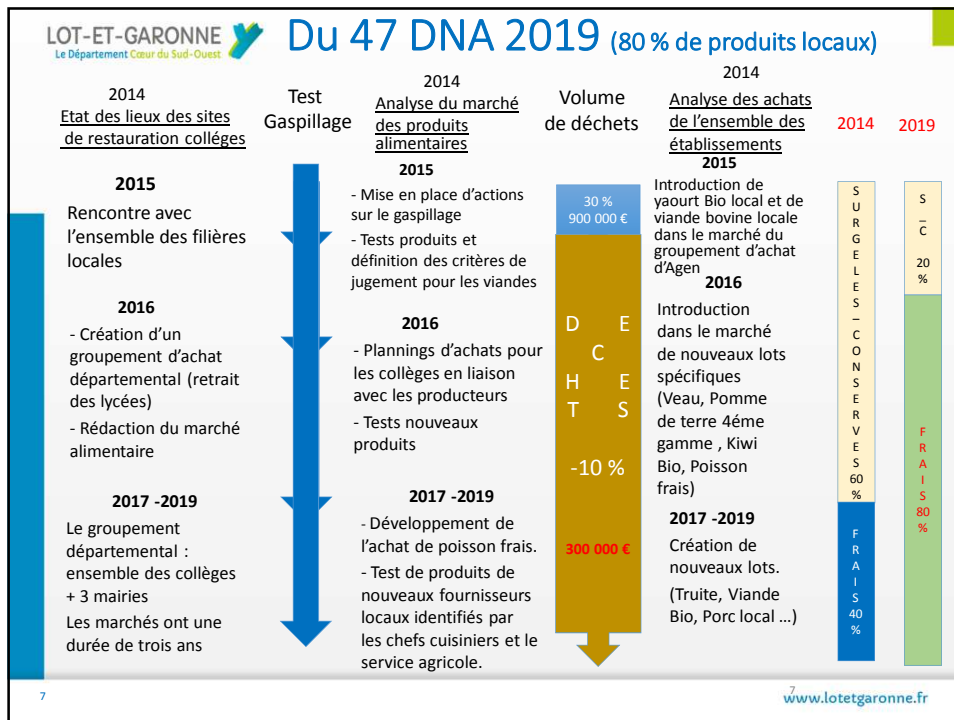
## Un travail de fond

### Un état des lieux de l'ensemble des sites de restauration

			
Des locaux	Un équipement	Des équipes	Une procédure d'achat
<p>Une gestion de travail variable et tributaire de la fonctionnalité de chaque site.</p> <p>Des locaux et équipements de stockage de capacité réduite, impliquant un nombre important de livraisons.</p>	<p>Les cuisines sont équipées de matériel performant et complet.</p>	<p>Les cuisines sont bien pourvues en personnel. Le chef cuisinier doit assumer de plus en plus de charges administratives (HACCP, PNNS, PMS...)</p> <p>En 2016 mise à disposition d'un guide PMS (Plan de maîtrise sanitaire) et d'un logiciel d'enregistrement des données.</p>	<p>Les achats sont réalisés par le gestionnaire avec la participation du chef cuisinier.</p> <p>En 2016 création du groupement départemental. Les établissements peuvent adhérer aussi au groupement de Marmande.</p>

4 23/02/2022 [www.lotetgaronne.fr](http://www.lotetgaronne.fr)





**LOT-ET-GARONNE** Le Département Cœur du Sud-Ouest **65% d'achats de produits locaux (années clés)**

Entreprises	Produits	2017	2020	2021 en cours	Total général sur 5 ans
GAEC des Flots Blancs	Yaourt BIO	23 599	43 969	27 716	180 584
Ferme du Ciron	Truite d'Eau Douce	3 730	30 382	17 378	120 085
Sud Ouest Légumerie	Pommes de terre 4ème gamme		39 669		97 426
Alliance Bio	Légumineuses, céréales bio				5 408
Marassé	Bœuf, Porc, Agneau	428 212	331 567	192 943	1 905 970
Sobeval	Veau		51 491	50 548	259 381
Blason d'or	Volailles	196 635	156 010	107 823	953 192
Fromafruit	Baechler		49 143	32 409	176 624
	Georgelin		12 034	7 938	26 248
	Domaine de Tauzia		13 238	10 535	34 653
	Alliance Bio			4 244	4 244
Sainfruit	Coufidou		1 210	769	1 979
	Fruits et légumes frais (Producteurs en direct et coopératives)		247 219	220 772	807 898
Mericq	Poisson frais	125 623	136 941	96 762	705 754
Boulangerie	Pain	122 400	122 400	122 400	612 000
<b>TOTAL</b>		<b>777 799</b>	<b>1 112 873</b>	<b>769 837</b>	<b>5 891 446</b>

8 [www.lotetgaronne.fr](http://www.lotetgaronne.fr)



LOT-ET-GARONNE  
Le Département Cœur du Sud-Ouest

### Nombre de producteurs participant à du 47 dans nos assiettes

Entreprises		Producteurs/Eleveurs 47 impactés
Blason d'or		92
Sobeval		21
Marassé		33
Sainfruit (Producteurs et coopératives)		59
Fromafruit	AllianceBio	40
	Baechler	30
	L'œuf gascon	1
Producteurs en direct		5
<b>TOTAL</b>		<b>281</b>

NB: les boulangers ne sont pas comptabilisés.

9 [www.lotetgaronne.fr](http://www.lotetgaronne.fr)

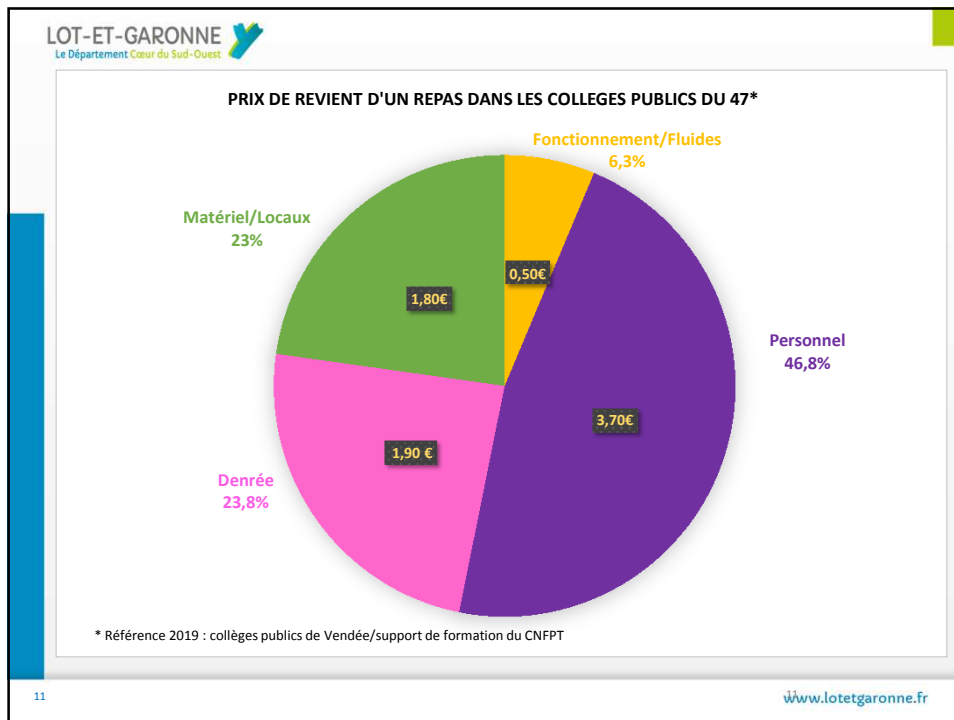
LOT-ET-GARONNE  
Le Département Cœur du Sud-Ouest

### La place des produits bio locaux

COMPARATIF ACHATS TOTAUX/ACHATS BIO  
EN %

	2019		2021		EVOLUTION	
	%	Coût matière	%	Coût matière	EVOLUTION 2019/2021	EVOLUTION COUT MATIERE 2019/2021
Collège Gaston Carrère	15,90	1,93	1,85	1,83	-14,05	-0,10
Damira Asperti	5,71	1,89	4,19	mauvaise saisie	-1,52	
Collège Anatole France	0,02	1,90	4,28	1,84	4,26	-0,06
Delmas de Grammont	4,02	1,83	4,63	1,88	0,61	0,05
Collège La Plaine	3,88	1,71	5,42	1,83	1,53	0,12
Collège Joseph Chaumié	3,80	mauvaise saisie	5,97	1,60	2,17	
Jasmin les Iles	14,45	1,86	16,71	1,79	2,26	-0,07
Joseph Kessel	8,81	1,86	16,76	1,89	7,96	0,03
Ducos du Hauron	7,02	1,93	17,29	1,77	10,27	-0,16
Kléber Thoueilles	5,38	1,93	19,41	2,04	14,03	0,11
Collège Lucien Sigala	18,09	1,94	25,07	1,88	6,98	-0,06
<b>SYNTHESE</b>	<b>7,09</b>	<b>1,90</b>	<b>9,72</b>	<b>1,86</b>	<b>2,63</b>	

10 [www.lotetgaronne.fr](http://www.lotetgaronne.fr)



LOT-ET-GARONNE  
Le Département Cœur du Sud-Ouest

# Du 47 dans nos assiettes

## LE BILAN GLOBAL EN COLLEGES

12 [www.lotetgaronne.fr](http://www.lotetgaronne.fr)

LOT-ET-GARONNE  
Le Département Cœur du Sud-Ouest

## REDUCTION DU GASPILLAGE (10% en 2019) (test de consommation)

- La caractérisation du comportement des convives lors du passage au self suivant les composantes des menus.  
*(détermine les volumes de mise en production)*
- La qualité de la matière première *(tests culinaires)*
- Les chefs cuisiniers au cœur de leur métier *(cuisiner du frais)*
- Le volume servi dans les assiettes et la qualité du service  
*(« petite faim – grande faim »)*
- La connaissance des effectifs :
  - grandes difficultés d'obtention en amont des effectifs de la part des CPE et gestionnaires : voyages scolaires, déplacements, stages troisième.

13 23/02/2022 [www.lotetgaronne.fr](http://www.lotetgaronne.fr)

LOT-ET-GARONNE  
Le Département Cœur du Sud-Ouest

## Le groupement d'achat (3 principes)

- **Garantir aux parents une prestation à partir des produits frais de qualité et une disparition des plats industriels**
  - Test de tout nouveau produit (lors d'un service complet)
  - Suivi de la qualité du produit durant l'ensemble du marché
- **Garantir au producteur une juste rémunération de sa production par la rédaction d'un appel d'offre prenant en compte**
  - Les problématiques des producteurs (volume, fréquence, prix de revient, durée du marché)
  - Les caractéristiques des filières : ex : les viandes, assurer un équilibre matière notamment pour les viandes bovines
  - Les problèmes logistiques : établir des circuits de livraison, favoriser le partenariat grossiste-producteurs (convention avec le département)
- **Assurer un équilibre financier**
  - Analyse des comptes financiers du service de restauration par collège
  - Suivi de la mise en place des actions de lutte contre le gaspillage
  - Garantie d'une stabilisation du coût de la demi-pension (pas d'augmentation entre 2017 et 2021)

14 23/02/2022 [www.lotetgaronne.fr](http://www.lotetgaronne.fr)

LOT-ET-GARONNE  
Le Département Cœur du Sud-Ouest

## Les principaux freins levés

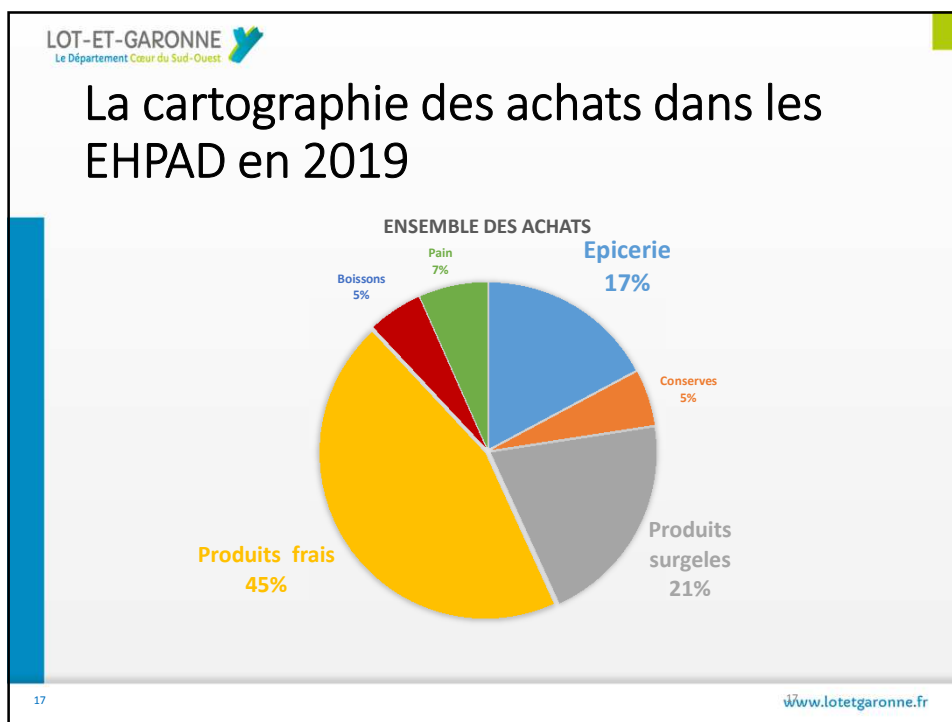
- La gestion des collèges
  - La méconnaissance des volumes et de la nature des achats réalisés
  - La pratique des achats hors marchés, en dehors du respect du code des marchés publics
  - Le non respect des fréquences et des volumes dans le cadre de l'exécution du marché
  - La non connaissance des filières et des contraintes de production
- Les procédures du code de la commande publique pour les producteurs locaux
  - Les difficultés administratives (recherche des appels d'offre, réponses)
  - Les argumentaires à mettre en évidence au vu des critères de jugements
- L'absence de logiciel professionnels de gestion et de suivi
  - *mise en place des logiciels Eezytrace (Hygiène et traçabilité) et Easyls (Gestion des achats)*

15 [www.lotetgaronne.fr](http://www.lotetgaronne.fr)

LOT-ET-GARONNE  
Le Département Cœur du Sud-Ouest

## Le développement dans les EHPAD

16 [www.lotetgaronne.fr](http://www.lotetgaronne.fr)



LOT-ET-GARONNE  
Le Département Cœur du Sud-Ouest

## Missions réalisées en 2020/2021

- Passation du marché de denrées alimentaires pour le compte des 20 EHPAD publics dans le cadre de leur propre groupement de commandes (GCSMS)
- Analyse de l'ensemble des achats des EHPAD et caractérisation de produits pour définir les lots : 3 000 références
- Accompagnement des chefs dans la mise en place d'un logiciel de gestion des stocks et suivi des marchés
- Réalisation d'un test à l'EHPAD de Castelmoron/Lot pour affiner la méthodologie à mettre en œuvre sur ces structures :
  - Méthode :
    - Observation de la production
    - Enquête sur la consommation des convives
    - Sur une semaine complète : du petit déjeuner au dîner
  - Résultats :
    - 30% de gaspillage alimentaire

18 [www.lotetgaronne.fr](http://www.lotetgaronne.fr)

LOT-ET-GARONNE  
Le Département Cœur du Sud-Ouest

## Le programme d'action 2021-2022

- Réalisation des audits dans les 4/5 structures volontaires
  - Foyer Mont Clair : octobre et novembre 2021
  - 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> trimestre 2022 : Verteuil et/ou Miramont et/ou Puymirol
- Animation avec les producteurs dans les EHPAD suite aux résultats du prochain marché 2022-2025,
- Définition des besoins en lien avec les possibilités d'approvisionnement en circuit court et rédaction des marchés pour le compte du groupement : 1<sup>er</sup> trimestre 2022,
- Tests de sélections des produits du marchés avec les chefs cuisiniers : avril/mai 2022
- Réalisation de formation auprès des chefs et équipes de cuisine,
- Réalisation d'actions de communication auprès des usagers du service.

19 [www.lotetgaronne.fr](http://www.lotetgaronne.fr)

LOT-ET-GARONNE  
Le Département Cœur du Sud-Ouest

## Reconnaissance nationale



**TERRITORIA**  
Observatoire National  
de l'Innovation Publique

TERRITORIA d'Argent 2018.  
Ce prix récompense les initiatives locales exceptionnelles et les plus belles innovations territoriales.



Association Nationale et Internationale  
des Maires et des Élus locaux pour le  
développement durable

Troisième prix des Trophées Eco actions  
2019 de l'association des Eco Maires, en  
récompense d'une action de  
développement durable remarquable.




Ministère de l'Agriculture et de  
l'Alimentation

Lauréat de l'appel à projet 2021 –  
Programme national pour l'alimentation au  
titre des Projets alimentaires territoriaux  
(PAT) pour l'extension aux EHPAD.

20 [www.lotetgaronne.fr](http://www.lotetgaronne.fr)

LOT-ET-GARONNE  
Le Département Cœur du Sud-Ouest

23/02/2022



Le réseau  
départemental  
qui vous facilite  
le numérique

## Stratégie départementale d'inclusion numérique

1

[www.lotetgaronne.fr](http://www.lotetgaronne.fr)

LOT-ET-GARONNE  
Le Département Cœur du Sud-Ouest

23/02/2022

## Une stratégie départementale en 4 axes



**Axe 1. Mobilisation des grands opérateurs** pour la mise en place d'un partenariat multilatéral



**Axe 2. Mobilisation de moyens et dispositifs de l'Etat** et de l'Union Européenne pour accélérer le développement et la consolidation de l'offre locale d'inclusion numérique



**Axe 3. Le déploiement du « Pass Numériques »** afin de compléter les dispositifs d'accompagnements existants



**Axe 4. Mise en place d'actions complémentaires** pour renforcer le maillage territorial de l'offre de médiation numérique.

2

[www.lotetgaronne.fr](http://www.lotetgaronne.fr)

LOT-ET-GARONNE  
Le Département Cœur du Sud-Ouest

23/02/2022

**Axe 1** **Signature d'une convention de partenariat**  
2 septembre 2020





- 1. Participation des acteurs institutionnels à la vie du réseau**
  - Participation à l'élaboration et à la mise en œuvre de la stratégie collective
  - Participation active aux réunions partenariales, ateliers territoriaux, Cafés partenaires, etc.
- 2. Formation des aidants numériques** pour un meilleur accompagnement des publics en difficulté
  - **Les jeudis de l'inclusion numérique** : Co-construction des sessions de formations dispensées par les opérateurs, sur leurs services dématérialisés, pour tenir à jour les aidants numériques.
- 3. Mobilisation de moyens financiers et humains**
  - Désignation de « référents inclusion numérique » pour participation à la vie du réseau
  - Création d'un « fonds départemental d'inclusion numérique » pour créer un effet de levier pour la mobilisation de moyens financiers de l'Etat et de l'Union européenne. **Ce fonds est abondé par la CAF, MSA, CARSAT et la Conférence des financeurs**

www.lotetgaronne.fr


3

**déclic**  
— 47 —  
Le réseau départemental qui vous facilite le numérique


**LES JEUDIS DE L'INCLUSION NUMÉRIQUE**




**Plus de 200** structures et institutions participantes



**Plus de 586** abonnés à la chaîne des jeudis de l'inclusion numérique



**34** webinaires thématiques effectués depuis septembre 2020



**Plus de 2000** participations avec environ **30% en replay** (soit une moyenne de 67 participants / session)

4

www.lotetgaronne.fr



LOT-ET-GARONNE  
Le Département Cœur du Sud-Ouest

23/02/2022

**Axe 1**

## Perspectives d'évolution des jeudis de l'inclusion numérique

Ouverture des webinaires au **grand public** avec un **accompagnement physique** dans **plusieurs lieux simultanément**

- Lancement d'une **expérimentation** avec la **CPAM** et la **MSA**
- **Une opportunité pour les Conseillers Numériques**





5

www.lotetgaronne.fr

LOT-ET-GARONNE  
Le Département Cœur du Sud-Ouest

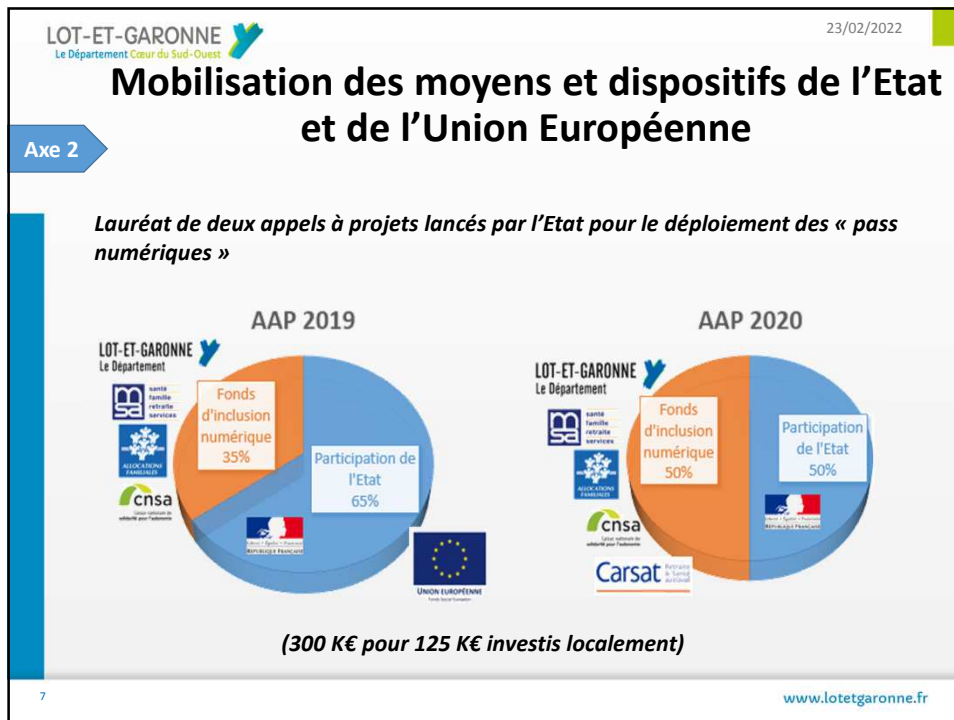
23/02/2022

## Une stratégie départementale en 4 axes

-  **Axe 1. Mobilisation des grands opérateurs pour la mise en place d'un partenariat multilatéral**
-  **Axe 2. Mobilisation des moyens et dispositifs de l'Etat et de l'Union Européenne pour accélérer le développement et la consolidation de l'offre locale d'inclusion numérique**
-  **Axe 3. Déploiement de « Pass Numériques » afin de compléter les dispositifs d'accompagnements existants**
-  **Axe 4. Mise en place d'actions complémentaires pour renforcer le maillage territorial de l'offre de médiation numérique.**

6

www.lotetgaronne.fr



LOT-ET-GARONNE  
Le Département Cœur du Sud-Ouest

23/02/2022

## Dispositif Conseiller Numérique


Axe 2

**CONSEILLER NUMÉRIQUE France services**


- ❖ **Plan de Relance de l'Etat « 250 M€ pour l'inclusion numérique »**
  - 200 M€ dédiés à l'emploi de 4 000 « Conseillers numériques »
  - 38 Conseillers numériques pour le Lot-et-Garonne, portés par 22 Collectivités territoriales et 6 acteurs privés (associations, structures d'insertion, ...)
  - Financement de 50 000 € par Conseiller numérique sur 2 ans
- ❖ **Positionnement du Département**
  - **Recrutement de 4 conseillers** nomades pour actions dans les CMS, les Collèges, le Campus Numérique 47, les associations, les bibliothèques...
  - **Coordination et Animation du réseau des conseillers numériques** pour garantir une **cohérence d'action** avec les autres dispositifs déployés en matière d'inclusion numérique

8

www.lotetgaronne.fr

		N	Collectivités	Nbre CN	Début de formation																					
<h3>Déploiement des CN en Lot-et-Garonne</h3> <table border="1"> <thead> <tr> <th>N</th> <th>Structures privées</th> <th>Nbre CN</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>BLUE FOX COFFEE - café associatif</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>CAMPUS NUMERIQUE 47</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>3</td> <td>MISSION LOCALE DE L'AGENAIS ET PAYS D'ALBRET</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>4</td> <td>MISSION LOCALE DU PAYS VILLENEUVOIS</td> <td>2</td> </tr> <tr> <td>5</td> <td>ASSOCIATION TRANSNUMERIC</td> <td>2</td> </tr> <tr> <td>6</td> <td>UNA LOT ET GARONNE</td> <td>2</td> </tr> </tbody> </table>		N	Structures privées	Nbre CN	1	BLUE FOX COFFEE - café associatif	1	2	CAMPUS NUMERIQUE 47	1	3	MISSION LOCALE DE L'AGENAIS ET PAYS D'ALBRET	1	4	MISSION LOCALE DU PAYS VILLENEUVOIS	2	5	ASSOCIATION TRANSNUMERIC	2	6	UNA LOT ET GARONNE	2	1	AGGLOMERATION D'AGEN	1	27 septembre
		N	Structures privées	Nbre CN																						
		1	BLUE FOX COFFEE - café associatif	1																						
		2	CAMPUS NUMERIQUE 47	1																						
		3	MISSION LOCALE DE L'AGENAIS ET PAYS D'ALBRET	1																						
		4	MISSION LOCALE DU PAYS VILLENEUVOIS	2																						
		5	ASSOCIATION TRANSNUMERIC	2																						
		6	UNA LOT ET GARONNE	2																						
		2	ALBRET COMMUNAUTE	1	Formation en ligne																					
		3	CC BASTIDES EN HAUT AGENAIS PERIGORD	1	Octobre																					
		4	CCAS DE MARMANDE	1	27 septembre																					
		5	CA GRAND VILLENEUVOIS	2	Octobre																					
		6	CA VAL DE GARONNE	2	27 septembre																					
		7	CC COTEAUX ET LANDES DE GASCOGNE	1	27 septembre																					
		8	CC PAYS DE LAUZUN	1	Octobre																					
		9	CC PAYS DE DURAS	1	27 septembre																					
		10	COMMUNE CASTELMORON-SUR-LOT	1	Octobre																					
		11	COMMUNE DE BOE	1	Juillet en Sud Charente																					
		12	COMMUNE DE DAMAZAN	1	Octobre																					
		13	COMMUNE DE LAUZUN	1	Juillet en Sud Charente																					
		14	COMMUNE DE PENNE D'AGENAIS	1	Juillet en Sud Charente																					
		15	COMMUNE DE PONT-DU-CASSE	1	Octobre																					
16	COMMUNE DE PRAYSSAS	1	27 septembre																							
17	COMMUNE DE PUYMIROL	1	Octobre																							
18	COMMUNE SAINTE COLOMBE EN BRUILHOIS	1	27 septembre																							
19	COMMUNE ST EUTROPE DE BORN	1	Octobre																							
20	CC CONFLUENT ET COTEAUX DE PRAYSSAS	1	Octobre																							
21	DEPARTEMENT DU LOT ET GARONNE	4	27 septembre																							
22	LOT-ET-GARONNE NUMERIQUE	3	Octobre																							

9



Le Département Cœur du Sud-Ouest

23/02/2022

## Une stratégie départementale en 4 axes



**Axe 1.** Mobilisation des grands opérateurs pour la mise en place d'un partenariat multilatéral



**Axe 2.** Mobilisation de moyens et dispositifs de l'Etat et de l'Union Européenne pour accélérer le développement et la consolidation de l'offre locale d'inclusion numérique



**Axe 3.** Déploiement de « Pass Numériques » afin de compléter les dispositifs d'accompagnements existants



**Axe 4.** Mise en place d'actions complémentaires pour renforcer le maillage territorial de l'offre de médiation numérique.

10

[www.lotetgaronne.fr](http://www.lotetgaronne.fr)

LOT-ET-GARONNE  
Le Département Cœur du Sud-Ouest

23/02/2022

**Axe 3** **Déploiement du dispositif « Pass Numérique » pour massifier l'accompagnement des usagers et structurer l'offre locale**

*Le Pass Numérique est un chèque d'une valeur faciale de 10 € conçu sur le modèle des titres-restaurant.*  
*Il donne la possibilité à des personnes éloignées du numérique d'accéder, dans des lieux préalablement qualifiés, à des services d'accompagnement numérique avec une prise en charge totale ou partielle.*



**4 parties prenantes :**

- **Commanditaire :** le Dept grâce au fonds départemental d'inclusion numérique
- **Prescripteurs :** CMS, CCAS, France Services,...
- **Bénéficiaires :** environ 130.000 lot-et-garonnais
- **Organismes de formation :** 23 labellisés

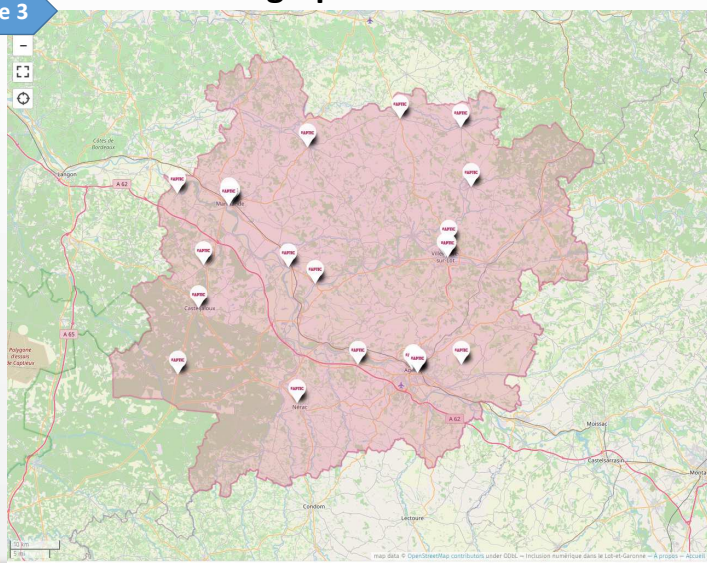
**#APTIC : fondateur et l'unique opérateur pass numérique en France**

11 [www.lotetgaronne.fr](http://www.lotetgaronne.fr)

LOT-ET-GARONNE  
Le Département Cœur du Sud-Ouest

23/02/2022

**Axe 3** **Cartographie des lieux labellisés**



12 Cartographie des acteurs de l'inclusion numérique en Lot-et-Garonne par inclusion2 - à propos | Visualiser les données

**FS - France services**

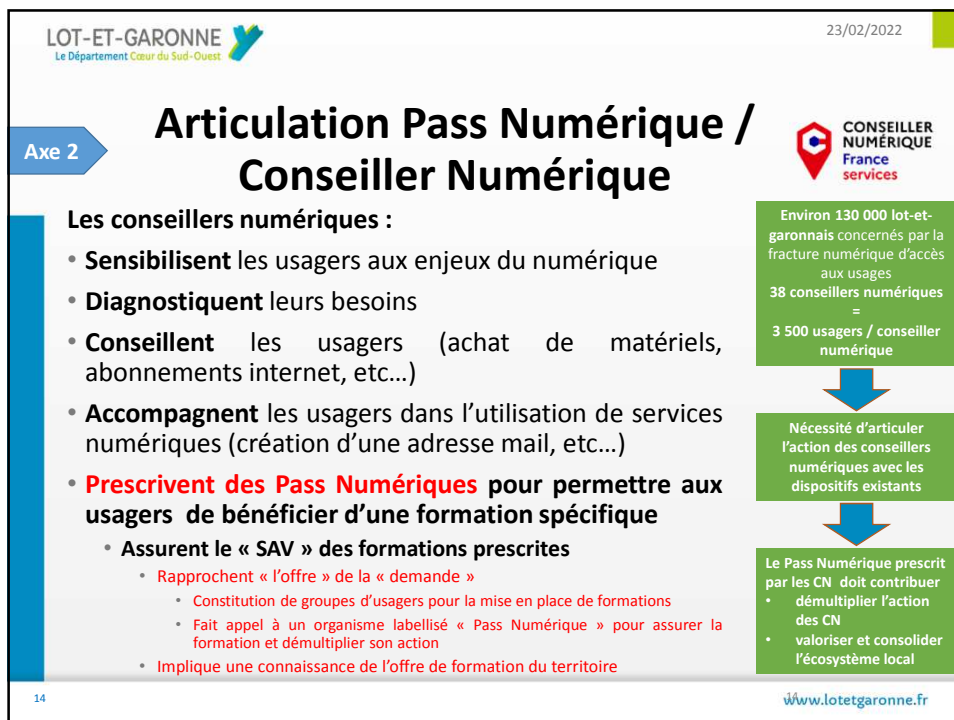
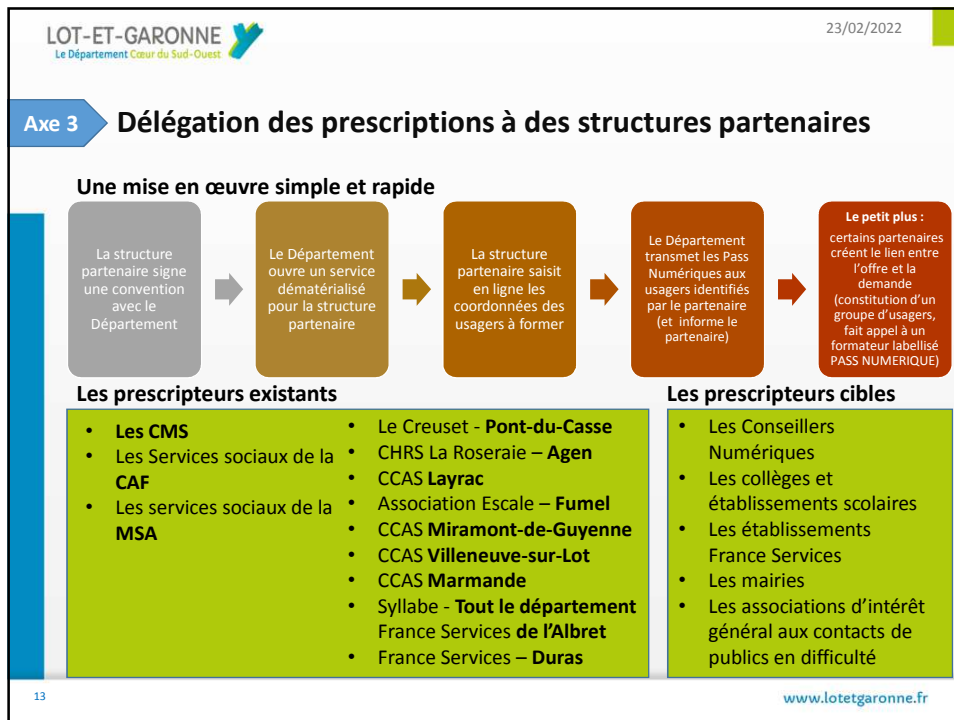
**Formation numérique**

- Structures qualifiées #APTIC - Pass numérique
- ABCInfo47 Castillonès - Pass numérique - APTIC
- ABCInfo47 Villenaix - Pass numérique - APTIC
- AGR PLUS - Pass numérique - APTIC
- Association APIS - Pass numérique - APTIC
- Association Coclico ségrégat sur Garonne - Pass nu...
- Association LINGA - Pass numérique - APTIC
- Association Transnumérique - Pass numérique - APTIC
- Audaces - Pass numérique - APTIC
- Bio-Boop Informatique - Pass numérique - APTIC
- Campus Numérique 47 - Pass numérique - APTIC
- CDIN centre de développement et d'initiatives nume...
- Centre Jean Monnet Antenne AGRS - Pass numérique ...
- Cyber47 - Conseiller Formateur Numérique itinérant
- Le Plus / Mission Locale du Pays Villenaixois (Franc...
- Mairie de Bougon Adéma APIS - Pass numérique - ...
- Mairie de Houillès Antenne APIS - Pass numérique - ...
- Maison de la vie citoyenne intercommunale - Pass N...
- Mission locale - Moyenne Garonne - Pass numérique...
- Mission Locale de l'Agence de l'Internet et du Conflic...
- Non assistants numériques - Pass numérique - APTIC
- Pass à gas - Pass numérique - APTIC
- Quai 31 - Pass numérique - APTIC
- UNA LOT-ET-GARONNE - Pass numérique - APTIC

**Accompagnement vers l'autoconsommation numérique**

- Assistance ponctuelle et coup de pouce
- Opérateurs de service essentiel
- Conseil et Orientation vers les partenaires
- Accès libre au matériel informatique


[www.lotetgaronne.fr](http://www.lotetgaronne.fr)




LOT-ET-GARONNE  
Le Département Cœur du Sud-Ouest

23/02/2022

## Une stratégie départementale en 4 axes




**Axe 1. Mobilisation des grands opérateurs pour la mise en place d'un partenariat multilatéral**



**Axe 2. Mobilisation de moyens et dispositifs de l'Etat et de l'Union Européenne pour accélérer le développement et la consolidation de l'offre locale d'inclusion numérique**



**Axe 3. Lancement d'une expérimentation pour le déploiement de « Pass Numériques » afin de compléter les dispositifs d'accompagnements existants**



**Axe 4. Mise en place d'actions complémentaires pour renforcer le maillage territorial de l'offre de médiation numérique.**

15 [www.lotetgaronne.fr](http://www.lotetgaronne.fr)

LOT-ET-GARONNE  
Le Département Cœur du Sud-Ouest

23/02/2022

## Axe 4 Mise en place d'actions complémentaires

**Cartographie et catalogue**  
Mise en œuvre des [ressources de recensement](#) de l'offre d'inclusion numérique afin de construire un parcours d'accompagnement adapté aux besoins du public (**200 lieux référencés**)



**Kit local d'inclusion numérique**  
Accompagnement, structuration et outillage des réseaux locaux des acteurs de l'inclusion numérique



**Mobilisation du réseau départemental des médiathèques et lancement d'un programme de formation pour l'animation d'ateliers collectifs de médiation numérique pour compléter les offres existantes**



16 [www.lotetgaronne.fr](http://www.lotetgaronne.fr)



LOT-ET-GARONNE  
Le Département Cœur du Sud-Ouest

23/02/2022

**Axe 4**

## Projet local de reconditionnement de matériel informatique répondant à trois objectifs :

**Partenariat Tr@nsNumeric**

rendre le **numérique accessible** et **accompagner** les publics dans la **prise en main** des outils numériques

redonner **une seconde vie** au matériel informatique et **lutter** contre le **gaspillage informatique**

permettre au **public en insertion** de participer à un **projet innovant** et **d'apprendre un nouveau métier**

17 [www.lotetgaronne.fr](http://www.lotetgaronne.fr)

LOT-ET-GARONNE  
Le Département Cœur du Sud-Ouest

23/02/2022

## Comment vous saisir des différents dispositifs ?

Que faire pour mon canton, mon intercommunalité, ma commune, mon association ?

- Démultipliez l'action de vos conseillers numériques (et de vos agents « aidants numériques ») grâce au Pass Numérique**

  - Orientez vos administrés vers un parcours de formation au long cours **en permettant à vos Conseillers Numériques de prescrire des Pass Numériques**
  - **Rapprochez « l'offre » de « la demande »** : animez des ateliers de formation réunissant usagers et intervenants extérieurs labélisés et financés par les Pass Numériques
- Valorisez, stimulez et consolidez l'écosystème local**

  - Pour les secteurs « en zone blanche » : **identifiez des acteurs** proposant des services de formation ou d'accompagnement des usagers, **les incitez à devenir organisme de formation labellisé « Pass Numérique »**
  - **Valorisez l'offre existante** en la référençant sur la cartographie des acteurs de l'inclusion numérique et en mettant en œuvre des ateliers de formations Pass Numériques
- Formez et outillez vos conseillers numériques et agents au contact d'usagers en difficulté numérique**

  - Kit local d'inclusion numérique
  - **Former gratuitement vos agents** en les inscrivant sur la chaîne des **jeudis de l'inclusion numérique**
  - ... et vos administrés en devenant une structure relais des formations dispensées dans le cadre des webinaires ouverts aux usagers
- Contribuez à l'émergence d'une offre d'accès à du matériel informatique à prix solidaire**

  - **Organisez / facilitez la collecte matériels réformés** pour reconditionnement par TransNumérique
  - Et faites en profiter vos administrés

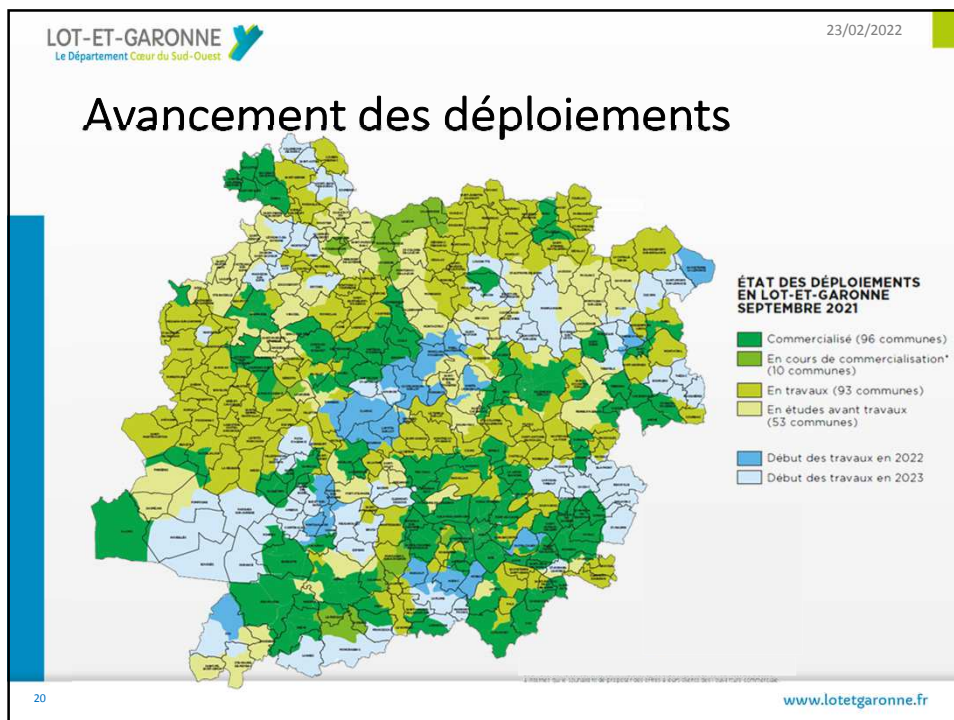
18 [www.lotetgaronne.fr](http://www.lotetgaronne.fr)

LOT-ET-GARONNE  
Le Département Cœur du Sud-Ouest

23/02/2022

## Déploiement du Très Haut Débit

19 [www.lotetgaronne.fr](http://www.lotetgaronne.fr)





LOT-ET-GARONNE  
Le Département Cœur du Sud-Ouest

23/02/2022

## Volumes prévisionnels des déploiements

Volumes annuels de déploiements / Zones	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Zone AMII	2 632	8 030	16 030	31 966	46 452	57 916	62 952		62 952
Zone Réseau d'Initiative Publique (RIP) (construit par Lot-et-Garonne Numérique)			1 000	9 777	15 978	29 782	44 000		44 000
Zone AMEL Orange (sous contrôle du Syndicat Lot-et-Garonne Numérique)					4 808	25 000	56 000	88 000	103 240
<b>Total cumulé</b>	2 632	8 030	17 030	41 743	67 238	112 698	162 952	194 952	210 192
<b>Proportion</b>	1,3%	3,8%	8,1%	19,9%	32,0%	53,6%	77,5%	92,7%	100,0%

21 [www.lotetgaronne.fr](http://www.lotetgaronne.fr)

LOT-ET-GARONNE  
Le Département Cœur du Sud-Ouest

23/02/2022

## Les solutions d'attente

Dans l'attente du déploiement de la fibre chaque problème a une solution

- ADSL
- Wifi HD
- 4G Fixe
- Satellite
- Fibre FTTO pour les entreprises

Contactez les services du Syndicat Lot-et-Garonne Numérique ou du Département

- Recrutement de 3 conseillers numériques
- Ouverture prochaine d'un **numéro vert**

Le site [maconnexioninternet.arcep.fr](http://maconnexioninternet.arcep.fr) offre une carte des solutions disponibles

22 [www.lotetgaronne.fr](http://www.lotetgaronne.fr)

LOT-ET-GARONNE  
Le Département Cœur du Sud-Ouest

23/02/2022

# Bilan intermédiaire du programme « Travaux suite aux inondations et intempéries de janvier et février 2021 » en Lot-et-Garonne

*Session plénière du 8 octobre 2021*

1

[www.lotetgaronne.fr](http://www.lotetgaronne.fr)

LOT-ET-GARONNE  
Le Département Cœur du Sud-Ouest

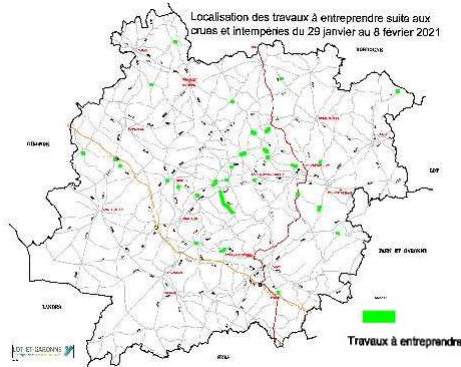
## RAPPEL du bilan des intempéries

**29 RD impactées** devant faire l'objet de travaux

- ✓ 10 sur le Marmandais
- ✓ 14 sur le Villeneuvois
- ✓ 5 sur l'Agenais

- **18 étaient circulées** dont certaines sous restrictions (D813 à Port Ste Marie...)
- **3 sous alternat** sur le Marmandais : D146E à Clairac, D147 à Cocumont, D263 à Laparade
- **8 ont été fermées à la circulation**
  - 4 sur le Marmandais**
    - ✓ D289 à Ste Marthe
    - ✓ D228 à Monteton
    - ✓ D414 à Tonneins
    - ✓ D249/D263 à Laparade
  - 4 sur le Villeneuvois**
    - ✓ D122 à Cauzac
    - ✓ D103 à Hautefage
    - ✓ D225 à Casseneuil
    - ✓ D13 à Monclar

Localisation des travaux à entreprendre suite aux crues et intempéries du 29 janvier au 8 février 2021



Travaux à entreprendre

2

[www.lotetgaronne.fr](http://www.lotetgaronne.fr)

**LOT-ET-GARONNE**  
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Délitement de couches de roulement, effondrements de chaussées, affaissements de talus, éboulements de talus et de falaises, embâcles ...

**Montant des dégâts : 12,2 M € TTC**

**Une méthode d'intervention :**

- Sur les secteurs les plus critiques, lancement **d'études géotechniques** pour analyser l'évolution des pathologies et arrêter la nature précise des travaux. (objectif : résultats pour juin 2021)
- Mise en œuvre des travaux entre l'été 2021 et l'été 2022.

3 [www.lotetgaronne.fr](http://www.lotetgaronne.fr)



**LOT-ET-GARONNE**  
Le Département Cœur du Sud-Ouest

**Modalités de mise en œuvre**

- Un programme traité sur 2 ans :**
  - ✓ 5 M€ en 2021 (0,2 M€ pour les études et 4,8 M€ pour les travaux)
  - ✓ 7,2 M€ en 2022
- Une demande d'aide déposée auprès de l'Etat au titre de la **Dotations de Solidarité Nationale** constituée de 43 dossiers de travaux :
  - ✓ 27 opérations réalisables sans étude spécifique  
 → 3 M€ TTC  
 Avancement à fin 2021 : 26 / 27
  - ✓ 16 opérations nécessitant des études géotechniques préalables  
 → 9,2 M€ TTC  
 Avancement à fin 2021 : 10 / 16

4 [www.lotetgaronne.fr](http://www.lotetgaronne.fr)



LOT-ET-GARONNE  
Le Département Cœur du Sud-Ouest

## Avancement des réparations Travaux sans étude préalable

Unité	Secteur	Communes	RD
Agenais	PSM	Saint-Sardos	432
	PSM	Montesquieu	436
	PSM	Montesquieu	286
	Bon Encontre	Layrac	17
	PSM	Buzet sur Baise	12
	PSM	Saint Léger, Damazan et Buzet sur Baise	642
	PSM	Saint Léger, Damazan	8
Marmandais	PSM	Aiguillon	666
	Miramont	Montignac de Lauzun	227
	Tonneins	Villemont	120
	Marmande	Cocumont	147
	Marmande	Samazan	G1
	Tonneins	Laparade	249
	Navigation		
	Duras	Escassefort	297
	Tonneins	Laparade	263
	Marmande	Ste Gemme	260

Unité	Secteur	Communes	RD
Villeneuvois	Cancon	Beaugas	133
	Cancon	Monclar d'Agenais	152
	Cancon	Pinel hauterive/St Pastour/Casseneuil	273
	Cancon	Sainte Livrade	911L
	Villeneuve sur Lot	Hautefage Latour	103
	Villeneuve sur Lot	Pujols	821
	Villeneuve sur Lot	Villeneuve sur Lot	233
	Condezaygues	Sauveterre La Lémançe	710
	Monflanquin	Montaut	257
	Monflanquin	Rives	207

- **26 opérations sur 27 réalisées à fin 2021**
- Actuellement en cours : RD17 à Layrac (0,1M€) et RD666 à Aiguillon (0,3M€)  
 ➡ Soit un montant exécuté en fin d'année de 3,1 M€
- Dernière opération programmée en 2022 (Cocumont – RD 147)

5 [www.lotetgaronne.fr](http://www.lotetgaronne.fr)

LOT-ET-GARONNE  
Le Département Cœur du Sud-Ouest

## Avancement des réparations Travaux AVEC études préalables


- 5 RD coupées à la circulation et rétablies provisoirement dans l'urgence
  - ✓ D122 à Cauzac , réouverture le 26 mars 2021 14 000 €
  - ✓ D289 à Sainte Marthe, réouverture le 29 mars 2021 74 000 €
  - ✓ D228 à Monteton, réouverture le 16 avril 2021 140 000 €
  - ✓ D13 à Monclar, réouverture le 23 avril 2021 81 000 €
  - ✓ D103 à Hautefage, réouverture le 12 mai 2021 280 000 €
- En parallèle, résultats des études géotechniques confirmant le bien fondé des travaux réalisés et précisant les travaux complémentaires.
- Travaux définitifs dès l'été 2021 :
  - ✓ D414 à Tonneins réouverte depuis le 10 septembre 2021 340 000 €
  - ✓ D228 à Monteton et D103 à Hautefage 830 000 €
- **10 opérations sur 16 réalisées à fin 2021**  
 ➡ Soit un montant exécuté en fin d'année de 1,9 M€ TTC  
 1,7 M€ de travaux et 0,2 M€ d'études

6 [www.lotetgaronne.fr](http://www.lotetgaronne.fr)

LOT-ET-GARONNE  
Le Département Cœur du Sud-Ouest

23/02/2022

## RD 414 à Tonneins



7

[www.lotetgaronne.fr](http://www.lotetgaronne.fr)

LOT-ET-GARONNE  
Le Département Cœur du Sud-Ouest

## Poursuite des réparations en 2022 Travaux AVEC études préalables

- Travaux définitifs sur D 122 à Cazac ; D 89 à Sainte Marthe ; D 13 à Monclar et D 19 à St Jean de Duras
- Travaux en lien avec affaissements des berges du Lot sur D146E à Clairac ; D243 à Penne d'Agenais et D 242 à Villeneuve



- Intervention sur la falaise de Casseneuil (D225)
- Reconstruction des murs de soutènement de la D813 à Port Sainte Marie

➡ Soit un coût total de 7,2 M€ en 2022

8

[www.lotetgaronne.fr](http://www.lotetgaronne.fr)








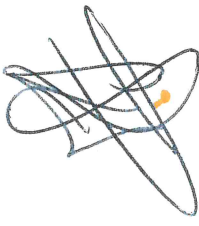
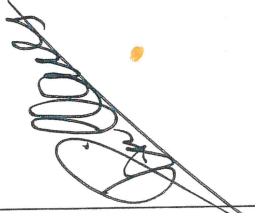




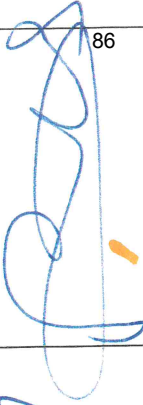


**EMARGEMENT**

étaient présents les membres du Conseil départemental en exercice suivants :

BILIRIT Jacques	BORDERIE Jacques	BORIE Daniel	BOUSQUIER Philippe	BOUYSSONNIE Thomas	CALMETTE Marcel	CAMANI Pierre
CASTILLO Julie	CHOLET Pierre	CONSTANS Rémi	DALLIES Vanessa	DELBREL Christian	DEVILLIERS Arnaud	DEZALOS Christian
DHELIAS Danielle	DUCOS Laurence	DUFOURG Gilbert	DUPUY Aymeric	GARGOWITTSCH Sophie	GENOVESIO Cécile	GIRAUD Béatrice
GONZATO-ROQUES Christine	GRENIER Marie-Laure	HAURE-TROCHON Caroline	HOCQUELET Joël	KHERKHACH Baya	LACOMBE Nicolas	LAMY Laurence

**REUNION DU 8 OCTOBRE 2021 – DM 1 2021 -**

<p>LAURENT Françoise</p> 	<p>LAVIT Béatrice</p> 	<p>LEPERS Guillaume</p> 	<p>MAILLARD Clarisse</p> 	<p>MAILLOU Emilie</p> 	<p>MASSET Michel</p> 	<p>MESSINA- VENTADOUX Annie</p> 
<p>MIRANDE Jean- Jacques</p> 	<p>PAILLARES Marylène</p> 	<p>PICARD Alain</p> 	<p>SUPPI Patricia</p> 	<p>TONIN Valérie</p> 	<p>VO VAN Paul</p> 	<p>BORDERIE Sophie Présidente du Conseil départemental</p> 

Imprimé en Février 2022

Certifié conforme :

La Présidente du Conseil départemental

Sophie BORDERIE



**LOT-ET-GARONNE**  
Le Département



Hôtel du Département - 47922 Agen cedex 9  
Tél : 05 53 69 40 00 - Fax : 05 53 69 44 94